La mise en défense d'un site en zone de Marche : le *castrum* de Marmande du XIème au XIIIème siècle

Photographie des archères de la tours 5, cliché de Nicolas Prouteau

Mémoire de Master I

Vol. 1 : Texte

Baptiste Merlet

Sous la Direction de Nicolas Prouteau

Archéologie

Université de Poitiers – U.F.R Sciences Humaines et Ars

2017-2018

Université de Poitiers 1431

CESCM
CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES DE CIVILISATION MEDIEVALE

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu mon directeur de mémoire M. Nicolas Prouteau pour ses précieux conseils, son expertise et son soutien.

Je souhaitais également exprimer ma gratitude envers Emma Dubroca pour sa correction, mais aussi pour ses encouragements tout au long d'année.

Je remercie tout spécialement les propriétaires du château de Marmande, Véronique Kleiner et Didier Kieslewicz, pour leur accueil, leur implication et leur enthousiasme.

Merci également à l'équipe du S.R.A et particulièrement Marlène Mazière pour l'autorisation de pratiquer des relevés.

Je voulais remercier aussi mes camarades de promotion m'ayant accompagné durant la campagne de dessins et de prospections : Emma Dubroca, Clément Armand, Simon Chassin, Alexis Marcouiller, Théo Martin, Lucie Marie, Emmanuel Corfmat, Julien Bourgmeyster, Valentin Louineau, Justine Rabin, Sarah Géhin, Elise Mercier et Simon Rousselot.

Plus généralement je renouvelle mes remerciements envers Sarah Géhin pour la relecture de mon mémoire.

Enfin je souhaite dire merci à ma famille pour leur soutien et leur affection.

Liste des abréviations :

CN : Cartulaire de Noyers

BSAO : Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest

Table des matières

Remerciements 2

Introduction 4

Partie I. Contexte historique et géographique de Marmande 9

Chapitre I.1. La famille de Marmande aux XIème-XIIIème siècles 9

I.1.1. Les premiers seigneurs de Marmande : une influence limitée 9

I.1.2. Le XIIIème siècle et l'essor des dominus de Mirmandia 15

Chapitre I.2. Le site castral et son environnement 23

I.2.1. La naissance de la seigneurie-châtelaine et son allégeance 23

I.2.2. Les possessions du lignage au cours des XIème-XIIIème siècles 36

I.2.3. L'impact du castrum en zone de marche. 51

Partie II. La relation entre la frontière et la fortification du front oriental 59

Chapitre II.1. Le flanquement : un front puissamment défendu 62

II.1.1. Description architecturale de l'enceinte, des tours et du fossé 62

II.1.2. Les tours de Marmande au sein de leur contexte 69

Chapitre II.2. La multiplication des archères monodirectionnelles 77

II.2.1. Description architecturale de la défense active du front oriental 77

II.2.2. Défendre et afficher son pouvoir : les ouvertures de tir du castrum 84

Synthèse : La question de la défense active dans le « modèle Philippien » 88

Conclusion 92

Bibliographie 95

Introduction

« Le baron de Marmande était un des huit barons, vassaux directs de l'évêque de Tours, ayant droit de figurer à son sacre[1]. »

Le Marquis d'Argenson.

Marmande, grâce à son importance au sein de la Touraine médiévale et sa conservation d'un grand nombre de ces vestiges, a attiré l'attention de quelques érudits et chercheurs. Malgré cela, le site reste assez méconnu alors qu'il abrite l'une des seigneuries les plus influentes du sud de la Touraine. Ce château s'inscrit dans la commune de Vellèches à une quinzaine de kilomètres de Châtellerault[2]. Il semble être implanté dans le territoire féodal du Poitou, cependant la forteresse ainsi que la commune de Vellèches appartiennent au diocèse de Tours. Cet emplacement permet un contrôle de la frontière entre le Poitou et la Touraine ; le château constitue alors un lieu stratégique sur la route entre Tours et Poitiers. Il semble avoir une importance particulière au vu de son installation en zone de marche, ce qui pourrait constituer l'une des raisons de sa mise en défense au XIIIème siècle. Pierre Souty, « érudit » du XXème siècle, revient sur les diverses possibilités étymologiques de Marmande. L'une d'elles entrerait en corrélation avec son emplacement géographique[3]. En effet, les textes médiévaux ont permis de retrouver ses toponymes latins, *Milmanda*, *Mirmande* ou encore *Marmanda*. Selon Pierre Souty, *Manda* pourrait être traduit par « péage », une interprétation cohérente au vu de sa position. Une autre hypothèse consisterait en la traduction de *Mirmande* comme maison forte ou ville fortifiée.

Le château — mentionné comme *castrum* en 1072 — est installé sur un plateau de tuffeau aménagé d'un réseau de souterrains long de plus de 300 m[4]. Ce dernier fut initialement analysé par Patrick Piboule en 1970, puis repris par la société RAFAL

[1] Marquis d'ARGENSON, « Notice sur le château et les seigneurs de Marmande (Vienne) », dans *mémoire de la société des antiquaires de l'ouest année 1853*, Poitiers, 1854, p. 129.

[2] Annexe 1, fig. 1 et 2.

[3] Pierre SOUTY, « Essai sur la seigneurie de Marmande au XIème et XIIème siècle », *Bulletin des amis du vieux Chinon*, vol. 7, n° 1, 1967, p. 5-11.

[4] CN 67 ; Annexe 2, fig. 3.

(recherche archéologique Franco-Albanaise) en 1977[5]. Plus récemment encore, Quentin Moreau étudiant à l'Université de Poitiers réalisa lors de son mémoire de Master I un travail sur les structures souterraines en contexte castral intégrant Marmande dans son corpus[6]. Concernant l'architecture, le site de Marmande est enclos dans une enceinte flanquée de cinq tours, au pied desquelles a été creusé un immense fossé[7]. Sur le front sud-est du site se dresse la tour-maîtresse[8]. Cette dernière se compose d'un logis roman de 10 m de côté qui est la partie la plus ancienne et la moins bien conservée de cet ensemble[9]. Au centre de cette tour-maîtresse se trouve une tour-porte aux dimensions imposantes puisque haute de plus de 16,50 m, et de 15 m sur 10 m de côté. Une tour-guette haute de 28 m vient s'accoler sur sa face nord. Enfin, au nord-ouest se trouve un logis du XVIIème siècle qui est actuellement habité par les propriétaires. À l'ouest de l'enclos se trouve un corps de bâtiment dont la datation serait à placer entre le XVème et le XVIème siècle d'après le rapport préliminaire du bâti[10]. Au vu de la disposition des pièces, il ferait écho au bâtiment de la fin du Moyen Age accueillant, *aula*, *camera* et offrirait un accès à la *capella*[11]. Nous voyons qu'une construction sous couverture est installée sur l'escarpement à l'arrière de cet ensemble [12]. Son mur occidental conserve encore des traces de défense active, à savoir une archère-canonnière et une canonnière[13]. Cette structure pourrait avoir accueilli les espaces domestiques et les latrines. À l'opposé, l'espace oriental présente lui aussi un long corps de bâtiment remanié à de nombreuses reprises, compliquant alors interprétation et son analyse[14]. Cependant, aucun vestige de l'époque médiévale n'a pu être trouvé. Il semblerait donc que ce fut un espace domestique datant de la Renaissance qui a par la suite a été transformé en communs et en écurie.

L'étude préalable du bâti propose six grandes phases de constructions et de fortifications allant du XIème au XVIIIème siècle. En effet, Marmande peut être considéré, au même titre qu'un grand nombre de sites castraux, comme un éternel chantier de construction. Notre

---

[5] Patrick PIBOULE, *les souterrains aménagés du Châtelleraudais*, Université de Poitiers, Poitiers, 1970.

[6] Quentin MOREAU, *Les structures souterraines en contexte castral dans le nord du département de la Vienne, du XIe au XVe siècles*, Université de Poitiers, Poitiers, 2015.

[7] Annexe 3, fig. 4, 5, 6, 7 et 8.

[8] Annexe 4, fig. 9 et 10.

[9] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande : Étude archéologique préliminaire du bâti*, Levé topographique et étude préliminaire du bâti, CESCM, septembre 2014, p. 21.

[10] Annexe 5, fig. 11. ; *Ibid.*, p. 33.

[11] *Ibid.*, p. 34.

[12] Annexe 6, fig. 12 et 14. ; *Ibid.*, p. 37.

[13] Annexe 6, fig. 13.

[14] Annexe 7, fig. 15, 16, 17 et 18. ; Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 39.

étude sera concentrée sur la troisième phase correspondant à l'adjonction des tours à archères datées de la première moitié du XIIIème siècle.

La première mention de Marmande date du 4 juillet 878. Il est évoqué la concession de la villa de Marmande[15]. Le site actuel est cité pour la première fois dans le cartulaire de Noyers en 1074[16]. C'est à cette date que le seigneur du château, Acharie mentionné également sous le nom de Zacharie de Marmande, est en guerre contre le vicomte de Châtellerault, la seigneurie de l'Ile-Bouchard et celle de Faye-la-Vineuse. À la suite de cet évènement, la roche et le *castrum* de Marmande furent détruis et ses terres confisquées. Néanmoins, nous ne possédons que peu d'éléments concernant l'occupation du site avant cette date et l'aspect que pouvait prendre ce *castrum* avant sa destruction. Le XIIIème siècle n'est malheureusement pas aussi bien connu que les XIème et XIIème siècles. Cependant, au vu des éléments soulevés, notamment par Mathieu Déjardin, il semble qu'à cette période la seigneurie connaisse un important essor. En effet, Guillaume Ier de Marmande est mentionné parmi les chevaliers bannerets rattachés à la Touraine. Ses successeurs vont participer à la construction de l'influence que détient la famille de Marmande dans la région surtout par l'acquisition d'un certain nombre de forteresses renforçant leur fief. Le lignage prend fin lorsque Marguerite — fille de Pierre de Marmande — héritière de la seigneurie s'unit au XIVème siècle avec Jean III comte de Sancerre qui sera par la suite mentionné comme seigneur de la forteresse[17]. Le château tombe ensuite aux mains des seigneurs de Puygarreau par le mariage avec Joachim Gillier au début du XVIème siècle[18].

Le Marquis d'Argenson fut, au XVIIIème siècle, le premier à s'intéresser aux seigneurs de Marmande. Il fusionna alors la seigneurie de Marmande avec la baronnie d'Ormes[19]. Il réalise une étude sommaire sur les premiers siècles de la famille de Marmande, le Marquis y opère souvent des confusions dans les datations et les attributions des différents occupants du site. Pierre Souty en 1967 étudie l'occupation du site durant le XIème et le XIIème siècle à partir du cartulaire de Noyers qui fournit de précieuses informations sur le contexte dans les seigneuries de Touraine au cours de ces siècles. Cependant, ce document ne couvrant que

[15] Edmond-René LABANDE (dir.), « histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers : quatorze siècles de vie monastique », dans *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest,* Poitiers, 1986, p. 86-87.

[16] Casimir CHEVALIER, *cartulaire de l'abbaye de Noyers,* Guilland-Verger, Georget-Joubert, Tours, 1872, charte 67 ; Annexe 8.

[17] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande : étude documentaire*, mémoire de Master I, Université de Poitiers, 2015, p. 50.

[18] *Ibid.*, p. 52

[19] Marquis d'ARGENSON, « Notice sur le château… *op. cit.*

deux siècles, l'auteur ne s'attarde pas sur leurs successeurs[20]. Marmande et sa famille apparaissent aussi dans des ouvrages plus généraux comme l'Histoire de la Touraine de Chalmel, ou encore le dictionnaire de l'Indre-et-Loire et de Touraine rédigé par Jacques Xavier Carré de Busserolle[21]. Ces ouvrages apportent quelques éléments, telle une charte de 1256 concernant le partage de la seigneurie[22]. Toutefois, ils restent en surface et ne permettent pas une analyse précise de la généalogie. Chantal Senseby dans sa thèse soutenue en 1995 aborde à plusieurs reprises le cas de Marmande[23]. Elle étudie la généalogie de la seigneurie, mais développe également de nombreux points concernant l'impact du site dans le sud de la Touraine. Mathieu Déjardin lui, réalise lors de son Master I une étude documentaire sur le château de Marmande[24]. Ce travail rigoureux nous a permis l'accès à de nombreuses sources et une meilleure compréhension de l'occupation. Nicolas Prouteau et Nicolas Bilot procèdent en 2014 à une étude préalable de l'archéologie du bâti, ayant pour objectif un classement du site aux Monuments Historiques [25]. Ce rapport offre une première approche historique du site, mais surtout une description des vestiges en élévation et un premier phasage de ces derniers. Plus récemment ,en 2015, Nicolas Bilot a réalisé une étude topographique sur le site[26]. Ce travail nous a permis d'avoir accès à un levé topographique et à une analyse du bâti des logis. Le site n'a actuellement pas fait l'objet d'une étude exhaustive, chacun des travaux précédemment aborde le château selon un axe et une problématique qui leur sont propres. Nous allons donc chercher à regrouper ces informations pour fournir un travail le plus complet possible. Nous espérons en outre qu'une opération de sondage vienne un jour compléter ces études, car jusqu'à aujourd'hui, le site n'a pas fait l'objet de fouilles et beaucoup d'hypothèses présentées dans ce mémoire pourraient être confirmées ou non par ce type d'intervention.

Nous avons choisi, au même titre que les auteurs précédemment cités, une approche du site centrée sur l'implantation du site en zone de marche et les enjeux qu'elle implique. Ainsi, notre raisonnement est axé sur la frontière qui nous apparaît comme capitale et ses conséquences encore trop sous-estimées. Il nous semble donc important d'insister sur ce

[20] Pierre SOUTY, « Essai sur la seigneurie… *op. cit.*

[21] Jean-Louis CHALMEL, *Histoire de la Touraine depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'année 1790*, vol. 4, Leffite Reprints, Marseille, 1981. ; Jacques-Xavier CARRE DE BUSSEROLLE, *Dictionnaire géographique… op. cit*

[22] *Ibid.*, p. 178-179.

[23] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société aux XIème et XIIème siècles en Touraine méridionale d'après le cartulaire de Noyers*, Thèse de doctorat, Université Paris 1, 1995, 2 vol.

[24] Mathieu DEJARDIN, *château de Marmande…*, *op. cit.*

[25] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*

[26] Nicolas Bilot.

point qui a été jusqu'à présent peu étudié et qui se révèle pourtant être la cause de nombreux choix concernant cette forteresse. Nous nous sommes alors interrogés sur l'impact que la frontière a pu avoir sur l'architecture du site. Plus largement, nous nous sommes également demandé quelle influence un château frontalier peut avoir sur le territoire et de quelle manière il façonne son environnement. Nous nous sommes également intéressés aux motivations des commanditaires d'un château en zone de marche. En effet, cette initiative était jusqu'à aujourd'hui considérée comme privée, mais elle se doit d'être remise en question, comme nous le développerons ultérieurement.

Pour répondre à ces questions, nous aborderons dans un premier temps la question du contexte historique et géographique du site. Il convient de déterminer l'importance des seigneurs de Marmande et l'influence que ces derniers ont pu avoir sur leur territoire. Nous étudierons ensuite le front nord-oriental de l'enceinte. Pour cela, une étude archéologique a été menée sur les archères et les tours afin de mettre en perspective ces dernières avec d'autres sites en zone de marche et d'évaluer les conséquences qu'elles ont pu avoir sur l'architecture défensive. Enfin, nous analyserons l'architecture dite « philippienne » à travers une synthèse intégrant une approche comparative qui nous permettra de déterminer si la défense active de Marmande a été influencée par le modèle mis en place par la couronne française.

Partie I. Contexte historique et géographique de Marmande

Chapitre I.1. La famille de Marmande aux XIème-XIIIème siècles

I.1.1. Les premiers seigneurs de Marmande : une influence limitée

Acharie, nommé également Zacharie, et son frère Bouchard, issus de la famille de Nouâtre, sont les deux premiers seigneurs de Marmande attestés par les textes. Ils sont les enfants de Hersende, fille du seigneur de Nouâtre, et d'Adélard Bardon[27]. C'est donc sûrement par ce mariage au milieu du XIème siècle que la seigneurie entre en possession d'Adélard. Cette famille de Nouâtre est une lignée puissante et influente de seigneurs châtelains du sud de la Touraine. En effet, son fief et son château semblent être une fondation comtale qui restent sous domination du comte de Vendôme jusqu'au XIIème siècle, après quoi ils deviennent propriétaires de la seigneurie. Une autre théorie soulevée par Chantal Senseby tend à montrer que le fief et le *castrum* de Nouâtre sont issus de Foulques Nerra. Ce dernier aurait alors placé à sa tête un de ses fidèles, ici le seigneur de Nouâtre, plaçant cette famille en tant que propriétaire de ce domaine depuis la fin du Xème siècle[28]. Cette proximité entre les seigneurs de Marmande et ceux de Nouâtre pourrait expliquer la puissance de Marmande, malgré une zone d'influence relativement peu étendue ainsi qu'une implantation tardive dans un maillage castral déjà bien établi. Ceci pourrait également être confirmé par la relation qu'entretiennent Marmande et l'Abbaye de Notre-Dame de Noyers rattachée à Nouâtre.

Hersende et Adélard Bardon eurent 4 enfants — Sophie, Bouchard, Acharie et Audierne surnommée Cana. Bouchard étant l'aîné, il devait hériter de la seigneurie de Marmande. Toutefois ce dernier n'est que très peu mentionné dans les sources. Nous trouvons cependant quelques mentions d'Acharie sans le patronyme « de Marmande », entre 1072 et 1080 dans le cartulaire de Noyers[29]. Cela pourrait donc indiquer que Bouchard est seigneur de Marmande. Selon Chantal Senseby, il serait mort avant 1080. Néanmoins, il est présent en tant que témoin lors d'une donation de son frère en 1108[30]. Acharie est pourtant mentionné comme *dominus* de Marmande déjà en 1083 lorsqu'il approuve une donation[31]. Il est donc

[27] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…, op. cit.,* p. 546.
[28] *Ibid*, p. 538 – 539.
[29] *Ibid*, p. 672.
[30] CN 362 ; Annexe 32.
[31] CN 105 : « […] *tamen de Zachariae domini Mirmandiae fedio* […]. »

possible qu'il prenne la suite de Bouchard à la tête du fief de Marmande sans que ce dernier soit mort[32]. Les raisons de ce changement restent à ce jour encore inconnues. Les témoignages du statut du premier sire de Marmande, Bouchard, sont assez rares mais, nous savons avec certitude qu'il est à l'initiative de la fondation du prieuré du bourg de Buxières sous l'égide de l'Abbaye Notre Dame de Noyers[33].

Acharie, est mentionné pour la première fois en 1051 lorsqu'il réclame une taxe sur le franchissement de la Vienne au port de Buxières en tant que seigneur châtelain de Marmande[34]. Ce dernier est souvent vu comme étant un personnage belliqueux et cruel. Dès 1072, il se retrouve en position de conflit l'opposant au vicomte de Châtellerault et aux seigneurs de l'Ile-Bouchard, Sainte Maure et Faye-La-Vineuse[35]. A la suite du siège de Marmande, le *castrum* et la roche de Marmande sont détruits. Le seigneur de Marmande réussit à s'enfuir et à se réfugier chez son neveu appartenant à la famille de Nouâtre[36]. Il se dirige ensuite vers le château de l'Ile Bouchard — repris entre temps par Peloquin — d'où il continue la lutte et entreprend de faire la guerre à son neveu. Acharie part ensuite au Mont Grizay avec ses hommes et entame l'assaut d'une maison de paysans qui trouvèrent refuge dans une grotte. Le *dominus* de Marmande met le feu à la maison ce qui eut pour conséquence d'enfumer la grotte et d'y tuer tous les occupants. Cette même nuit Acharie est capturé par son neveu puis conduit à Nouâtre où il reste en prison. Il demande par la suite à l'Abbé Rainier et aux moines de Noyers de prier le Seigneur pour lui et il décide de délivrer trois pécheurs qu'il tenait en captivité. Pour réparer son tort, il s'engage à faire sonner deux-cent messes pour toutes les femmes et les enfants tués cette nuit-là. De plus il doit donner aux moines et à l'abbé la moitié d'un port — aujourd'hui à Ports sur la rive ouest de la Vienne — en amont de Noyers. Les seigneurs de Marmande, en particulier Acharie, font régulièrement des donations à l'Abbaye de Notre-Dame de Noyers, indiquant qu'ils sont soucieux du salut de leurs âmes et qu'ils sont coupables de crimes nécessitants absolution[37].

En 1098, il est fait mention d'un conflit entre les soldats de Sainte Maure et ceux de Marmande. Or, le mot *certamen* peut à la fois désigner une guerre et une joute ce que le

---

[32] *Ibid.*
[33] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 60.
[34] *Ibid.*
[35] CN 43, 67 ; Annexe 8.
[36] Pierre SOUTY, « En feuilletant le cartulaire de Noyers : le drame de Grizay », *Bulletin des amis du vieux Chinon*, vol. 5, n°10, 1956, p. 411.
[37] CN 67, 157, 246, 263, 362, 375, 377, 378, 434. Annexe 8, 10 et 32

contexte ne permet pas de préciser[38]. A la suite à cet affrontement, Bernard — fils Amalvinus queue de Vache et neveu de Acharie — trouve la mort. Le seigneur de Marmande le fit enterrer dans le cimetière de l'abbaye de Noyers où se trouve également Bouchard. Quelques années plus tard, en 1102, un nouveau conflit éclate entre Marmande et Faye-La-Vineuse d'un côté, et la vicomté de Châtellerault, l'Ile-Bouchard et Sainte Maure de l'autre[39]. Ce conflit aboutit de nouveau à un siège sur la roche de Marmande. Marmande apparaît dans cette charte sous le « patronage » de Faye-La-Vineuse c'est pourquoi, durant son siège, certains chevaliers se dirigèrent vers Faye pour combattre leurs opposants.

Un autre élément intéressant est qu'Acharie et son frère Bouchard ne semblent pas être des proches des comtes d'Anjou puisqu'ils ne sont jamais mentionnés dans leur entourage. En effet, aucun lien ne peut être établi entre les deux camps, contrairement aux autres seigneuries proches telles que l'Ile-Bouchard ou encore Sainte Maure[40]. Nous devons néanmoins nuancer ce constat proposé par Chantal Senseby qui peut provenir d'un effet de sources. Les documents consultés jusqu'à aujourd'hui ne permettent pas de mettre en avant de lien entre les deux puissances. Cependant, d'autres éléments — évoqués ultérieurement dans notre développement — pourraient modifier cette vision.

Si le lignage de Marmande n'est pas mentionné comme proche des comtes d'Anjou, il se retrouve à plusieurs reprises dans l'entourage des vicomtes de Châtellerault[41]. En 1124, Acharie et ses fils sont mentionnés dans la liste des *milites* du vicomte Aimery[42]. De plus, Boson — le précédent vicomte — est mentionné comme témoin dans une donation concernant des seigneurs de Marmande ; Acharie, apparaît également comme tel au tribunal de Châtellerault sur une affaire concernant les moines de Noyers et les chanoines de Saint-Georges de Faye[43]. Malgré cela, Marmande et la vicomté se retrouvent plusieurs fois en situation de conflit[44]. Cependant, après la date de 1124, les rivalités semblent s'arrêter. Pouvons-nous y voir un changement d'allégeance qui ferait entrer les sires tourangeaux dans la mouvance des vicomtes ? C'est une question à laquelle nous tenterons de répondre ultérieurement.

---

[38] CN 265 : « […] *inierunt certamen inter se milites de Santa Maura et de Mirmanda* […]. »
[39] CN 310 ; Annexe 9.
[40] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*.
[41] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p. 679-680.
[42] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 61.
[43] CN 88 bis
[44] CN 67, 88 bis ; Annexe 8.

Acharie se marie à Élisabeth avec qui il aura deux enfants, Bouchard et Goeffroy, mentionnés pour la première fois en 1089 comme témoins au côté de leur père[45]. Bouchard semble être l'aîné de la famille, cependant, il n'hérite pas de la seigneurie puisqu'il suit l'appel du Pape Urbain II pour rejoindre la première croisade vers Jérusalem en 1096[46]. Il donne pour le salut de son âme les droits de possession sur le moulin dit des Trois Moulins ce qui fut approuvé par son frère Geoffroy et son père Acharie, qui accepte seulement si plusieurs personnes se portent garant à hauteur de 1000 sous en cas de contestation. Les personnalités citées sont aux nombres de onze et sont des voisins directs, sûrement des vassaux d'Acharie. Leurs garanties sont certainement des obligations dues à leur statut. Bouchard, fils d'Acharie de Marmande, apparaît dans plusieurs chartes au cours des années 1100 et 1110. Dans certaines d'entre elles il est mentionné comme physiquement présent et parfois même « témoin auriculaire », il semble donc qu'il soit revenu de croisade[47]. Il disparait des sources après les années 1120. Selon Nicolas Prouteau, ce dernier trouve la mort en 1124[48].

Le frère d'Acharie, Bouchard, décède dans les années 1110 des suites d'une blessure qu'il acquit lors d'un combat indéterminé[49]. Il décide de donner à l'abbaye de Noyers toutes ses possessions à l'alleu de Buxières à savoir les chapelles, la rive, la viguerie et tous les droits coutumiers. Il est ainsi fait moine et garantit le salut de son âme. Il meurt peu de temps après ces événements et fut enterré dans le cimetière de l'abbaye. Ces dons furent approuvés par ses sœurs Sophise et Audierne ainsi que par son frère Acharie. Dans cette charte, Bouchard est désigné comme « très proche voisin » et « tout à fait notre familier », renforçant l'idée que l'abbaye Notre-Dame de Noyers et Marmande entretiennent de très fortes relations[50]. L'année suivante, Acharie conclut les donations de son frère en ajoutant l'autre moitié de l'alleu de Buxières et l'église de Nancré - qu'il a sûrement fondée - ainsi que la moitié de l'écluse de Buxières[51]. Nous constatons quatre chartes émises concernant l'alleu de Buxières en seulement deux ans. Ce domaine semble donc avoir une grande importance dans le paysage de Marmande pour que lui soit accordé autant de détails. Sa condition de point de passage et de péage entre la route Tours-Poitiers pourrait en être la cause.

---

[45] CN 175.
[46] CN 246.
[47] CN 364, 377, 434, 435, 436.
[48] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 61.
[49] CN 375 ; annexe 10.
[50] *Ibid.*
[51] CN 378, 379 ; Annexe 32

Son frère Geoffroy hérita alors de la seigneurie de Marmande. Il épouse Fresende, mentionnée pour la première fois en 1139, de même que l'un de ses fils Bouchard[52]. Avec cette dernière il aura aussi deux autres enfants, Acharie et Audierne. Geoffroy devient maître de Marmande entre 1118 et 1132. C'est à cette date qu'il commence à agir seul sur le fief de Marmande et juge par ailleurs en sa propre cour[53]. Il semblerait que le seigneur ainsi que son frère aient prêté serment, en condition de chevalier, au vicomte de Châtellerault et il obtient de ce dernier l'immunité totale sur le prieuré de Buxières[54]. Il meurt après 1156, date à laquelle il apparaît — pour la dernière fois dans le cartulaire de Notre Dame de Noyers — en compagnie de son fils et du vicomte de Châtellerault[55].

Son fils, Bouchard, lui succède entre cette date et 1176. Il est mentionné pour la première fois en compagnie de son maître indiquant qu'il est encore enfant entre 1132 et 1149[56]. Bouchard se marie à Lisoia avec qui il aura trois enfants, Guillaume, Scolastique et Marie. Il reste à la tête de la seigneurie de Marmande jusqu'en 1186, date à laquelle il trouve la mort dans le Château de Pressigny[57]. Cependant, Bouchard est très peu présent dans les sources et les informations le concernant ne nous permettent pas de déterminer l'importance et l'impact qu'il a pu avoir sur le fief de Marmande. Néanmoins, il est possible que ce dernier, ou son fils, soit à l'origine de la fondation du prieuré de Fontmore, hypothèse qui pourrait être appuyée par la proximité tant géographique que diplomatique[58]. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, les seigneurs de Marmande ont de nombreux forfaits sur la conscience et la fondation de cet édifice religieux pourrait être une manière d'absoudre leurs péchés.

Dans les premières années de son existence, le site de Marmande se caractérise par une occupation monolignagère sans aucun litige de succession, même lorsque plusieurs héritiers peuvent réclamer le fief comme c'est le cas avec Bouchard et son frère Geoffroy. Les

[52] CN 513.
[53] CN 438, 447, 466, 477.
[54] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 61.
[55] CN 576.
[56] CN 557 « […] *Gosmerius, nutricius Borchardi, filii Goffredi, domini Milmandiae.* »
[57] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 61.
[58] BSAO 1959, tome XXXII, p. 213.

seigneurs de Marmande s'implantent tardivement dans un contexte géographique où la plupart des *castra* sont déjà en place et leurs familles déjà très influentes[59]. Le lignage d'Acharie dispose jusqu'à la fin du XIIème siècle d'une influence plutôt limitée. Le XIème et le XIIème siècle apparaissent plutôt comme une phase de construction de leur pouvoir et de consolidation d'un patrimoine sûrement hérité de sa proximité avec Nouâtre. Il apparaît certain qu'Acharie, et Bouchard avant lui, ai reçu ses terres grâce à ses parents. Hersende fille du seigneur de Nouâtre fait entrer dans le fief de Marmande des terres sur Dangé-Saint-Romain, Antogny, Pressigny, Grizay et Marigny[60]. Adélard Bardon ayant des terres en frontière entre le Poitou et la Touraine est sûrement en possession de l'alleu de Buxières ainsi que de la châtellenie de Cravant[61]. C'est potentiellement de ce dernier, mentionné à plusieurs reprises comme chevalier du vicomte de Châtellerault, que ses successeurs « héritent » de ce titre.

La zone d'influence des seigneurs semble être constituée de plusieurs pôles : Marmande d'une part, le bourg de Buxières érigé en paroisse grâce à Bouchard, mais aussi Nancré, une possible création d'Acharie. Le fief de Marmande paraît — selon Chantal Senséby — peu étendu. A nouveau, cette conclusion doit et sera nuancée au fil de notre développement. La principale source pour cette période reste le *Cartulaire de l'Abbaye Notre-Dame de Noyers* qui nous apporte de précieuses informations concernant les relations entre les différents seigneurs du sud Touraine et leurs possessions. Cependant il n'y a que peu d'indices concernant le château et nous ne pouvons apporter aucune certitude concernant l'état du *castrum* au XIème et XIIème siècle.

Comme nous l'avons déjà souligné, Marmande entretient des liens avec la vicomté de Châtellerault et semble donc plutôt tourné vers le Poitou. En effet, si durant ses premières années la seigneurie apparaît plutôt dans le giron de la Touraine, il est possible que celle-ci tombe finalement aux mains de la vicomté. La période de conflits — motivée par le contrôle du passage sur la Vienne au Port de Buxières — les opposants entre 1072 et 1102 pourrait correspondre à la phase « tourangelle » du *castrum*[62]. Ces différents cessent peu de temps

[59] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p. 560.
[60] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 59.
[61] *Ibid*
[62] CN 43, 67, 310. ; Annexes 8 et 9 ; Vincent GIL, « Réseau castral et hiérarchie féodale dans la vicomté de Châtellerault (Vienne), Xème – XVème siècles », dans *Résidences du pouvoir, pouvoir de la résidence : travaux archéologiques récents entre Loire et Pyrénées, Xème-XVème siècles*, Actes du Colloque de Pau, 3 octobre 2002, p. 142.

après, en effet, dès 1109 comme nous l'avons vu ils sont nommés chevaliers du vicomte[63]. Cette date marque un éventuel tournant dans l'allégeance des seigneurs de Marmande. Il est aussi envisageable que Châtellerault remporte le conflit de 1102 et vassalise Acharie. La forteresse pourrait dès lors avoir pour fonction de défendre la frontière de la vicomté. Vincent Gil lui y voit le phénomène inverse, à savoir qu'ils étaient initialement chevaliers puis ils auraient basculé dans le giron de la Touraine[64]. Néanmoins, cette théorie paraît peu probable car aucun lien avec le pouvoir tourangeau ou angevin n'a pu être révélé. Malgré la vassalité de la Touraine aux comtes d'Anjou – depuis 1044 et la prise de Chinon par le pouvoir Plantagenêt – Marmande ne semble pas prêter allégeance à ces derniers. Il faut cependant nuancer en rappelant que les sources font défaut et ne permettent pas de répondre à toutes les questions. Selon plusieurs auteurs, comme Pierre Souty ou Jacques-Xavier Carré de Busserolle, le *castrum* est une seigneurie relevant de Chinon[65]. Il faut en effet noter que plusieurs seigneuries proches de Marmande relevaient du pouvoir comtal angevin comme c'est le cas pour L'Ile Bouchard ou Faye-la-Vineuse il est donc fort probable que ce fut le cas pour Acharie et sa famille[66]. De plus, Nouâtre et Noyers dont dépend son fief prêtent eux aussi allégeance à Chinon donc au pouvoir Plantaganêt. Cependant, Pierre Souty et Jacques-Xavier Carré de Busserolle utilisent, pour arriver à leur conclusion, des aveux de dénombrements dont les plus anciens datent de 1547. Les sources pour le XIème et le XIIème siècle ne donnant aucune information à ce sujet, aucun élément ne permet d'affirmer ou d'infirmer cette théorie.

I.1.2. Le XIIIème siècle et l'essor des dominus de Mirmandia

À la suite de Bouchard, Guillaume, mentionné pour la première fois en 1176, prend la tête du château de Marmande. Il se marie à Agathe de Montsoreau — fille de Gautier de Montsoreau — en 1190[67]. Il apparaît en sa compagnie en 1192 lors d'une donation à l'abbaye de Fontevrault, où il est aussi accompagné de Guillaume III de Montsoreau ; tous trois sont

---

[63] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 11.

[64] Vincent GIL, « Réseau castral et… *op. cit.*, p. 142.

[65] Pierre SOUTY, « Essai sur la seigneurie de Marmande au XIème et XIIème siècle », *Bulletin des amis du vieux Chinon, vol. 7, n°1, 1967, p. 6.* ; Jacques-Xavier CARRE DE BUSSEROLLE, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, J. Floch, Mayenne, 1966, p. 178.

[66] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…, op. cit.,* p. 56.

[67] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 61.

alors désignés comme fidéjusseurs selon Bosseboeuf[68]. Les Montsoreau sont seigneurs de la forteresse éponyme en position frontalière construite sous l'influence du comte de Blois vers 990[69]. Installés dans la zone de marche entre l'Anjou et la Touraine, les seigneurs de cette famille vont être les premiers dans le comté d'Anjou à prendre une certaine indépendance et obtenir du comte Foulques Nerra le titre de seigneur châtelain en 1001[70]. Le premier chevalier du site se nomme Guillaume et est sûrement à l'origine du lignage[71]. Il dispose d'un patrimoine très important autour de la région de Saumur comprenant entre autres Parnay, Cravant et la Roche-Clermault[72]. Guillaume III de Montsoreau est aussi le seigneur du Coudray-Montpensier. Ce dernier entre en possession de la famille de Marmande au cours du XIIIème siècle. Ce sont ces seigneurs qui vont ériger le prieuré de Seuilly qui deviendra au cours du XIIème siècle une abbaye. La femme de Guillaume de Marmande mourut en 1210, et pour le repos de son âme, le seigneur tourangeau suivit de ses trois fils, fit don au prieuré de Grandmont d'une rente sur les terres de Cravant appartenant à l'un de ses vassaux[73]. Il est donc envisageable que Cravant — actuellement Cravant-les-Côteaux — entre en possession de la famille de Marmande dès cette époque sûrement grâce au mariage entre Guillaume et Agathe. Le document ne précise pas quelles sont les possessions du vassal de Guillaume, ni la fonction de ce dernier. Est-il en possession du château, de l'église ? Ces questions n'ont pour le moment pas pu être éclaircies.

Après la mort de sa femme, il semble que le *dominus de Miremanda* se marie de nouveau cette fois avec Julienne. Elle apparaît au côté de Guillaume dans une charte de 1224[74]. Ce document traite d'une donation d'un bourgeois de Chinon envers les religieux du prieuré de Pommier-Aigre. Jean de Tenates devait régler cette donation chaque année en prélevant sur la dîme de Cravant qui relevait alors du fief de Guillaume de Marmande. Il est accompagné de Gui Sagitta — châtelain de Chinon — ainsi que de sa femme, ses filles et son fils Jean. Il s'agit de la première charte où le pouvoir de Chinon se retrouve en présence de celui de Marmande. La possible cause pourrait être la reprise de Chinon est repris en 1204 par les

---

[68] Louis Augustin BOSSEBOEUF, *Le Coudray-Montpensier, l'aabaye de Seuilly et les environs*, Paul Bousrez, Tours, 1900, p. 16.

[69] Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou et son entourage au XIème siècle*, Thèse de doctorat, Droit, Université Panthéon-Assas, 1972, p. 456.

[70] *Ibid.*

[71] Colonel SAVETTE, « le château de Montsoreau : étude historique et archéologique », *société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, n°67, 1933, p. 43.

[72] Octave Desmé DE CHAVIGNY, « Les anciens seigneurs de Montsoreau », *Bulletin de la société archéologique de Touraine*, vol. 7, 1888, p. 419.

[73] Louis Augustin BOSSEBOEUF, *Le Coudray-Montpensier…, op. cit.*, p. 17.

[74] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, annexe 16 p. XI.

armées de Philippe-Auguste. Etayant cette hypothèse, nous trouvons le fils de Bouchard mentionné comme chevalier banneret du pouvoir capétien entre 1204 et 1208[75]. En outre, il combat pour le roi de France en 1214 à la bataille de Bouvines au côté de Guillaume IV de Montsoreau comme chevalier banneret rattaché à la Touraine[76]. Le rapprochement entre l'ancienne forteresse Plantagenêt et Marmande paraît alors plus évident.

La première promotion dans cet l'ordre des chevaliers bannerets date — selon l'Abbé Bourassé — de 1213[77]. Il intervient lorsque le roi confisque les provinces de Jean Sans Terre pour crime de félonie. A la suite de cela il se doit de rétablir une organisation hiérarchique parmi les nobles de ses nouveaux états et décide donc de récompenser les guerriers défendant sa cause. Pour assumer ce rôle, Philippe-Auguste privilégie la richesse puisque le porteur du titre de chevalier banneret doit pouvoir lever un nombre de troupes minimum qui varie — selon les auteurs — entre 50 et 100. Ce fait pourrait expliquer la présence de familles puissantes telle que celle de Montsoreau. Cette dernière prend une place très importante dans le paysage de la Touraine et de l'Anjou et possède de nombreux domaines et châteaux grâce auxquels ils peuvent faire appel au droit d'ost. Il apparaît donc évident que les seigneurs du Coudray-Montpensier pouvaient alors lever une force suffisamment imposante. Cependant, les seigneurs de Marmande ne paraissent pas disposer d'une telle influence. Leur fief est moins étendu et leurs possessions moins nombreuses que celles des autres familles de Touraine telles que celles de Sainte-Maure et l'Ile-Bouchard. plus, la forteresse tourangelle reste à l'état de hameau durant toute son existence et ne crée jamais de bourg castral sur lequel les seigneurs auraient pu imposer le droit d'ost. Marmande n'apparaît pas nécessairement comme capable de lever suffisamment de troupes pour que ses seigneurs soient élevés au rang de chevalier banneret. Le rattachement de certaines seigneuries comme Cravant au pouvoir du lignage d'Acharie a éventuellement pu leur permettre de faire cet effort. Il reste encore certaines zones d'ombres sur leurs possessions. Cela masque en partie la puissance et l'importance de Marmande dans le paysage de la Touraine méridionale.

L'abbé Bourassé distingue une hiérarchie au sein des chevaliers bannerets, selon laquelle il y aurait trois degrés. Premièrement, les grands bannerets à savoir les comtes ou les ducs ; deuxièmement, les vicomtes et les barons ; enfin, les châtelains et vavasseurs. Les deux dernières catégories se ralliaient à la bannière du comte ou de leur seigneur dominant.

---

[75] John W. BALDWIN, *les registres de Philippe-Auguste*, t. 7, Paris, 1992, p. 313.

[76] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 61.

[77] Jean-Jacques BOURASSE, Karl GIRADET, Louis FRANÇAIS, et al. *La Touraine : histoire et monuments*, Maison A. Mame, Tours, 1856, p. 341

Dans cette optique, il est donc fort probable que Marmande appartenait à la dernière et venait se rallier à la bannière du comte d'Anjou au même titre que Guillaume IV de Montsoreau qui était lui beaucoup plus proche du pouvoir comtal et royal[78]. La marque distinctive de ces chevaliers se trouve être leur bannière carrée qu'ils pouvaient porter en haut de leur lance. Selon le même abbé, celle de Guillaume de Marmande présentait « dans le champ un écu chargé d'une fasce surmontée d'un lambel à huit pendants : le contre-sceau est burelé. Les armes de la maison de Marmande étaient : d'or à deux fasces de sable[79]. ». Guillaume participe également à plusieurs autres conflits dans les années 1214 contre les Anglais en tant que chevalier banneret, à Moncontour, à Angers, mais aussi en Saintonge[80].Le phénomène des chevaliers bannerets prend fin sous Charles VII en 1445 à la suite d'une guerre trop longue.

La charte de 1224 forme le dernier document mis au jour mentionnant Guillaume de Marmande. Les indices concernant sa succession sont assez minces et des zones d'ombre planent encore sur les années 1224-1256. Mathieu Déjardin s'appuie sur le travail de Jacques-Xavier Carré de Busserolle pour qui la succession de Guillaume est constituée de deux Jean, son fils et son petit-fils[81]. En effet, en 1224 le seigneur Marmande est mentionné en présence de son fils. Une charte de 1210 cite les noms de ses enfants, Geoffroi, Guillaume et Aimeri, mais pas celui de Jean. Guillaume — son fils — est aussi mentionné dans une charte de la Merci Dieu datée de 1209 et est vu comme son bâtard. Il est possible que Jean soit le descendant direct de Julienne – la seconde femme de Guillaume –. Cependant, quelles sont les raisons pour lesquelles le dernier de la famille hérite du titre et du patrimoine de son père ? Selon Mathieu Déjardin trois chartes de la Merci-Dieu datées d'entre 1190 et 1201 le mentionneraient comme témoin Jean de Marmande[82]. Jean serait donc le fils d'Agathe de Montsoreau et non de Julienne. Les mentions le concernant sont assez rares et souvent datées de manières imprécises. Il est donc encore complexe d'appréhender la succession de Guillaume. Le premier Jean aurait été *dominus* dans les années 1232 et le second dans les années 1242. Dans la première moitié du XIIIème apparaît Jean de Marmande qui épouse la fille du Seigneur du Coudray-Montpensier et fait donc entrer cette forteresse dans les possessions de sa famille[83]. Jean II serait mort en 1256, date à laquelle ses fils, Bouchard et

[78] Octave Desmé DE CHAVIGNY, « les anciens seigneurs… *op. cit.*, p. 413-454.
[79] Jean-Jacques BOURASSE, Karl GIRADET, Louis FRANÇAIS, et al. *La Touraine... op. cit.*, p 358..
[80] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 61.
[81] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 48.
[82] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, annexes 3, 4, 5 p. IV-V.
[83] Louis Augustin BOSSEBOEUF, *Le Coudray-Montpensier…*, *op. cit.*, p. 17.

Guillaume se partagent les possessions de la famille de Marmande[84]. Cependant, une charte de 1254 nous rapporte que Bouchard, agissant en tant que seigneur de Marmande, confirme les diverses donations faites par lui-même et ses prédécesseurs en faveur des religieux de Fontmore[85].

En 1256 et pour la première fois de son histoire, la seigneurie connaît un partage[86]. Guillaume entre en possession du Coudray-Montpensier sûrement grâce à l'héritage de son père. Bouchard, fils de Guillaume, donne aussi à son frère les droits sur toutes les dépendances liées à l'ancienne forteresse des Montsoreau qui comprend entre autres le péage de Bizay abandonnant donc tous les droits qu'il pouvait avoir dessus. En échange, Guillaume donne à Bouchard sept livres de rente qu'il percevait au péage de Loudun et cent sols de rente sur le péage de Bizay qui lui seront retenus tous les ans. Bouchard lui, hérite de la Seigneurie de Marmande, mais aussi de celle de Trèves et est ainsi vu comme chevalier de cette tour. Il est possible que cette forteresse entre en possession de sa famille grâce au lien qu'entretiennent Marmande et les Montsoreau puisque la fille de Gautier de Montsoreau a été mariée avec le seigneur de Trèves, actuellement Chênehutte-Trèves-Cunault[87]. Par les nombreux mariages entre les deux familles, le château dut entrer dans le patrimoine de Bouchard. Par la suite, Trèves est acquise par Geoffroy de Loudun au détriment de la famille de Marmande[88]. Dans cette même charte, nous observons le don de toutes les dîmes de Verneuil aux religieux de Louroux par Bouchard. Il est donc probable que le château de cette commune — actuellement Verneuil-sur-Indre au sud de Loches — ait appartenu à Bouchard. Ce dernier doit aussi être en possession de Cravant certainement dans la famille depuis Guillaume.

Dans les années 1270, une charte — contenue dans les archives de Saint-Gatien — nous rapporte que Bouchard confirme la vente faite par Guillaume de la Roche-Clermault à l'archevêque de Tours[89]. Bouchard agit ici en tant que « seigneur féodal » et donc suzerain de Guillaume. Il autorise la vente du bois de la Châteigneraie pour la somme de 120 livres tournois. Nous pouvons, à travers ce document, percevoir le lien entre les seigneurs de Marmande et la Roche-Clermault. Peut-être sont-ils alors déjà propriétaires ou du moins

[84] Emile MABILLE, « Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine : contenus dans la collection de Dom Housseau », *société archéologique de Touraine*, Tours, 1863, p. 382.
[85] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, annexe 21 p. XIV.
[86] Emile MABILLE, *Catalogue analytique… op. cit.*, p. 382 ;
[87] Octave Desmé DE CHAVIGNY, « les anciens seigneurs… *op. cit.*, p. 419.
[88] Emile MABILLE, *Catalogue analytique… op. cit.*, p. 175.
[89] *Ibid*, p. 401-402.

suzerains de cette forteresse. De plus, cette seigneurie est certainement en possession de Pierre puis de Geoffroy de Marmande au début du XIVème siècle[90]. Le *dominus de Miremande* semble avoir acquis un nombre important de possessions, agrandissant de cette manière la puissance et l'importance de la famille de Marmande en Touraine. En effet Guillaume et Bouchard disposent d'un véritable réseau de fortifications ou de relations dans la région de Saumur.

Guillaume, seigneur du Coudray-Montpensier, apparaît de son côté en 1257 dans une charte où il abandonne à l'Abbaye de Fontevrault les droits qu'il prétendait avoir sur les voies de Tranchecot, ce qui est confirmé par son frère[91]. Il apparaît aussi en tant que seigneur de Sais près de Vivonne lorsqu'il fait une donation à l'abbaye de Fontaine-le-Comte[92]. Il est mentionné dans deux chartes rédigées par l'abbé de Seuilly laissant croire qu'il entretient des relations avec les religieux bénédictins de l'abbaye de Seuilly. La première, en 1259, certifie l'échange entre l'abbé Huges et Guillaume d'une terre contre une rente que doit lui verser l'abbaye[93]. La seconde, vingt ans plus tard, explicite les droits de garenne au lieu-dit Bor[94]. Les détails concernant l'existence de Guillaume sont peu nombreux, nous savons cependant qu'il meurt en 1272 et est inhumé dans l'abbatiale de Seuilly[95]. Le domaine passe aux mains de sa fille Philippe, mariée avec le chevalier Hue ou Huet de Brisay. Ce dernier étant vassal de l'Ile-Bouchard, les terres du Coudray-Montpensier ont dû passer dans leur fief.

La suite de Bouchard à la tête de la seigneurie de Marmande est assurée par Guillaume ou Geoffroy. Il serait également seigneur de Faye-la-Vineuse, la Roche-Clermault et Puymorant[96]. Il apparaît pour la première fois dans un comte de bailliage de Touraine en 1278[97]. Il est de nouveau présent dans une charte de 1288 accompagné de sa femme Aelidis et traite avec les religieux de Fontmore[98]. Il est désigné comme seigneur de Marmande et de Faye et reçoit la moitié des rentes sur le moulin des Bons Vifs en échange d'une redevance. En 1268, une charte du cartulaire de l'évêché de Poitiers fait mention d'un Guillaume de

---

[90] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 12.
[91] Louis Augustin BOSSEBOEUF, *Le Coudray-Montpensier…, op. cit.*, p. 18.
[92] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 62.
[93] Emile MABILLE, *Catalogue analytique… op. cit.*, p. 388.
[94] *Ibid*, p, 413-414.
[95] Louis Augustin BOSSEBOEUF, *Le Coudray-Montpensier…, op. cit.*, p. 21. ; Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…, op. cit.*, p. 49.
[96] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 62.
[97] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…, op. cit.*, p. 49.
[98] *Ibid.*, annexe 27p. XXI.

Marmande qui serait en possession du fief de Sayes, terres qui relèvent de la châtellenie de Lusignan[99]. Guillaume tiendrait ce domaine d'Hugues comte de la Marche et d'Angoulême. Mathieu Déjardin explicite le lien entre Sayes et Marmande[100]. Hugues, comte de la Marche, est, selon lui, présent en Touraine au cours du XIIIème siècle puisqu'il est nommé dans la liste des chevaliers-bannerets rattachés à la Touraine. Il est donc possible que le Guillaume de la charte soit bien issu du lignage d'Acharie et qu'il reçoive son titre lors du séjour d'Hugues en Touraine. Cependant, il reste une question en suspens, à savoir si le Guillaume mentionné dans la charte est bien le seigneur de Marmande et de Faye. Mais aucun élément ne permet de déterminer s'il s'agit du *dominus* ou d'un « simple » membre du lignage.

De même que ses prédécesseurs, il est chevalier banneret et à ce titre il prend part à plusieurs campagnes militaires. La première, en Gascogne entre 1294 et 1295 et la seconde, en Flandre en 1302[101]. Tout comme Guillaume Ier de Marmande il semble fidèle au pouvoir royal français contrairement à son successeur qui, en 1324, mène la guerre dite des Bâtards aux côtés des anglais[102]. A la Suite de cela, il se voit confisquer ses biens qui lui seront resitués à titre posthume en 1336[103]. Les éléments concernant Geoffroy ou Guillaume sont assez difficiles à appréhender puisqu'entre 1278 et 1348 deux seigneurs homonymes semblent se succéder[104].

Le mariage entre Agathe de Montsoreau et Guillaume ainsi que l'alliance avec cette famille marque véritablement un tournant dans l'histoire des seigneurs de Marmande. Les relations avec une famille importante fondée par le comte de Blois et proche des comtes d'Anjou rapprochent peut-être Guillaume du pouvoir comtal. Cependant, le seigneur tourangeau donne sa fidélité à la couronne française. Ses successeurs portent comme lui le titre de chevalier banneret et iront à plusieurs reprises combattre dans ses rangs. Ce mariage permet à Guillaume d'acquérir une puissance notable grâce à l'obtention de forteresse pour lui, mais aussi pour ses descendants. La nomination au rang de chevalier banneret vient confirmer l'importance et la puissance de la seigneurie de Marmande. En effet il devait fournir 50 chevaliers et 50 archers ou arbalétriers[105]. Cette fonction place de plus la famille

---

[99] *Ibid*, p. 49 ; Annexe 11.
[100] *Ibid*, p. 49 ; Annexe 11.
[101] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 11.
[102] *Ibid*.
[103] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, annexe 32, p. XXV.
[104] *Ibid*, p. 49.
[105] Marie BARDISA, Myriam GUERID, *Pressigny en Touraine : architecture et peuplement de la basse vallée de Claise jusqu'au XVIème siècle*, Cahiers du patrimoine, Paris, 1997, p. 48.

en lien avec le pouvoir capétien. Il est probable, comme de nombreux seigneurs tourangeaux et angevins, qu'il se soit rapidement placé aux côtés de la couronne française lors de la prise de l'Anjou par Arthur de Bretagne[106]. Le lien entre le pouvoir royal et la seigneurie de Marmande ne s'arrête pas après Guillaume Ier puisque ses successeurs, et notamment Geoffroy, sont nommés eux aussi comme chevaliers bannerets[107]. Cette relation pourrait traduire une importance notable de la famille pouvant expliquer le pouvoir de Marmande. Cette puissance pourrait notamment s'expliquer et se concrétiser par l'acquisition de nouvelles forteresses par les successeurs de Acharie. En effet, Guillaume, dès la fin du XIIème ou début du XIIIème siècle semble être en possession de la seigneurie de Cravant. Bouchard et Guillaume, au milieu du XIIIème siècle, détiennent le Coudray-Montpensier, Trèves, Verneuil et la Roche-Clermault. Geoffroy, après eux, agrandit à nouveau le fief avec Faye-la-Vineuse et Puymorant. Il se constitue donc un véritable réseau de fortifications leur permettant de structurer le territoire et d'asseoir leur autorité sur le sud de la Touraine. Tous ces éléments nous permettent de comprendre les raisons d'une telle importance dans le paysage castral tourangeau du XIIIème siècle. Cependant, il ne faut pas pour autant en conclure qu'au XIème et XIIème siècle Marmande n'est pas un pôle majeur de cette région. Si les sources consultées ne traduisent pas l'importance du site pour ces périodes, il est probable que l'épaisseur sociale du site et des seigneurs ne nous soit pas parvenue. Les seigneurs de Marmande semblent avoir un impact non négligeable sur la région et pour tenter de le mesurer il apparaît pertinent de reprendre les éléments concernant la fondation du site, de la seigneurie-châtelaine, du lignage et de son allégeance. Ceci nous permettra aussi d'avoir un aperçu des puissances en présence dans le nord du Poitou et le sud de la Touraine et d'observer vers qui se tourne l'allégeance de la famille de Marmande.

[106] Jean-Michel MATZ, Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou des princes : fin IXème- fin XVème siècle*, Picard, Paris, 2017, p. 221 et 242.

[107] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 62.

Chapitre I.2. Le site castral et son environnement

I.2.1. La naissance de la seigneurie-châtelaine et son allégeance

Le Xème siècle apparaît comme une période de reconstruction économique et monastique après les raids normands dans le sud de la Touraine[108]. Le peuplement se concentre essentiellement près des grands axes de communications et des vallées. Selon Chantal Senseby, les établissements religieux mérovingiens et carolingiens n'ont que peu participé à l'aménagement du territoire. Cependant, les sites occupés durant le Moyen-Âge central et le haut Moyen-Âge restent sensiblement les mêmes qu'aux périodes précédentes[109]. L'examen des textes antérieurs à l'an mil révèle l'existence de vingt-quatre paroisses d'origine mérovingienne ou carolingienne. Parmi elles se trouve celle de Marigny-Marmande fondée à partir de l'église Saint-Vincent. Marmande n'en fait pas partie alors même que le site abrite une *villa* en 878[110]. Cet établissement est mentionné alors que roi d'Aquitaine, Louis le Bègue, confirme sa concession en faveur de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers. Cette fondation se place en frontière d'une ancienne *civitas* gallo-romaine. En effet, les villages actuels ainsi que les paroisses ne sont pas souvent installés à l'emplacement de *vicus* antique[111].

Marmande semble appartenir à la paroisse de Vellèches dont la première mention date de 1129. Cependant, cette dernière est placée sous le vocable de Sainte-Radegonde, une des premières saintes du diocèse, ce qui pourrait donc indiquer qu'il s'agit de l'une des paroisses les plus anciennes installée en zone frontalière[112]. De plus, Chantal Senseby souligne que le réseau monastique est déjà en place à la fin du Xème siècle et que s'implantent des aires de peuplement autour de ce dernier[113]. La paroisse de Vellèches est également dépendante de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers alors qu'elle se trouve dans le diocèse de Tours[114]. Il est possible que la situation de Marmande soit similaire à celle de cette paroisse.

Des bourgs et de nouvelles structures d'habitat se créent au Xème siècle parallèlement aux fondations monastiques. Ceux-ci participent à mettre en valeur les réserves des barons

---

[108] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p. 186
[109] *Ibid*. p. 223.
[110] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 9.
[111] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p. 223
[112] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 9-10
[113] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p. 181.
[114] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 10.

et à contrôler leur territoire[115]. Ces seigneurs laïcs s'associent avec les religieux pour doter les bourgs « des instruments nécessaires à la mise en place de la seigneurie banale[116]. ». Grâce à ces fondations, ils semblent vouloir attirer de nouvelles populations et cherchent à faciliter leurs installations dans le but de répondre à la crise démographique de la région[117].

Nous allons à présent aborder le paysage castral du sud Touraine. Dans sa thèse, Chantal Senseby distingue l'apparition des forteresses et des seigneuries châtelaines du sud Touraine en plusieurs phases. La première est placée avant l'an mil. Dans celle-ci, nous pouvons citer deux places fortes : Nouâtre et l'Ile-Bouchard. Sainte-Maure et Faye-la-Vineuse surgissent, elles, au cours de la seconde entre la fin du Xème et le début du XIème siècle. Enfin, la dernière phase, concernant les années entre 1071 et le début du XIIème siècle, voit apparaître dans les sources Marmande et Champigny-sur-Veude[118]. Entre la seconde et la troisième phase nous pouvons observer un maillage castral resté le même durant près d'un siècle. Puis, une rupture se produit au début du XIIème siècle avec la construction de « nouvelles fortifications » placées dans les vallées en limite de secteur neuf de peuplement avec une intense politique de défrichement, c'est le cas Marmande[119]. Cette époque aurait augmenté la densité de forteresse et diminué la distance séparant chaque place forte. Nous passons alors d'une moyenne de 10 - 20 km à une de moins de 15 km. Nous aurions à cette période un maillage castral très dense et donc des fiefs réduits ainsi qu'une zone d'influence qui l'est tout autant. Cependant, un faisceau d'indices semble nous indiquer que le *castrum* et le *rupem* de Marmande existent avant la première mention de 1074 et ne fait donc pas partié de cette période de fortification.

Nous allons ici tenter de déterminer ou d'approcher une datation de la naissance du château, de la seigneurie châtelaine et du lignage : à partir de quand deviennent-ils *dominus* ? Qui pourrait être à l'origine de la fondation du site ? Trouvons-nous des changements d'allégeance de la famille de Marmande au cours des siècles ? Toujours *Peuplement et société aux XIème et XIIème siècles en Touraine méridionale d'après le cartulaire de Noyers*, l'auteure précise que les principales fortifications se trouvent au centre de paroisses qui sont, dès le XIème siècle, des agglomérations importance. Selon elle, les « nouvelles fortifications » restent des habitats isolés ne donnant pas lieu à des villages, ce qui serait le

[115] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p. 203.
[116] *Ibid*., p. 200.
[117] *Ibid*., p. 200.
[118] *Ibid*., p. 515.
[119] *Ibid*., p. 517.

cas à Marmande[120]. Là encore, si l'on conteste la date de fondation du château de Marmande, son constat peut être remis en question. De plus, et comme nous le verrons dans un développement ultérieur, si le château de Marmande ne crée pas de bourg à proprement parler, il n'en est pas pour autant exclu qu'il y eut l'habitat et qu'il est sûrement sous-évalué. Cette thèse se base essentiellement sur le cartulaire de Noyers. Cela ne permet pas d'avoir une image exhaustive de chaque site, mais plutôt une vision globale de la région à une période donnée c'est-à-dire le XIème-XIIème siècle.

Au Xème et XIème siècles, la majorité des châteaux sont nés de l'initiative des comtes d'Anjou, de Blois, de Touraine ou de Vendôme[121]. Nouâtre est un établissement des comtes de Vendôme, Sainte-Maure et Faye-la-Vineuse sont tous deux construit par le comte d'Anjou Foulques Nerra, L'Ile-Bouchard apparaît comme étranger aux états du comte d'Anjou et est donc possiblement une fondation du comte de Blois[122]. Le château de Marmande semble être, d'après les sources, une construction de nature privée[123]. Seulement, là encore, son constat doit être nuancé. Si en effet la documentation ne précise ni la date ni le commanditaire, il reste probable qu'il soit originellement comtal au même titre que les autres fortifications. En effet, à la fin du XIème siècle, les exemples de forteresses adultérines sont relativement rares. De plus, le château de Marmande devait remonter à une date antérieure à 1074. En effet, au vu de l'importance que prend Marmande et ses occupants en Touraine dès les XIème-XIIème siècles, il est très peu probable qu'il s'agisse d'une seigneurie et d'un château récent. Par ailleurs, l'une des premières mentions d'Acharie et du *castrum* fait état d'une guerre contre des barons très puissants, celui de Faye-la-Vineuse et celui de Sainte-Maure, qui sont toutes les deux des fondations comtales de Foulques Nerra. La seconde est d'ailleurs encore à cette période une possession comtale gardée par un châtelain.[124]. À ces deux puissants seigneurs s'ajoute le vicomte de Châtellerault. Il est donc peu probable qu'un lignage récemment installé puisse participer à un tel conflit[125]. Le fief et les biens du premier *dominus de Mirmandia*, et nous le développeront plus loin, semblent trop important pour un jeune seigneur. Mathieu Déjardin, dans son mémoire de Master I, contredit Chantal Senseby en expliquant qu'il « est donc peu probable que la châtellenie de

---

[120] *Ibid.*
[121] *Ibid. p. 521.*
[122] Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 458-460-461-464.
[123] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p. 523 ?
[124] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 55 ; Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 461.
[125] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 55

Marmande apparaisse *ex nihilo* durant la deuxième moitié du XIème siècle »[126]. Cependant, les sources consultées jusqu'à aujourd'hui ne s'attardent pas sur Marmande dans les périodes précédant le cartulaire de Noyers. Selon René Crozet, la première mention du site pourrait remonter à 1061 voire à 1051 d'après Nicolas Prouteau[127]. Mais il est actuellement très difficile de proposer des hypothèses concernant l'état du château avant 1074. Est-ce une motte castrale, une forteresse maçonnée ou un *rupem* ? En l'absence de fouilles archéologiques et de découvertes dans les sources, cette question devra rester en suspens. La seule certitude concerne la destruction du *castrum* et de la *rupem* en 1074, mais la forme qu'ils prenaient nous est inconnue.

Toutefois, nous pouvons suggérer quelques hypothèses concernant le commanditaire du château. Mathieu Déjardin propose d'explorer la piste des parents d'Acharie et de Bouchard Ier. En effet, ce chercheur rappelle que le fief de Marmande pourrait être un héritage d'une famille puissante dont serait issu leur père. Néanmoins, il ne faut pas négliger l'apport de leur mère aux possessions du lignage[128]. Comme nous l'avons expliqué précédemment, Adélard Bardon est propriétaire de l'alleu de Buxières et de la châtellenie de Cravant. Hersende, elle, est fille de Malran, le seigneur de Nouâtre, et fait entrer, grâce au mariage, Dangé-Saint-Romain, Atogny, Pressigny, Grizay, Marigny-Marmande et possiblement la forteresse de Marmande, dans le patrimoine d'Adélard[129]. Nous observons ici l'éventuelle appartenance de Marmande au seigneur de Nouâtre dans la deuxième moitié du XIème siècle. En partant de ce constat, plusieurs hypothèses peuvent être formulées au sujet du commanditaire du *castrum.* Nous savons que Nouâtre ne devient une seigneurie-châtelaine seulement sous le règne de Foulques le Réchin, vraisemblablement entre les années 1068-1075[130]. Si nous reprenons la date de 1061 ou de 1051, il est donc très peu probable qu'un simple châtelain puisse construire une forteresse. Cependant, — et même si c'est un phénomène qui tend à disparaître sous son règne — les comtes d'Anjou ont régulièrement donné à leurs vassaux des fiefs pour les récompenser de leurs services[131]. Il est donc possible que les châtelains de Nouâtre soient à la fois gardiens de leur château, mais aussi propriétaires ou gardiens de Marmande. Il est encore impossible de déterminer si à cette période Marmande était simplement un territoire vierge donné par le comte, un château ou

[126] *Ibid*.
[127] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 11 ;
[128] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 55.
[129] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 59.
[130] Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 460.
[131] *Ibid*. p. 351.

une roche aristocratique. Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'au moment où ils deviennent seigneurs-châtelains puis *dominus,* ils obtiennent également le titre de propriétaires de Marmande. Cela expliquerait alors qu'Adélard et Hersende aient pu entrer en possession du château. Une autre hypothèse est la possibilité qu'ils construisent le château lorsqu'ils deviennent seigneurs de Marmande, s'ils l'ont été. Cela nous amènerait alors à une fondation entre les années 1068 et 1074 — date de sa destruction — et viendrait en contradiction avec les premières mentions du site en 1051 et 1061. Néanmoins, sans interventions archéologiques ou découvertes dans les sources afin d'affirmer ou d'infirmer cette théorie, il est délicat de trancher. Les familles de Marmande et de Nouâtre entretiennent des relations qui apparaissent clairement dans le cartulaire de l'abbaye de Noyers et que Mathieu Déjardin démontre de manière évidente dans son mémoire. Le mariage avec Hersende est un premier élément, auquel s'ajoute le fait que Sophise à la fin du XIème siècle est la mère d'Urias de Nouâtre et d'Amalvinus Queue de Vache, mais est aussi la sœur de Acharie[132]. Lors d'une donation en 1084, il est d'ailleurs précisé qu'Acharie est l'oncle d'Urias[133]. C'est — selon Pierre Souty — chez son neveu de Nouâtre qu'Acharie se réfugie après la destruction de son *castrum*[134]. En outre, les possessions des seigneurs de Nouâtre et de Marmande semblent liées. C'est le cas notamment pour Antogny : Acharie est propriétaire de l'église tandis que Simon de Nouâtre, lui, possédait des droits sur l'écluse et le Moulin[135]. À cela il faut aussi ajouter les nombreuses donations que les seigneurs de Marmande font à l'abbaye Notre-Dame de Noyers, proche du château de la famille de Nouâtre. Mathieu Déjardin propose de voir Marmande comme « une sorte d'arrière-fief terrestre qui n'avait peut-être pas avant Acharie de vocation à être un lieu de résidence aristocratique[136]. ». Pour lui, cela pourrait expliquer l'absence de bourg castral. Cette dernière affirmation tendra à être remise en question au fils du développement. En prenant appui sur l'étymologie de Marmande réalisé par Pierre Souty, Mathieu Déjardin propose de voir la forteresse, avant Acharie, comme un lieu à vocation économique ou purement militaire[137]. Ce qui doit être souligné ici est le lien entre Marmande et Nouâtre nous faisant penser de manière presque certaine que les seigneurs châtelains de Noyers ont dû être en possession de Marmande, mais la forme que prenait le site ainsi que la nature des droits qu'ils avaient dessus nous sont inconnues.

---

[132] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 55
[133] CN 115
[134] Pierre SOUTY, « En feuilletant le cartulaire… *op. cit.*, p. 411
[135] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 56
[136] *Ibid*.
[137] *Ibid*. ; Pierre SOUTY, *Essai sur la seigneurie… op. cit.*, p. 278 et note 22.

Les seigneurs de Nouâtre ne sont pas les seuls commanditaires possibles. Un acteur autrement plus prestigieux aurait pu avoir fondé le château et le fief de Marmande, à savoir le comte d'Anjou. En effet, comme nous l'avons déjà soulevé, il est probable que Marmande — au même titre que de multiples autres forteresses tourangelles — dépendait de Chinon, et donc du pouvoir comtal. De plus, les fondations comtales dans la région sont assez nombreuses, il est donc tout à fait envisageable que Marmande fasse partie de ces dernières. La proximité avec Nouâtre, un établissement des comtes de Vendôme, comté administré par Foulques Nerra pendant près de dix ans puis récupéré par Geoffroy Martel en 1032, pourrait faire la liaison entre Marmande et le pouvoir comtal angevin[138]. Marmande pourrait être une construction comtale ayant été confiée ou donnée au châtelain ou seigneur châtelain de Nouâtre. Néanmoins, le comté de Touraine n'appartient pas à l'Anjou sous le règne de Foulques Nerra. C'est Geoffroy Martel qui récupère, en 1043, les *honores* du comté de Touraine donnés par le roi[139]. Au vu de cet élément, il semble plus probable que Marmande soit une fondation née sous son impulsion, et éventuellement une construction réalisée durant le conflit avec Thibaud pour la Touraine. Cependant, il faut aussi rappeler que Foulques Nerra dispose de plusieurs fiefs en Poitou, à l'image du *castrum* de Gençay dont le seigneur, Aimeri de Rancon, est l'un de ses vassaux. En outre, lors de la première guerre qu'il mène contre le comte Eudes Ier de Blois pour la Touraine, il construit les châteaux de Langeais vers 994-995, Montrichard vers 1005, Monbazon et Montboyeau vers 1017, afin de l'aider dans sa conquête. Nous pourrions alors s'imaginer qu'il repose sur une chaîne forteresses dont toutes ne sont pas citées ici[140]. Cependant, cela ferait remonter la date de l'édification de Marmande à la fin du Xème – début du XIème siècle, alors qu'aucun élément ne permet de le prouver.

Il s'agit d'une hypothèse qui correspond à la politique castrale de Foulques Nerra, mais moins à celle de Geoffroy Martel. En effet, Foulques Nerra est connu pour être un grand bâtisseur de château[141]. Ils constituent pour lui le moyen d'asseoir son pouvoir et de défendre son territoire[142]. Il construit notamment de nombreuses forteresses en zone de marche, c'est le cas de Trèves, Faye-la-Vineuse, Mayenne[143]… Parmi les onze châteaux comtaux bâtis

[138] Jean-Michel MATZ, Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou des princes … op. cit.*, p. 32 ; Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 45.
[139] Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 57.
[140] Louis HALPHEN, *Le comté d'Anjou au XIème siècle*, Slatkine, Genève, 1974, p. 153.
[141] *Ibid*.
[142] Jean-Michel MATZ, Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou des princes … op. cit.*, p. 46.
[143] Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 457 — 458.

avant 1060, cinq sont installés en position frontalière[144]. Marmande pourrait également être une forteresse construite par Foulques en frontière avec la Touraine qui est contrôlée par Eudes de Blois. Le comte d'Anjou va précocément créer, dans ses forteresses frontalières, des seigneuries châtelaines[145]. Ces nouvelles seigneuries sont parmi les premières à naître dans ses états. Montsoreau par exemple — même s'il ne s'agit pas d'un château construit par Foulques Nerra mais sous l'influence du comte de Blois — est l'une des premières seigneurie châtelaine créée en 1001 par le comte[146]. C'est aussi le cas de Trèves qui devient le siège d'une seigneurie-châtelaine entre 1026 et 1038 et qui se trouvait à la frontière entre l'Anjou et la *vicaria* de Saumur[147]. Ainsi, l'auteur y voit une politique comtale visant à protéger les zones les plus menacées. Un château frontalier offre toujours la possibilité d'agir comme un véritable mercenaire et de servir le plus offrant des deux parties. Afin d'éviter les rébellions de gardiens de châteaux contre leurs suzerains, ce dernier place à leur tête l'un de ses fidèles qu'il nomme seigneur châtelain, espérant que celui-ci se sente redevable envers le comte et lui reste loyal[148]. Cette politique a fait ses preuves au temps de Foulques Nerra, car aucun de ses châteaux en zone de marche n'a tourné ses armes vers lui. Les forteresses frontalières sont donc les premières incluses dans les états du comte à être érigées au rang de seigneurie châtelaine.

Ce fait amène à se poser la question de la date de la naissance de la seigneurie-châtelaine et du lignage de Marmande. D'après Louis Halphen, l'apparition de ce phénomène est à rattacher au comte. Mais plus encore, il explique que c'en est presque une fatalité, comme si cela était conçu dès la construction du château. Cela fonctionnerait alors en trois étapes : la fondation, l'établissement d'un lignage et enfin l'apparition d'une seigneurie châtelaine[149]. Pour lui, Foulques Nerra et Geoffroy Martel ont eu tendance à multiplier le nombre de forteresses et donc, si nous suivons sa logique, le nombre de seigneurs-châtelains. Il ajoute que chaque nouvelle fondation castrale s'accompagne de la création immédiate d'une nouvelle seigneurie. Nous observons en effet, que Foulques Nerra ne dispose pas des ressources nécessaires pour garder ces fondations récentes et pour finir les programmes de

[144] Jean-Michel MATZ, Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou des princes … op. cit.*, p. 47 ;

[145] Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 311 ; Bernard S. BACHRACH, *Fulk Nerra: the neo-roman consul*, 987-1040, university of california press, Berkelez/Los Angeles/London, 1993, p. 146; Jean-Michel MATZ, Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou des princes … op. cit.*, p. 47.

[146] Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 456.

[147] *Ibid*. p. 311.

[148] *Ibid*.

[149] Louis HALPHEN, *Le comté d'Anjou… op. cit.*, p. 159.

fortifications qu'il met en place[150]. Pour cette raison, il engage à la tête de ces châteaux ses fidèles tout en prenant soin que ces nouveaux seigneurs-châtelains ne construisent pas les bases d'un pouvoir pouvant menacer le sien[151]. C'est notamment le cas à Château-Gontier. Il élève dans un premier temps une petite forteresse et y place un gardien puis il voulut l'agrandir, mais faute de temps et de moyens, il accorde à Renaud Ivon le titre de seigneur-châtelain et la charge de finir le projet[152]. Olivier Guillot nuance les propos de l'auteur en expliquant que Louis Halphen ne fait pas la différence entre la seigneurie-châtelaine qui autorise l'installation d'un lignage, et le fait que cette même famille devienne propriétaire de ce château. Il part donc du postulat que dès qu'un chevalier est mentionné en lien avec une forteresse il est le seigneur de celle-ci, mais nous verrons qu'au XIème siècle le phénomène s'avère différent[153]. Concernant Marmande, la première charte du cartulaire de Noyers dans laquelle apparaît Acharie est celle de 1074, mais il n'est pas directement désigné comme seigneur[154]. Toutefois, nous pouvons aisément le déduire puisque cette charte nous relate la destruction de son château. Pour qu'il soit mentionné comme propriétaire du *castrum*, il doit au moins être seigneur-châtelain[155]. Le lignage de Marmande peut-il être remonté à une date antérieure à 1074 ? Chantal Senseby place l'apparition de la seigneurie-châtelaine de Marmande dans les années 1070. Cependant, plusieurs éléments peuvent nous faire penser qu'elle est plus ancienne[156]. Le cartulaire mentionne pour la première fois Marmande en 1061, mais sans qu'aucun seigneur ou gardien ne lui soit associé[157]. Toujours dans le cartulaire, le premier à porter le patronyme « de Marmande » est Bouchard en 1065. Il apparaît en tant que témoin, mais nous ne savons pas s'il est propriétaire ou gardien de forteresse[158]. Néanmoins, le fait qu'il soit nommé *Buchardus de Mirmanda* pourrait nous indiquer l'existence du lignage de Marmande et donc possiblement de la seigneurie-châtelaine. Comme nous l'avons déjà vu, il semble que Bouchard fut le premier seigneur de Marmande. Mais, Nicolas Prouteau nous rapporte qu'un document de 1051 présente Acharie réclamant, en tant que châtelain de Marmande, une taxe au port de Buxières[159]. Cette fois, sa qualité de châtelain nous est rapportée. Il n'est donc pas propriétaire mais, n'ayant pas eu

---

[150] *Ibid*. p. 158.
[151] Bernard S. BACHRACH, *Fulk Nerra… op. cit.*, p. 256.
[152] *Ibid*.
[153] Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 301.
[154] CN 67 ; Annexe 8.
[155] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p 547.
[156] *Ibid*., p. 548.
[157] CN 20 : « […] *sunt inter Vigennam et Mirmandam* […]. »
[158] CN 43
[159] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 11

accès au document original, nous ne savons pas s'il est présent avec le patronyme « de Marmande » permettant de nous éclairer sur l'existence du lignage. Il apparaît donc que cette famille se forme plutôt entre les années 1051-1064 et donc probablement la seigneurie châtelaine dans les mêmes années. Si cette hypothèse se vérifie, cela signifierait que la seigneurie-châtelaine naît avant celle de Nouâtre, remettant ainsi en question l'affirmation de Chantal Senseby selon laquelle la seigneurie-châtelaine de Marmande s'implante plus tardivement que les autres dans la région[160].

Il reste encore à déterminer à quelle date la famille d'Adélard obtient le titre de *dominus*. Selon la même auteure, ce titre est fréquemment attribué à Acharie. Cependant, après une étude attentive du cartulaire de Noyers il n'apparaît avec cette dénomination que deux fois en 1083 et 1089[161]. La première charte fait mention d'une fondation d'un village — dénommé actuellement Celle-Saint-Avant — avec l'autorisation seigneuriale d'Acharie. Nous savons donc avec certitude qu'à cette date il est propriétaire de Marmande et de son fief. Les chartes le concernant entre 1074 et 1083 mentionnent un grand nombre de donations sur son domaine. Toutefois, savoir si ce dernier est encore soumis à la commise nous est impossible[162]. Nous proposons cette fourchette chronologique puisque c'est à partir de 1074 que nous voyons apparaître une notion de propriété ou de fief concernant Acharie. Il semble qu'entre cette date et 1083 — lorsque son titre de *dominus* est avéré — le comte ou son suzerain direct lui accorde la charge de seigneur de Marmande. Cette dénomination intervient dans une période où Foulques le Réchin est comte d'Anjou-Touraine. Son règne est notamment marqué par un grand nombre de constructions de châteaux, mais aussi par une augmentation du nombre de *domini*[163]. La chronologie proposée apparaît donc cohérente avec le climat politique qui s'explique notamment par la faible autorité du pouvoir comtal. La naissance de ces nouveaux propriétaires peut, dans certains cas, provoquer la perte du lien vassalique et donc échapper au Réchin[164]. Nous pourrions donc avoir ici une rupture du lien entre Marmande et le pouvoir comtal éventuellement en relation avec le rapprochement à l'égard des vicomtes de Châtellerault, idée sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

---

[160] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p. 560.

[161] CN 105 : « […] *tamen de Zachariae domini Mirmandiae fedio* […]. », CN 173 : « […] *Acharia de Mirmanda, domino suo,* […]. »

[162] La commise est le droit détenu par un seigneur suzerain de confisquer le fief d'un vassal. Elle marque dans notre développement l'emprise que peut avoir le comte sur un seigneur-châtelain, et prouve que ce dernier n'est pas propriétaire.

[163] Jean-Michel MATZ, Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou des princes … op. cit.*, p. 49

[164] *Ibid*.

Comme nous l'avons déjà souligné, il semble — en accord avec plusieurs auteurs — que la famille de Marmande prête hommage à Chinon et serait donc vassale du comte d'Anjou. Cela pourrait correspondre à l'hypothèse selon laquelle le château aurait pu être une fondation comtale. Néanmoins, le comte d'Anjou n'est pas le seul à avoir des prises sur la région et d'autres peuvent avoir été à l'origine de la forteresse. C'est le cas du comte de Blois qui, avant 1044, était en possession du comté de Touraine. Il est possible qu'il ait bâti un château frontalier pour contrôler la région et défendre son territoire contre Foulques Nerra ou Geoffroy Martel, mais aussi contre le comte du Poitou. Nous savons toutefois qu'Eudes Ier et son fils n'accordent pas ou peu le titre de seigneur-châtelain aux gardiens des châteaux en zone de marche. Ils leurs préfèrent ceux au centre de son territoire, contrairement aux princes d'Anjou[165]. Si le comte de Blois a réellement été à l'initiative de la construction du château de Marmande, celui-ci aurait laissé plus de traces dans les sources puisqu'il serait alors de rang comtal. Une étude approfondie des sources et notamment des archives du Blésois permettraient d'étayer ou non cette théorie, mais actuellement il nous est impossible de trancher.

La construction du château de Marmande pourrait également être attribuée aux ducs d'Aquitaine et comtes du Poitou. En effet, Guillaume V le Grand ou ses descendants sont susceptibles d'avoir construit une fortification en zone frontalière ayant comme objectif de contrer les ambitions des comtes d'Anjou et de Blois. Même si Foulques Nerra reste un fidèle du duc, ils se retrouvent dans des camps opposés en 1027 lorsque Guillaume le Grand rejoint le partit du roi Henri durant la guerre de succession[166]. Ce conflit armé se déroulant en Touraine éclate en 1025. Ceci pourrait donc justifier la nécessité pour le comte de sécuriser ses frontières[167]. Geoffroy Martel, après avoir récupéré la seigneurie de Vendôme au début des années 1030, épouse Agnès la veuve de Guillaume V d'Aquitaine[168]. Il obtient donc une certaine influence dans le duché et va tenter de supplanter le duc[169]. Pour ce faire, il se sert de ses liens établis par Foulques dans le Poitou afin d'éliminer les deux fils du comte-duc[170]. Le duc de Gascogne, Eudes, cherche à récupérer à son compte le Poitou et se lance dans une guerre contre les vassaux et alliés de Geoffroy Martel, qui l'arrêtent au château de Germond

[165] Jean-Michel MATZ, Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou des princes … op. cit.*, p.32 ; Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 312
[166] Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou… op. cit.*, p. 34, 37 et 39.
[167] *Ibid*. p. 34.
[168] *Ibid*. p. 44.
[169] *Ibid*. p. 45.
[170] *Ibid*. p. 52.

et le tuent à Mauzé[171]. En 1043, le roi Henri octroi à Geoffroy les *honores* de la Touraine, le comte d'Anjou se charge donc de conquérir la région[172]. C'est aussi dans ces contextes de conflits, qui impliquent ou non le Poitou, qu'a pu être bâti Marmande, dans un souci de défendre la frontière, mais aussi une zone proche de l'influence angevine qui représente une menace pour le pouvoir ducal. Les comtes d'Anjou restèrent fidèles aux ducs d'Aquitaine, mais cela n'a pas empêché les situations conflictuelles. C'est notamment le cas sous le règne de Foulques le Réchin durant lequel le comte du Poitou tente de profiter de la décadence de la maison d'Anjou pour accroître son influence dans la région[173]. Le comte-duc incendie et détruit les abords de la ville de Saumur, même si Guillaume VIII est finalement vaincu par le Réchin[174]. Les comtes-ducs ont certainement eu intérêt à fortifier la zone de contact avec une maison puissante qui représentait pour eux une menace grandissante. Ils ont peut-être établi une chaîne de fortifications pour les séparer de l'ambition croissante des princes d'Anjou. Marmande a pu constituer l'un de ces châteaux bâtis par le comte du Poitou pour défendre ses frontières.

Le *castrum* primitif de Marmande — dont il ne reste plus rien aujourd'hui — pourrait avoir été une fondation de ces trois pouvoirs comtaux. Il est très peu probable qu'il s'agisse d'une construction de nature privée et qu'un seigneur-châtelain ait eu la puissance et les moyens nécessaires de se faire construire sa propre forteresse. Cependant, même si la probabilité est faible, il ne faut pas la négliger. Les comtes peuvent apparaître comme potentiels commanditaires, mais une autre piste doit être explorée, celle des vicomtes de Châtellerault. En effet, si les seigneurs de Marmande paraissent avoir des liens incontestables avec l'Anjou, ils sont aussi tournés vers le Poitou, et plus particulièrement vers Châtellerault[175]. Le territoire du Châtelleraudais marque le seuil entre le Poitou et la Touraine[176]. La charge de vicomte apparaît dans les sources pour la première fois en 892 alors que le château construit par Airaud, n'apparaît pour la première fois qu'en 1025[177]. Il existe plusieurs hypothèses concernant la naissance de la vicomté. Guillaume III, duc d'Aquitaine, a semble-t-il créé cette circonscription administrative pour défendre son

[171] *Ibid*. p. 53.
[172] *Ibid*. p. 58.
[173] *Ibid*. p. 112.
[174] *Ibid*. p. 113.
[175] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société*…, *op. cit.*, p. ?
[176] Vincent GIL, « Réseau castral et… *op. cit.*, p. 140
[177] *Ibid*.

territoire contre Hugues le Grand, comte de Paris[178]. Une autre théorie verrait des origines berrichonnes à la famille de Châtellerault[179]. Mais, selon Vincent Gil, la vicomté au Xème siècle avait été constituée pour contrôler la présence des comtes d'Anjou dans la région de Loudun et de Mirebeau[180]. Dans la seconde moitié du XIème siècle, la ville connaît un essor important. Parallèlement, la région voit se créer plusieurs châtellenies comme celle de Monthoiron ou de Bonneuil-Matours[181]. Dans le même temps s'installe un certain nombre de mottes, créées en limite du territoire vicomtal et rayonnant autour de la ville[182]. Ces mottes, datées de la fin du XIème siècle, se caractérisent par une installation en fond de vallée ou sur un relief, proches d'un cours d'eau plus ou moins important aujourd'hui, et sont le plus souvent associées à un habitat groupé[183]. Elles permettent de matérialiser la nécessité de défendre ces espaces de contacts. Durant le siècle suivant, Richard Cœur de Lion, avec la construction de Saint-Rémy-sur-Creuse et la fortification du Haut-Clairvaux, tente de limiter et de modifier l'emprise de la vicomté[184]. Il est cependant très difficile de déterminer l'étendue du territoire de Châtellerault et d'évaluer l'importance des seigneuries naissantes dans son aire d'influence[185]. Le château et la seigneurie de Marmande pourraient être des fondations nées sous l'impulsion des vicomtes. En effet, au même titre que les mottes du XIème siècle Marmande pourrait être vue comme une forteresse placée en frontière du territoire d'Airaud, mais tournée vers la Touraine et l'Anjou. De plus, Marmande naît comme la plupart des autres châtellenies de la région dans la seconde moitié du XIème siècle et pourrait donc participer à une logique consistant à borner et protéger les limites du territoire vicomtal. Le site du château est installé sur un relief propice à la défense et devait probablement être lié à un habitat groupé sur lequel nous reviendrons plus tard. Même si les données hydrographiques actuelles ne peuvent pas attester la présence d'un important cours d'eau proche du château, la logique d'implantation de Marmande correspond relativement bien aux autres fondations des vicomtes. Les relations entre les deux puissances sont — pour le XIème et le début du XIIème siècle — assez conflictuelles. Comme nous l'avons précédemment énoncé, ils sont en guerre en 1074 et 1102[186]. Vincent Gil ajoute à ces deux

[178] Jan Hendrik PRELL, *comtes, vicomtes et noblesse au Nord de l'Aquitaine aux Xe- XIe siècles : Etudes prosopographiques, historiques et constitutionnelle sur le Poitou, l'Aunis et la Saintonge*, Unit for Prosopographical Research, Prosopographia et Genealogica, Padstow, 2012, p. 81.

[179] *Ibid*., p. 83.

[180] Vincent GIL, « Réseau castral et… *op. cit.*, p 140.

[181] *Ibid*.

[182] *Ibid*. p. 142.

[183] *Ibid*.

[184] *Ibid*. p. 143.

[185] Annexe 12, fig. 19 et 20.

[186] CN 67 et 310 : Annexes 8 et 9

dates celles de 1076-1080, 1083-1089. Il s'agirait de conflits faisant suite à celui de 1051[187]. Cet affrontement initial a pour cause le contrôle du passage sur la Vienne au port de Buxières, mais l'auteur ne cite pas la source exacte dans laquelle il a trouvé cette information. Cette date de 1051 permet — comme nous l'avons déjà mentionné — de faire remonter la fondation du site et de naissance de la seigneurie à une date antérieure à 1061. Elle nous indique également que la première interaction qui nous est rapportée se fait avec les vicomtes de Châtellerault. Il est donc probable que Marmande soit une émanation de ces derniers. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, Adélard Bardon est mentionné comme chevalier du vicomte, titre que nous retrouvons chez son fils Acharie et Geoffroy après lui en 1124[188]. Les seigneurs de Marmande semblent donc être des proches du vicomte et sa famille. De plus, ces deux partis apparaissent à plusieurs reprises ensemble lors des donations. La première fois, en 1081, Boson est témoin lors d'un échange de terre sur le fief d'Acharie[189]. Une seconde fois, en 1129, où Geoffroy et le vicomte Aimery sont tous deux témoins[190]. Une troisième fois, en 1156, lors d'une revendication de terre, Geoffroy et son fils Bouchard sont témoins en compagnie d'Hugues vicomte de Châtellerault. Au vu des liens qu'entretiennent les deux, ainsi que de la logique de fortification et d'implantation du site, Marmande a pu être une fondation d'Airaud ou de sa descendance. Vincent Gil propose l'hypothèse selon laquelle ces derniers pourraient avoir initialement appartenu à la vicomté puis auraient basculé dans le giron de la Touraine expliquant alors le fait qu'après Geoffroy, aucun seigneur de Marmande ne soit mentionné comme chevalier des vicomtes[191]. Seulement, il ne faut pas négliger le fait que les relations entre les deux apparaissent le plus souvent conflictuelles. Devons-nous y voir une défiance des seigneurs de Marmande vis-à-vis de l'autorité de leur suzerain pour conserver une terre ? Ou bien un conflit visant à protéger l'espace et l'influence des comtes d'Anjou-Touraine pour contrer la puissance et l'essor des vicomtes de Châtellerault ? Il est en effet probable que le phénomène inverse à l'hypothèse de Vincent Gil ait eu lieu. En ce sens, Marmande pourrait avoir été initialement dans le giron de la Touraine puis, dans les années 1124, la seigneurie se range du côté d'Aimery. Cette hypothèse paraît vraisemblable puisqu'après la date de 1124, aucun affrontement entre les deux parties n'est attesté. Il est donc possible qu'après le conflit de 1102, Marmande se soit rallié à leur cause ou bien que ces derniers soient contraints par la

[187] Vincent GIL, « Réseau castral et… *op. cit.*, p. 142
[188] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le Château de Marmande… op. cit.*, p. 59.
[189] CN 88 bis.
[190] CN 466.
[191] Vincent GIL, « Réseau castral et… *op. cit.*, p. 142.

force de rejoindre les rangs du vicomte pour un temps. Marmande pourrait donc avoir été installé au milieu du XIème siècle ou avant dans le but de protéger la frontière entre la Touraine — territoire de Geoffroy Martel — et la zone d'influence des vicomtes de Châtellerault.

Le château et la seigneurie de Marmande pourraient donc avoir émané des cinq grandes puissances de la région à savoir les comtes d'Anjou, de Blois, du Poitou et de Vendôme, mais aussi les vicomtes de Châtellerault. Aucun élément ne permet, à ce jour, de trancher la question et de connaître précisément la date de la fondation et le propriétaire. Cependant, au vu des divers éléments présentés, il apparaît plus probable que les comtes d'Anjou – en particulier Geoffroy Martel ou son successeur – ou les vicomtes de Châtellerault soit les commanditaires de cette forteresse. En effet, ces protagonistes semblent avoir une véritable nécessité de défendre et d'asseoir leur autorité dans cette zone. La construction n'apparaît pas comme étant de nature privée. Cependant, il serait trop tentant de voir absolument un commanditaire prestigieux. Pour des raisons d'objectivité, il ne faut donc pas laisser cette hypothèse de côté. Une des seules certitudes concerne la volonté d'implantation du site. En effet, Marmande se situe en zone de marche et la construction du château dans cette zone n'est certainement pas due au hasard. Les raisons d'une telle implantation nous laissent penser qu'il devait avoir des impératifs qui ne pouvant pas émaner d'un simple seigneur. Marmande devait tenir des enjeux à l'échelle comtale ou au moins vicomtale.

Nous venons donc de dresser un portrait des différents commanditaires possibles, ainsi qu'un état des relations politique de la région. Il convient donc à présent de définir l'importance de la seigneurie même, en caractérisant sa zone d'influence ainsi que les possessions des seigneurs de Marmande.

I.2.2. Les possessions du lignage au cours des XIème-XIIIème siècles.

Cette section aura pour objectif de caractériser les possessions des seigneurs de Marmande ainsi que leur zone d'influence. Il s'agit ici de définir la puissance et l'impact qu'ils ont pu avoir sur le paysage géographique du sud de la Touraine. Avant de s'attarder en détail sur le fief, il faut dans un premier temps s'intéresser à l'environnement immédiat du site. En effet, l'une des premières mentions de Marmande fait état d'un *castrum* et d'une

rupem[192]. Le premier des deux termes désigne non seulement la présence d'un pouvoir banal, mais aussi d'un habitat groupé. Pour Benoît-Michel Tock, ce terme, ainsi que celui de *castellum*, ne font pas débat « parce que leur sens est par trop évident et incontestable »[193]. Pour lui, les deux termes sont interchangeables et désignent tous deux des châteaux[194]. Cependant, si nous parcourons d'autres ouvrages, le constat est bien différent. Ces deux mots font effectivement débat dans le monde scientifique. Contrairement à ce qu'il écrit, ces termes peuvent et méritent une étude exhaustive avant les années 1200[195]. C'est par ailleurs ce qu'André Debord tente de faire à partir des chroniques d'Adémar de Chabannes[196]. La simple définition de château ne suffit pas pour caractériser la réalité que recouvrent ces termes. André Debord le prouve dans son article prouvant qu'il devient parfois très délicat de manier ces mots et de s'en servir pour proposer des hypothèses sur ce qu'il pouvait exister à cette même époque sur place. Si nous nous tenons à la définition de *castrum*, il désigne une enceinte assez étendue pouvant accueillir un habitat groupé. Un *castellum* est le plus souvent vu comme un réduit du *castrum*, c'est-à-dire seulement le château. Cependant, l'auteur nous rappelle que ce n'est pas aussi évident[197]. Dans son article, il décompose les termes qu'utilise Adémar de Chabannes pour désigner les lieux fortifiés. Il observe que *castrum* et *castellum* sont parfois utilisés à quelques lignes d'intervalles pour indiquer la même forteresse[198]. Il en tire la conclusion que pour Adémar de Chabannes, un *castrum* « est toute fortification autre qu'urbaine ou monastique et plus particulièrement le château fort ». Ces deux termes apparaissent dans son texte comme interchangeables comme si ces derniers étaient utilisés indifféremment[199]. Il souligne toutefois que ces textes sont soumis à la plume du scribe[200]. Ce dernier peut, en effet, avoir certaines habitudes qui biaisent l'utilisation des termes. Par ailleurs, ils sont souvent assez loin des réalités qu'ils décrivent. La plupart du temps, ils ne savent pas exactement à quoi ressemble le site. À partir du XIIème siècle, ils sont plus sensibles aux divers éléments de la fortification et utilisent les termes avec plus de

[192] CN 67 ; Annexe 8.

[193] Benoît-Michel TOCK, « Remarques sur le vocabulaire du château dans les textes diplomatiques français et belges antérieurs à 1200 », dans *La vie de château*, Actes de Colloque « fonction et représentations des châteaux et des palais du Moyen-Age à nos jours », presse universitaire de Strasbourg, 13-15 mai 1995, p. 14.

[194] *Ibid*., p. 15.

[195] *Ibid*.

[196] André DEBORD, « castrum et castellum chez Adémar de Chabannes » dans *Archéologie médiévale*, tome 9, CRAM, Caen, 1979, p. 97-115.

[197] *Ibid*., p. 97.

[198] *Ibid*., p. 103.

[199] *Ibid*.

[200] *Ibid*., p. 97.

précision[201]. Pour en revenir à Marmande, le mot *castrum* pourrait être une mauvaise utilisation du terme et une étude approfondie du cartulaire de Noyers suivant la même méthodologie qu'André Debord pourrait éventuellement répondre à cette question.

Le début d'une étude archéologique et topographique serait peut-être susceptible d'apporter des éléments de réponse en essayant de déterminer si le château de Marmande était accompagné d'un habitat groupé et s'il s'agissait en effet d'un *castrum*. La première question concerne la forme que peut prendre cet habitat. Même si en apparence le hameau de Marmande ne porte par les marqueurs d'un bourg castral, l'hypothèse doit être soulevée. L'étude du parcellaire issue du cadastre napoléonien pourrait nous faire penser que le hameau fonctionnait de pair avec le château ou du moins une partie[202]. Pouvons-nous parler de bourg castral concernant à Marmande ? Pour répondre à cette question, il faut dans un premier temps définir cette réalité, savoir à quoi elle correspond et quels sont ses éléments constitutifs. D'après André Debord, le bourg castral se définit par une agglomération qui est toujours le chef-lieu d'une châtellenie[203]. Il s'installe parallèlement à la stabilisation de la seigneurie châtelaine, c'est-à-dire dans la deuxième moitié du XIème siècle. Pour lui, c'est à cette période que naissent la plupart des bourgs castraux, même s'il existe quelques exemples plus tardifs[204]. Dans la région étudiée les bourgs sont fondés majoritairement au cours des XIème et XIIème siècles. Les sources font mention de quarante-six bourgs, installés pour la plupart le long des vallées de l'Indre, de la Vienne, de la Creuse et de la Claise[205]. Les bourgs castraux attestés en Touraine — au nombre de 13 — sont eux majoritairement établis dans la seconde moitié du XIème siècle[206]. Ce nombre relativement réduit par rapport à l'Anjou pourrait traduire un phénomène antérieur qui aurait déjà participé au regroupement de population autour de petites agglomérations[207]. Les seigneurs laïcs participent de deux manières différentes à l'édification : soit ils donnent le terrain, soit ils autorisent directement la fondation[208]. Lors de la création du bourg de Celle, Acharie de Marmande autorise l'établissement d'un village puisqu'il se trouve sur son fief[209]. Hugues de Sainte-Maure

---

[201] *Ibid*., p. 109.
[202] Annexe 13, fig. 21.
[203] André DEBORD, « Remarques sur la notion de bourg castral », dans *Annales du Midi*, tome 102, n° 189-190, 1990, p. 56.
[204] *Ibid*.
[205] Élisabeth LORANS, « Bourgs, églises… *op. cit.*, p. 440.
[206] *Ibid*., p. 440.
[207] *Ibid*., p. 442.
[208] *Ibid*., p. 442.
[209] CN 105.

fonde directement le bourg Saint-Michel en 1087 au pied de son château[210]. La même charte nous rapporte qu'il autorise l'installation de l'église et du bourg de Saint-Mesmin. Le comte d'Anjou ne fonde aucun bourg en Touraine, la plupart étant des initiatives de seigneurs châtelains et de la noblesse[211]. Comme nous l'avons déjà exposé, le château de Marmande est probablement le siège d'une châtellenie au moins jusqu'en 1051. Le *castrum* est mentionné pour la première fois — et la seule — en 1074. Cette date correspond à une période où l'édification des bourgs semble comme fréquente. Même si à Marmande il n'est jamais fait allusion de la présence d'un bourg, la mention de fondation de l'habitat est souvent non existente. Soit la population s'agglomère spontanément, soit le village est déjà présent et connaît une croissance, ou encore, il naît sous l'impulsion du seigneur. En Anjou, le bourg à tendance à se créer autour d'un noyau d'habitat préexistant. Les cas de bourgs créés *ex nihilo* dans le comté est très rare, il n'en existe d'ailleurs que trois recensés aujourd'hui[212]. Tous les châteaux connus comme capitale de châtellenie n'ont pas engendré de bourg, notamment lorsque le réseau est déjà en place lors de la fondation[213].

Le développement de cette zone de peuplement s'accompagne souvent de la création de nouvelles paroisses puisque le seigneur crée parallèlement un prieuré ou une collégiale[214]. Parfois, cette nouvelle autorité religieuse est créée à partir de l'église préexistante ou de la chapelle castrale[215]. Cependant, pour Élisabeth Zadora-Rio, en Anjou, les seuls châteaux qui ont donnés naissance à un bourg possédaient déjà une église. Il n'y aurait donc pas de création religieuse[216]. Sur plus de quarante bourgs en Touraine seuls cinq sont créés à l'écart d'un centre paroissial. Cela est peut-être dû à la volonté de renforcement de l'emprise de la paroisse à l'aide d'un pôle secondaire[217]. Certains *castra* n'ont pas donné naissance à une paroisse. C'est notamment le cas de Mathefelon, une fondation de Foulques Nerra vers 1028[218]. La présence d'un centre religieux dans la création d'un bourg ne paraît pas être une

---

[210] Élisabeth LORANS, « Bourgs, églises… *op. cit.*, p. 442. ; CN 139.

[211] *Ibid*., p. 446-447.

[212] Élisabeth ZADORA-RIO, « Bourgs castraux et bourgs ruraux en Anjou aux XIème-XIIème siècles », *dans Château et peuplement en Europe occidentale du Xème au XVIIIème siècle*, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, Auch, 1980, p. 175. [2]

[213] André DEBORD, « Remarques sur la notion… *op. cit.*, p 56.

[214] *Ibid*. p. 57. ; André DEBORD, « Les bourgs castraux dans l'ouest de la France », dans *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du Xème au XVIIIème siècle*, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, Auch, 1980, p. 64.

[215] André DEBORD, « Les bourgs castraux… *op. cit.*, p. 64.

[216] Élisabeth ZADORA-RIO, « Bourgs castraux et… *op. cit.*, p. 176.

[217] Élisabeth LORANS, « Bourgs, églises et châteaux en Touraine aux XIème et XIIème siècles », dans *Annales de Bretagne et des payes de l'Ouest*, tome 97 ; n° 4, 1990, p. 450.

[218] Élisabeth ZADORA-RIO, « Construction de châteaux et fondation de paroisses en Anjou aux Xème – XIIème siècles », dans *Archéologie médiévale*, tome p, Caen, 1979, p. 118.

nécessité, mais apparaît comme un élément récurent et les contres exemples sont très rares. Il faut donc prendre en compte cet élément, tout en prenant garde à ne pas en faire une généralité. En effet, la paroisse permet d'accueillir les structures nécessaires à l'accroissement démographique et donc l'établissement d'agglomération pérenne[219]. Si le hameau de Marmande peut être apparenté à un bourg, il ne possède pas d'église. Il ne créé donc pas de nouvelle paroisse, mais n'omettons pas la possibilité que la chapelle castrale ait joué ce rôle. Même si cette dernière n'est pas attestée, Mathieu Déjardin apporte un certain nombre d'éléments permettant de présumer son existence. Il rapporte notamment l'existence d'une bulle papale datée de 1164 où apparaît la mention de la *capellam de Milmandâ* inclue dans le diocèse de Tours[220]. L'auteur y voit, soit la première chapelle castrale, soit une chapelle liée à un habitat groupé éponyme à Marmande. Le château pouvait être lié à un bourg en contrebas doté d'une chapelle dès la seconde moitié du XIIème voire avant. Il se peut aussi que cette agglomération ne possède pas d'église mais soit sous l'autorité religieuse de Vellèches. En effet, nous l'avons déjà remarqué, mais certaines forteresses ne donnent pas naissance à de nouvelles paroisses. Toutefois, la création d'un nouveau bourg peut être un moyen de renforcer l'emprise de celle préexistante. En ce sens, le bourg de Marmande pourrait être un relai de Sainte-Radegonde dépendante de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers. Ceci pourrait expliquer l'absence de bâtiments religieux au sein du *castrum*.

La présence d'éléments bâtis défensifs n'est pas nécessaire à l'existence de bourgs castraux. Certaines de ces localités n'ont pas été encloses dans une enceinte, c'est le cas par exemple à la forteresse de Montguyon ou à Candé[221]. Cependant, il semble qu'il soit toujours accompagné d'une matérialisation de ses limites — généralement fixées dès la fondation — par la présence de bornes ou de fossés[222]. Le parcellaire de Marmande ne permet pas de mettre en avant la présence d'une enceinte autour du bourg, aucun îlot ne peut être clairement repéré. Une prospection sur les lieux a affirmé ce constat car ni éléments défensifs, ni bornes matérialisant les limites d'un habitat groupé n'ont pu être décelés. Il pourrait alors tout simplement s'agir d'une agglomération en aire ouverte.

La création d'un bourg est un moyen pour le seigneur propriétaire de tirer un meilleur profit de ses terres ainsi que de fixer l'habitat et de lui imposer les coutumes et les droits

[219] Marie BARDISA, Myriam GUERID, *Pressigny en Touraine… op. cit.*, p. 49.
[220] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 40.
[221] André DEBORD, « Remarques sur la notion… *op. cit.*, p. 60; André DEBORD, « Les bourgs castraux… *op. cit.*, p. 70.
[222] André DEBORD, « Les bourgs castraux… *op. cit.*, p. 63. ; Élisabeth ZADORA-RIO, « Bourgs castraux et… *op. cit.*, p. 177.

d'usages[223]. Le plus souvent, cette agglomération n'est pas citée dans les textes puisqu'elle appartient directement à l'autorité seigneuriale et il ne la partage pas. Elle est le plus souvent inclue dans le terme de *castrum*[224]. Ils ont installé ces localités après la transformation du pouvoir de l'an mil dans un contexte d'expansion et profitent des zones vierges de pôles secondaires pour asseoir leur autorité[225]. Le bourg castral, par opposition au bourg rural, dispose de « privilèges ». Certaines institutions leurs sont exclusives, à savoir que, pour André Debord, la présence de foires ou de marchés caractérise ces installations. Concernant l'Anjou, presque tous ces organes commerciaux sont associés à des forteresses[226]. Par cette opération, le seigneur espère un revenu par le commerce et les taxes[227]. C'est d'ailleurs sur ces places de marchés aux XIème et XIIème siècles que nous trouvons les rares artisans et marchands en dehors des villes. Nous trouvons notamment la mention d'un marchand à l'Ile-Bouchard[228]. Une fois de plus les sources à propos de Marmande ne mentionnent pas la présence de foires ou de marchés à l'époque médiévale. Cependant le marquis d'Argenson nous rapporte que le hameau au pied du château accueillait des halles ainsi que des marchés tous les mercredis jusqu'à la moitié du XIXème siècle[229]. De plus, l'une des parcelles est appelée « parcelle du Marché ». La présence d'une foire ou d'un marché est attestée au moins pour le XIXème siècle, mais aucun élément ne permet à ce jour d'être certain de son antériorité. Cependant, la présence d'un marché au pied de la forteresse en zone de frontière, sur la route entre Poitiers et Tours, et dont l'étymologie provient de « péage », paraît tout à fait probable. Ceci pourrait notamment expliquer la richesse des seigneurs de Marmande. En effet, comme nous l'avons vu, les propriétaires de châteaux ont souvent tendance à attirer les foires et les marchés qui sont pour eux des mannes financières.

Outre ce rôle économique prépondérant, un autre aspect du bourg semble être important, à savoir le versant militaire. Pour un seigneur, avoir une réserve d'homme soumis aux devoirs d'ost, de chevauchée ou de garde marque une raison suffisante pour fixer l'habitat au pied de sa forteresse[230].

---

[223] André DEBORD, « Les bourgs castraux… *op. cit.*, p. 62-63.
[224] *Ibid*., p. 64.
[225] *Ibid*., p. 72.
[226] *Ibid*., p. 66-67 ; Élisabeth ZADORA-RIO, « Bourgs castraux et… *op. cit.*, p. 179.
[227] André DEBORD, « Les bourgs castraux… *op. cit.*, p. 69.
[228] *Ibid*., p. 71.
[229] Marquis d'Argenson, « Notice sur le château… *op. cit.*, p.144.
[230] *Ibid*., p. 69.

Chantal Senseby voit en Marmande un habitat isolé qui ne donne pas naissance à de nouveaux lieux d'occupation[231]. Elle se justifie en expliquant que le château ferait, pour elle, partie de la seconde phase de fortification de la région. D'après elle, ces forteresses interviennent dans un contexte où le maillage castral ainsi que les zones d'habitations sont déjà en place. Il y a donc peu d'intérêt et peu de chance qu'un nouveau noyau de peuplement voit le jour. Néanmoins, nous avons auparavant réfuté la théorie selon laquelle Marmande ferait partie de cette deuxième phase, et montré qu'elle appartiendrait plus probablement à la première. Ses seigneurs participent à la mise en place d'habitats et d'institutions nécessaires à la pérennisation de ces derniers. En effet, Marmande se situe dans une zone neuve de peuplement avec une activité intense de défrichage permettant une installation humaine[232]. Le lignage d'Adélard va donc tenter de fixer l'habitat sur la châtellenie. Ils sont notamment à l'initiative d'un certain nombre de donations de terres, d'églises, de droits permettant à l'abbaye de Noyers de développer ces localités[233]. Ils ont par conséquent œuvré pour la croissance des noyaux de peuplements du fief. Nous pouvons donc penser qu'ils aient pu également travailler à l'expansion d'un habitat au pied de leur forteresse.

Le hameau de Marmande, même s'il ne traduit pas en l'état actuel des choses la présence d'un bourg castral établi dès le XIème siècle, aurait pu avoir cette fonction. Plusieurs éléments concordent avec les définitions que nous pourrions donner à ce type d'installation. En effet, comme nous l'avons vu, le château de Marmande est le chef-lieu d'une châtellenie et la population semble se fixer de manière cohérente avec le reste des bourgs castraux de Touraine et d'Anjou. Actuellement, le village ne porte pas les vestiges d'une église ou d'une chapelle ayant pu avoir été la trace de la naissance d'une nouvelle paroisse. Cette absence est, en l'état actuel des recherches, le seul élément infirmant cette hypothèse. Seule la mention d'une chapelle dans la bulle papale pourrait remettre en question cette vision. De surcroît, comme le souligne Mathieu Déjardin, le château ou le bourg de Marmande accueille la chapelle de la Madeleine attestée en 1543[234]. La présence d'un lieu-dit nommé la Madeleinerie, proche du hameau, pourrait indiquer son emplacement[235]. Même si aujourd'hui il ne reste aucune trace de ces bâtiments religieux, ces éléments nous permettent de suggérer l'hypothèse d'une autorité religieuse présente à Marmande. Si cette perspective

[231] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société*…, *op. cit.*, p. 517
[232] *Ibid*.
[233] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande*…, *op. cit.*, p. 42 et 44.
[234] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande*…, *op. cit.*, p. 40.
[235] Annexe 13, fig. 22.

tend à être remise en question, nous pouvons proposer la théorie suivante, à savoir que le bourg pourrait être sous la tutelle religieuse du l'église Sainte-Radegonde de Vellèches. Plusieurs éléments repérés lors de prospections permettent de prouver l'existence de plusieurs bâtiments médiévaux au sein du village, notamment une maison excentrée dotée d'une cheminée datée du XIVème siècle. Le hameau de Marmande porte donc plusieurs éléments pouvant nous faire penser à un bourg castral de taille modeste qui, par la suite, n'aurait pas été amené à croître puisqu'il faut rappeler que certains bourgs castraux n'ont pas dépassé le stade rural[236].

Une autre hypothèse concernant la présence d'un habitat à Marmande se perçoit grâce à l'étude du front ouest du fossé. Nicolas Bilot, lors de son relevé topographique voit dans cette zone une plate-forme d'accès au site. Elle serait selon lui carrossable et permettrait de rejoindre le pont-levis et la tour-porte. Cependant, elle ne serait pas uniquement une voie puisque cet espace semble occupé. En effet, ce chercheur repère à plusieurs endroits quelques structures complètement arasées, mais il ne précise pas leurs emplacements exacts. Il se pourrait donc que cette plate-forme puisse constituer, à la période médiévale, une cour ou une basse-cour. La surface qu'elle occupe — environ 3000 m² — parait satisfaisante pour imaginer un espace habité et occupé. De plus, le profil altimétrique montre une zone relativement plate, propice à l'installation humaine. Néanmoins, la topographie du site est en partie marquée par les altérations du temps ainsi que par les nombreux éboulements et l'effondrement de l'une des tours du château. Il se pourrait donc que la plate-forme fut originellement parfaitement plate. Une opération archéologique incluant des sondages permettrait de mettre au jour les différentes anomalies topographiques et de déterminer si ces dernières sont liées à une zone occupée ou non. En l'état actuel des connaissances nous ne pouvons rien conclure sur la nature de l'occupation présente ; habitat, artisanat, instruments de la puissance banale ? Nicolas Bilot propose l'existence d'artisanat sur cette position. Il ajoute que l'activité supposée sur cet espace pourrait être liée aux structures souterraines. L'habitat groupé formant le *castrum* pourrait donc être à la fois sur cette plate-forme et dans les souterrains. Plusieurs éléments permettent d'étayer cette hypothèse. Les galeries sous le château constituent à ce jour le plus grand et le plus ancien réseau du nord Poitou. Il semble donc peu probable qu'elles n'aient pas abrité des zones d'habitats[237]. De plus, la présence du terme de *rupem* dans la charte de 1072 permet d'affirmer la fonction

[236] André DEBORD, « Les bourgs castraux… *op. cit.*, p. 73.

[237] Quentin Moreau, *Les structures souterraines en contexte castral dans le nord du département de la Vienne, du XIe au XVe siècles*, Université de Poitiers, Poitiers, 2015, p. 7.

résidentielle de cet espace[238]. Ce dernier, à l'ouest du fossé, est lié avec plusieurs entrées sur paroi, la première est visible et accessible sous le logis[239]. La seconde est disparue sous les décombres de la tour récemment effondrée[240]. Ces deux accès témoignent donc d'une circulation entre l'espace ouvert et fermé. De plus, les récentes explorations de ces cavités ont permis de mettre au jour la présence d'une archère et de deux portes rigoureusement maçonnées dans une galerie parallèle à l'orientation de la plate-forme. La première ouverture n'est visible que dans sa partie supérieure et ne permet d'apercevoir que le départ d'un arc[241]. Le sommet de cette dernière donne directement sur la plate-forme correspondant au niveau le plus bas de cet espace. L'effondrement de la voûte, ainsi qu'un important dépôt de terre, ne permet pas de mesurer la taille de cette ouverture et en cache une grande partie. La seconde est plus large, mais il semble qu'elle ne soit pas conservée sur l'ensemble de son élévation et devait, elle aussi, être couverte d'une voûte[242]. La présence de ces éléments prouve l'existence d'une communication impliquant nécessairement un fonctionnement synchrone des deux espaces. Ces ouvertures donnent accès à une salle dont les traces de pics prouvent l'installation humaine. Cette pièce est composée d'aménagements anthropiques servant probablement au stockage, notamment un puits présentant une feuillure sur ses parois permettant la fermeture[243]. Elle est également percée d'une ouverture s'apparentant, au premier abord, à une porte, mais qui ne donne accès à aucune autre galerie[244]. Nous nous interrogeons encore sur sa fonction. Il s'agit peut-être d'une simple niche permettant d'entreposer divers éléments. L'autre extrémité de la galerie étant bouchée, nous ne pouvons observer d'autres aménagements. Cette entrée sur paroi donne également accès, par le biais d'un réseau de galerie restreint, à un escalier à vis maçonné débouchant dans la cour du château. S'il s'agissait réellement de la basse-cour, la communication entre cette dernière et le château devait donc se faire par les souterrains et non par le fossé. Le plus probable est que nous soyons en présence d'une activité autre que le simple passage/la simple circulation, et qu'il devait être lié au souterrain. Cependant, en l'absence d'opération archéologique, il est actuellement impossible de déterminer le type d'occupation, s'il s'agissait d'artisanat ou

[238] CN 67 ; Annexe 8.
[239] Annexe 15, fig. 24 et 25.
[240] Annexe 15, fig. 26.
[241] Annexe 16, fig. 27 et 28.
[242] Annexe 17, fig. 29, 30 et 31.
[243] Annexe 18, fig. 32, 33 et 35.
[244] Annexe 18, fig. 34.

simplement d'habitat. Si le terme de *castrum* est bien utilisé pour désigner le château et une zone de peuplement, cet espace pourrait alors se présenter comme tel au XIème siècle.

Une dernière hypothèse mérite d'être soulevée concernant ce point. Le plateau se développant au sud-est du château pourrait également avoir été occupé et a pu être une zone d'habitat. Le premier élément allant en ce sens est la présence de plusieurs entrées sur parois au niveau du front sud du plateau. Lors d'une prospection pédestre, cinq cavités ont pu être observées et photographiées. La première est la plus proche du château et probablement la plus grande[245]. Elle est composée en son centre d'un pilier tourné couvert de traces de pics et, sur la gauche de l'entrée, se trouve un puits d'extraction[246]. L'extraction par piliers tournés consiste à ménager dans la roche des « rues » d'où la pierre est extraite. Le volume restant sert alors à soutenir le ciel de carrière formant les piliers tournés[247]. Les puits d'extraction permettent de faire remonter la pierre à la surface à l'aide de système de levage. Ainsi, ces deux éléments permettent de déduire que cette cavité dû servir pour l'extraction de la pierre utilisée dans la construction du château. Cependant, certains aménagements, comme des niches, nous font penser qu'elle a probablement une seconde utilisation[248]. Celles-ci pourraient indiquer une utilisation du lieu sous forme d'habitat une fois l'extraction terminée. Nous observons notamment la présence d'une feuillure en lien avec des perforations dans la paroi[249]. Ces deux éléments pourraient indiquer la présence d'une porte fermée grâce aux trous barillets. De plus, le puits d'extraction est modifié *à postériori* pour servir d'escalier[250]. Toutefois, la mise en œuvre en pierre sèche indique une modification plus tardive et n'est peut-être pas en lien avec l'habitation médiévale. Le second troglodyte présente lui aussi un puits d'extraction, mais portant des traces de rubéfaction. Cela pourrait indiquer une utilisation plus tardive comme four[251]. A nouveau, nous observons des niches avec des traces de pics[252]. En outre, au sommet de la cavité, nous observons plusieurs petites perforations. Elles auraient pu servir pour encastrer des pièces de bois permettant d'installer un plafond[253]. Cette seconde cavité a probablement été traitée de la même manière que la première, à savoir un lieu d'extraction matérialisé par le puits, puis un lieu d'habitation

[245] Annexe 19, fig. 36.
[246] Annexe 20, fig. 38 et 37.
[247] Etienne CUNRATH, *Pierre de taille : Artisanat-Outillage et applications : Forge-Extraction-Taille, Archives des artisans de la pierre de taille*, la Plessis-Robinson, 2007, p. 126.
[248] Annexe 21, fig. 41.
[249] Annexe 21, fig. 42 et 43.
[250] Annexe 20, fig. 37, 38, 39 et 40.
[251] Annexe 22, fig. 44, 45 et 46.
[252] Annexe 23, fig. 47 et 48.
[253] Annexe 24, fig. 49, 50 et 51.

évoqué par la présence d'un potentiel four, de niches et d'un plafond installé ultérieurement. La troisième cavité est plus remarquable encore puisqu'elle est fermée par un mur[254]. Il est bâti en moyen appareil de tuffeau réglé et lié à la terre. La végétation en cache une grande partie, mais il semble qu'il soit grossièrement réglé. La mise en œuvre ne correspond donc pas aux autres constructions présentes sur le château : les joints sont plus épais que ceux de la courtine, elle aussi liée à la terre. Le liant ne correspond pas à celui des tours ni à ceux des éléments postérieurs. Il est donc pour le moment assez délicat de dater ce mur par comparaison aux autres élévations du site. Nous observons aussi des feuillures sur les blocs formant l'emplacement d'une porte[255]. À la moitié du mur, dans sa partie haute, nous pouvons apercevoir également une ouverture probablement pour faire entrer la lumière et aérer l'espace. L'objectif est donc clairement de fermer le lieu pour le rendre habitable. Le troglodyte porte de fortes traces de pics indiquant qu'il ne s'agit pas uniquement d'une cavité naturelle mais bien d'un espace taillé par l'homme. De plus, la fissure au centre de la pièce a été comblée et maçonnée. Elle porte également des traces de rubéfaction sur le mur. Nous pourrions donc restituer une zone de foyer[256]. Nous remarquons l'installation d'une nouvelle zone d'habitat, mais ici, l'espace est fermé par un mur. Il est possible que les deux autres cavités aient reçu les mêmes installations ou qu'une installation en matériaux périssable venait éventuellement clore l'habitat. Les deux entrées sur parois suivantes semblent liées et constituaient sûrement initialement un seul et même espace. À l'image de la première cavité étudiée, plusieurs piliers tournés structurent l'ensemble[257]. Des murs à l'aspect récent viennent couper l'espace en deux[258]. Nous sommes donc pour la première fois en présence d'une partition interne, ce qui est aussi observable avec les premières assises d'un mur qui porte une feuillure[259]. Ces deux espaces sont également marqués par la présence de deux puits d'extraction. Elles ont sûrement suivi le même schéma que les autres, à savoir l'extraction de pierres puis un lieu d'habitat. Ce front du plateau pourrait mettre en lumière un autre espace de peuplement lié, là encore, aux structures souterraines. De plus, en avant des cavités, le plateau dessine une petite plate-forme pouvant accueillir quelques structures maçonnées ou en matériaux périssables. Cet espace pourrait ainsi être la continuité de celui précédemment décrit à l'ouest, dans le fossé. La parcelle est d'ailleurs dans la suite et permet

[254] Annexe 25, fig. 52, 53 et 54.
[255] Annexe 26, fig. 55 et 56.
[256] Annexe 27, fig. 57, 58 et 59.
[257] Annexe 28, fig. 60.
[258] Annexe 28, fig. 61.
[259] Annexe 29, fig. 62 et 63.

de restituer un cheminement. Cette zone d'habitat pourrait également être mise en relation avec plusieurs perturbations révélées lors de prospections sur le plateau proche de l'actuel terrain de tennis. En effet, des levées de terres très marquées et composées de blocs de tuffeau paraissent dessiner le plan d'un bâtiment[260]. En l'absence d'une intervention archéologique, nous ne pouvons pas trancher et savoir s'il s'agit d'une activité anthropique ou simplement d'une topographie marquée et il serait intéressant de creuser la question. Les différentes hypothèses concernant la présence d'un bourg ou du moins d'un habitat groupé ne rentrent pas en conflit et nous pourrions tout à fait avoir plusieurs de ces éléments coexistant et formant une petite agglomération qui justifieraient l'emploi du terme de *castrum*. Cependant, au vu des différents éléments mis en avant, il apparaît alors certain que le château était lié à une zone de peuplement d'une importance qu'il est difficile de mesurer.

Après avoir essayé de caractériser l'environnement immédiat du château, il convient désormais de définir le fief et les propriétés des seigneurs. Le cartulaire de Noyers permet d'avoir une idée assez précise des possessions tourangelles d'Acharie et de son lignage[261]. Un certain nombre de chartes que nous étudierons nous permettent de restituer leur patrimoine, ce qu'ils possèdent ou qu'ils ont possédé au cours des XIème et XIIème siècles. Le premier constat concerne les ports. Au regard du cartulaire de Noyers, nous réalisons que les *domini* jouissent d'un grand nombre de droits sur les agglomérations installées sur les fleuves. Sur la Vienne nous observons les bourgs de Marcilly, Ports, Pussigny, Antogny et Buxière[262]. Le cas de Buxière est détaillé, par opposition aux autres qui sont seulement mentionnés. En effet les chartes précisent les différents droits qu'Acharie et Bouchard détiennent sur le bourg. Cela nous permet de préciser l'emprise qu'ils devaient avoir sur les autres. Après la mort de Bouchard, son frère Achard donne à l'abbaye de Noyers toutes ses possessions concernant cette localité, à savoir la viguerie, l'alleu, la rive, le port, le cénage sur les pêcheurs, la chapelle, la terre, l'eau, les droits coutumiers sur les marchés et les foires et la moitié de l'écluse[263]. Il semble qu'ils disposent d'un contrôle total sur le bourg. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils détiennent directement ce patrimoine de leur père qui devait avait les mêmes droits. Cependant, ceci pourrait éventuellement traduire une tentative de

[260] Annexe 30, fig. 64, 65, 66 et 67.
[261] Annexe 31, fig. 68.
[262] CN 103, 67, 263, 378, 362 ; Annexes 8 et 32.
[263] CN 362, 375, 377, 378 ; Annexes 32 et 10. D'après Paul Letort : « le cénage ou sennages est un droit acquitté par les pêcheurs qui utilisent la « senne » une sorte de piège. » LETORT Paul (ed.), *Cartulaire de l'Abbaye Notre-Dame de Noyers*, Bernerd Danquigny, 2011, p. 155.

conservation par les seigneurs de Marmande, de leur domination sur les zones portuaires, impliquant probablement les mêmes éléments sur les autres localités précédemment citées. Affluent de la Vienne, la Creuse est encadrée en amont par deux possessions des *domini* tourangeaux. La première, Port-de-Piles, mentionnée pour la première fois en 1081[264]. La seconde, Celle, — aujourd'hui Celle-Saint-Avant — est fondé par Hugues et Herbert de Saint-Autour en 1083[265]. Ce deuxième cas est assez particulier puisque Acharie donne son approbation pour la création d'un nouveau village. Il est donc le seigneur lige du fondateur et il possède probablement les terres sur lesquelles est installé Celle. Le bourg est donc vraisemblablement intégré au fief de Marmande. Néanmoins, il ne possède sûrement pas autant de droits qu'à Buxière car il n'est pas le commanditaire mais ne fait qu'approuver. Dans cette charte, il est fait mention d'un bac franchissant la Creuse partant de Ports-de-Piles vers Celle-Saint-Avant. Il semble que le seigneur garde un certain contrôle des zones portuaires, notamment sur le franchissement du fleuve grâce à ce bac et ses possessions à Ports-de-Piles. Autre affluent de la Vienne, mais cette fois-ci plus petit, la Veude, est jalonnée par ses propriétés. Nous pouvons notamment citer le moulin de Sauvage, Grizay ainsi que La Boissière[266]. Toutefois, aucune de ses terres n'est mentionnée comme port, probablement parce que la Veude était plus petite et ne devait pas faire l'objet d'une navigation aussi intense que la Vienne. Cependant, ces localités permettaient d'assurer encore une fois le passage sur le fleuve. Ces nombreuses possessions offrent incontestablement aux *domini Mirmandiae* une domination quasiment totale du réseau hydrographique. Elles rendent possible une certaine emprise sur le franchissement et le trafic fluvial. Elles donnent également l'opportunité d'utiliser la force hydraulique pour construire des moulins comme ce fut le cas à Sauvage ou à Trois-Moulins.

L'autre constat observé au travers du cartulaire de l'abbaye de Noyers concerne la zone d'influence. Chantal Senseby exprime dans sa thèse, le fait que Marmande possède un fief d'une importance modeste[267]. Selon elle, puisque la seigneurie châtelaine est apparue tardivement, elle couvre entre quatre et cinq fois moins de territoire que les autres seigneuries et ne dépasserait pas les 40 km²[268]. Cependant, l'étude approfondie du cartulaire tend à prouver qu'elle occuperait une surface équivalente à 200 km², soit l'équivalent des autres

[264] CN 88 bis.
[265] CN 105 ; Elisabeth LORANS, « Bourgs, églises… *op. cit.*, p. 445.
[266] CN 263, 329, 601, 523.
[267] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société*…, *op. cit.*, p.560
[268] *Ibid*., p. 561

grandes puissances du sud Touraine telle l'Ile-Bouchard. Néanmoins, cette estimation ne prend en compte que les possessions tourangelles des seigneurs de Marmande puisque le cartulaire de Noyers couvre une aire géographique limitée. Il est donc probable que ces derniers aient été propriétaires de plusieurs terres dans le Poitou venant agrandir à nouveau leur zone d'influence. Pour Chantal Senseby, cette dernière est limitée par, la Veude au nord, la Vienne à l'est et bute à l'ouest contre celle de Faye-la-Vineuse[269]. L'étude montre pourtant qu'ils possèdent des terres au nord de la Veude, c'est le cas de la forêt de Luzé, mais aussi de Doucé[270]. La Vienne n'est pas une limite puisque Port-de-Piles et Celle se trouvent à l'est du fleuve et appartiennent au fief d'Acharie. Cependant, il semble que la délimitation à l'ouest soit correcte et les paroisses de Jaulnay et Razines symbolisent les dernières possessions du lignage[271]. Son fief semble entrer en conflit avec celui de Faye-la-Vineuse puisque les deux bourgs précédemment cités, ainsi que celui de Guenay, sont très proche de la seigneurie-châtelaine[272]. Il se heurte aussi à celui de Nouâtre avec les possessions de Celle, de Ports, de Marcilly et de la Vigne de Talvois qui viennent ceinturer le château[273]. C'est sûrement pour cette raison que l'abbaye de Noyers reçoit autant de donation de la part des seigneurs de Marmande. Ces derniers veulent récupérer les territoires trop proches de Nouâtre. Celle et Port-de-Piles viennent buter contre le territoire de la Haye – actuellement sur la commune de Descartes –. La zone d'influence de la seigneurie-châtelaine de Marmande occupe un territoire plus vaste que ce qu'a pu déterminer Chantal Senseby, et entre en conflit avec celle de ses voisins. Le château s'inscrit dans un territoire multipolaire avec plusieurs bourgs d'une importance non négligeable. Ce fut le cas de Buxière, Ports-de-Piles, Nancré ou Marcilly. Il ne s'intègre pas – comme la plupart des autres forteresses de la région – au centre de son fief, mais il se place dans la limite sud, probablement afin de protéger la frontière de son territoire mais aussi celle du comté de Touraine[274].

Comme nous l'observons tout au long du XIIIème siècle, les *domini* cherchent à agrandir leur territoire. Le château et les propriétaires de Marmande ne sont pas aussi bien connus au XIIIème siècle qu'ils le sont aux XIème et XIIème siècles, aucune source ne permet d'être aussi exhaustif sur les possessions du lignage au cours de ce siècle. Pourtant, les divers documents consultés font état d'une véritable volonté d'extension de la part des propriétaires du

[269] *Ibid*.
[270] CN 157, 103.
[271] CN 513.
[272] *Ibid.*
[273] CN 173.
[274] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société…*, *op. cit.*, p. 561

castrum. En effet, nous ne connaissons pas les détails de leur fief, mais nous pouvons constater que les seigneurs s'approprient un certain nombre de châteaux leur permettant de marquer durablement le territoire[275]. Comme nous l'avons déjà mentionné, Guillaume, par son mariage avec la fille du seigneur de Montsoreau acquière la forteresse de Cravant. Son fils, lui, devient seigneur du Coudray-Montpensier. Bouchard, son second fils, est mentionné comme seigneur de Trèves, potentiellement de Verneuil et de la Roche-Clermault. Son successeur est également propriétaire de Faye-la-Vineuse et de Puymorant. Ces différentes forteresses symbolisent non seulement l'essor du lignage au XIIIème siècle, mais elles prennent également place – si nous nous fions aux cartes de Noëlle Cherrier – le long de la frontière coutumière entre la Touraine et le Poitou. Au cours de ce siècle, la seigneurie de Marmande va donc renforcer son pouvoir et son contrôle dans la zone, mais elle va aussi accentuer son rôle de forteresse frontière et constituer un véritable réseau castral lui permettant – à quelques exceptions près comme l'Ile Bouchard – de diriger une partie entière de la frontière.

Entre le XIème et le XIIème siècle, les seigneurs de Marmande disposent d'un fief et d'une zone d'influence qui ont été jusqu'à aujourd'hui sous-estimé. Ils permettent d'expliquer en partie la puissance et la richesse de cette famille. Elle possède une emprise importante sur la région qu'elle conserve, s'accentuant au cours du XIIIème siècle. De plus, nous pouvons supposer qu'elle acquière d'autres territoires en dehors de notre aire d'étude. C'est le cas avec Acharie qui semble posséder certaines terres au Nord de Loudun, Morton et Raslay[276]. C'est également le cas de Guillaume qui serait en possession du fief de Sayes dépendant de la châtellenie de Lusignan. L'appropriation de ces nombreuses forteresses dans le dernier siècle nous intéressant permet à la seigneurie de Marmande de se constituer un réseau de fortifications en zone de marche. Il convient donc à présent d'éclaircir la notion de frontière, de déterminer ses enjeux et d'étudier le cas de Marmande afin de déterminer s'il répond à ses objectifs.

[275] Annexe 33, fig. 69.

[276] Jean-Marc BIENVENU, Robert FAVREAU, Georges PON, *Grand cartulaire de Fontevraud : Pancarta et cartularium abbatissae et ordinis Fontis Ebraudi*, tome 1, Archives historiques du Poitou, Poitiers, 2000, p. 675.

I.2.3. L'impact du castrum en zone de marche.

Le château de Marmande est implanté à la frontière délimitant les comtés du Poitou et de Touraine[277]. Cette installation répond possiblement à une politique comtale ou vicomtale. Comme nous l'avons déjà souligné, les forteresses en zone de marche sont, en Anjou, pour la plupart des fondations comtales que ce dernier confie à ses fidèles. Elles sont donc rarement dues à des initiatives privées. Ainsi, il convient de définir ces zones frontalières trop souvent caractérisées comme des « no man's land » avant de déterminer les enjeux d'une forteresse frontalière. Les problématiques autour des frontières ne sont pas neuves. Pourtant, ce n'est qu'assez récemment qu'elles ont commencé à susciter l'intérêt des chercheurs, surtout concernant leur occupation et leurs enjeux. Les frontières ne sont plus alors considérées seulement comme ligne de démarcation[278]. La notion de frontière reste encore assez inconnue et le peu d'étude réalisée sur le sujet se focalise sur de grandes aires de conflits, à l'image de la frontière hispano-mauresque ou de la frontière du Vexin qui voit s'affronter Capétiens et Plantagenêts. Les zones de marches comtales ou ducales n'étant pas le foyer de conflits, elles ne font pas l'objet de l'attention qu'elles méritent. C'est notamment le cas pour celle étudiée ici, délimitant l'influence des princes d'Anjou et celle des comtes du Poitou et ducs d'Aquitaine. Noëlle Cherrier réalise un article sur cette thématique en 1994. Elle reste tout de même délaissée par les spécialistes, notamment car les deux territoires sont inclus au sein de la même influence, celle des Plantagenêts, entre la première moitié du XIIème siècle et le début du XIIIème siècle. Dès lors, elle n'est pas considérée comme une zone conflictuelle[279]. Ce constat peut être étendu à un grand nombre de frontières comtales. Nous allons tenter de les définir et de déterminer leurs enjeux en prenant pour exemples les études réalisées sur les frontières étatiques. Il nous faut donc rester vigilants concernant les éléments mis en avant au fils du développement puisqu'elles ne sont pas identiques et les hypothèses doivent être constamment nuancées.

Pour Philippe Sénac, « la frontière est une zone, l'espace ultime situé en face de l'ennemi potentiel. Une zone de danger extrême, mais riche de promesses »[280]. La première

---

[277] Annexe 34, fig. 70.

[278] Philippe SENAC, Pierre BONASSIE, *Frontières et espaces pyrénéens au Moyen-Age*, Université de Perpignan, CREPF, Perpignan, 1992, p 52.

[279] Noëlle CHERRIER, « Châteaux, *Frontières et espaces* forestiers à l'Est du Poitou au Xème au début du XIIIème siècle », dans *Château-Gaillard*, tome XVII, p. 45-52.

[280] Philippe SENAC, Pierre BONASSIE, *Frontières et espaces… op. cit.*, p. 10.

question qui se pose concerne la forme que prend la frontière, une ligne, une zone, etc. ? Le terme apparaît pour la première fois dans les sources datant de la première moitié du XIème siècle. Il désigne alors un élément de délimitation spatiale propre aux royaumes et non comtés et aux duchés[281]. Cette définition implique-t-elle nécessairement une idée de linéarité ? Cette idée semble erronée puisque ces limites sont instables et ne cessent de changer[282]. Les auteurs préfèrent utiliser le terme de « zone frontalière » plutôt que de « ligne ». Illustrant cette définition, nous pouvons citer la frontière aragonaise, sans cesse en mouvement et donc fréquemment définie comme un espace[283]. Elles ne constituent pas des barrières étanches et se constituent le plus souvent de chevauchements d'influences[284]. Il ne s'agit pas d'une limite bornée, matérialisée, mais plus probablement d'une aire floue et mal déterminée[285]. La zone de marche, bien qu'en déplacement, exprime une certaine contradiction puisqu'elle « résulte de la volonté d'inscrire ce mouvement dans la statique »[286]. En effet, elle est le plus souvent le résultat d'une expansion ayant pour but de fixer des limites politiques. Les frontières des royaumes sont à la fois les conséquences d'affrontements et une promesse de paix maintenue tant qu'elles ne sont pas franchies[287]. Noëlle Cherrier s'appuie sur Jean-Pierre Brunterc'h pour donner une nouvelle conception, à savoir celle de « frontière épaisse »[288]. Les espaces forestiers en limites de diocèses formeraient des zones tampons entre les différents espaces peuplés[289]. Les limites diocésaines entre les comtés du Poitou, de Touraine et du Berry suivent les forêts antiques ainsi que les cours d'eau, mais entre parfois en conflit avec les limites coutumières. Les espaces boisés, ainsi que la Vienne et la Creuse, apparaissent pour l'auteure comme suffisants pour isoler une frontière[290]. Cette démarcation forestière sépare deux systèmes de fortifications qui ne se font jamais face directement. Les passages permettant de les traverser

---

[281] *Ibid*., p. 47

[282] *Ibid*., p. 54

[283] Pierre TOUBERT, « Frontière et frontières : un objet historique » dans *Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen-Age,* Actes de colloque d'Erice-Trapani, Ecole Française de Rome, 1988, p. ?? ; Philippe SENAC, Pierre BONASSIE, *Frontières et espaces… op. cit.*, p. 54.

[284] Pierre PEYVEL, « structure féodales et frontières médiévales : l'exemple de la zone de contact entre Forez et Bourbonnais aux XIIIème et XIVème siècles », dans *Le Moyen-Age : revue d'histoire et de philologie*, vol. 1, n°1, 1987, p. 80.

[285] André BAZZANA et Philippe SENAC, « frontière, peuplement et reconquête dans la péninsule Ibérique au Moyen-Age », dans *Château et territoire : limites et mouvances,* Actes de colloques des premières rencontre internationale d'archéologie et d'histoire en Périgord, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Besançon, 1995, p. 103

[286] Pierre TOUBERT, « Frontière et frontières… *op. cit.*, p. 12.

[287] *Ibid*., p. 12. ; André BAZZANA et Philippe SENAC, « frontière, peuplement… *op. cit.*, p. 104

[288] Noëlle CHERRIER, « Châteaux, frontières… *op. cit.*, p. 42.

[289] Annexe 34, fig. 71.

[290] *Ibid*., p. 49.

sont assez rares et convoités, ce qui s'observe également pour les droits de franchissements des fleuves apparaissant dès lors comme capitaux pour le contrôle de la zone[291]. Le conflit de 1074 entre les vicomtes de Châtellerault et les seigneurs de Marmande pourrait alors s'expliquer par le prisme du contrôle du bac sur le port de Buxières. Cette notion de « frontière épaisse » constituée de massifs forestiers suffisamment denses pour rendre inutile la fortification de la zone. Elle s'oppose à la « frontière ouverte », construite artificiellement et constituant un espace de contact entre plusieurs dispositifs défensifs[292]. Les auteurs ayant travaillé sur la question donnent des définitions parfois très différentes de la frontière, mais semblent s'accorder sur le fait qu'il faut oublier la vision linéaire et y voir un phénomène de zone de marche. De plus, il semble que les frontières dites naturelles, délimitées par des marqueurs topographiques ou hydrographiques, laissent place au fil des siècles à des zones construites artificiellement par les ambitions des puissances en place et nécessitant, alors un système de fortification pour asseoir leur légitimité et défendre leurs domaines[293]. Le château de Marmande est implanté entre deux massifs forestiers, sans doute a-t-il pour objectif de contrôler un espace vierge d'obstacle naturel proche de la limite du diocèse de Tours. De surcroît, la forteresse, même si elle est installée relativement loin de tous les cours d'eau principaux, semble avoir une influence sur ces derniers[294]. En effet, comme nous l'avons expliqué, le fief des seigneurs de Marmande est composé — au moins pour les XIème et XIIème siècles — de plusieurs ports. Ces différentes localités sont établies le long de la Vienne, de la Creuse et de la Veude et leur assure un contrôle presque parfait du trafic fluvial et donc du passage de la frontière coutumière qui suit le réseau hydrographique, notamment grâce au bac franchissant la Creuse entre les bourgs de Port-de-Piles et le nouveau village de Celle[295]. Lors des donations sur l'alleu de Buxière, en 1108, 1110 et 1111, Acharie et Bouchard cèdent la rive, le port, l'écluse et la viguerie[296]. Il apparaît donc très probable qu'ils disposent de possessions et de droit similaire sur d'autres bourgs comme Pussigny, Sauvage, Antogny, Ports et Marcilly. Le château de Marmande semble avoir été installé dans cette zone frontalière, où ne coïncident pas frontière coutumière et diocésaine, dans le but de contrôler le passage — qu'il soit terrestre ou fluvial — entre le comté du Poitou — ou la vicomté de Châtellerault — et celui de Touraine.

---

[291] *Ibid*.
[292] *Ibid*., p. 52.
[293] *Ibid*.
[294] Annexe 34, fig. 72 ; Annexe 31, fig. 68.
[295] CN 105.
[296] CN 362, 375, 377 et 378 ; Annexes 32 et 10.

La zone de marche apparaît comme un espace clé à l'échelle des princes. La frontière semble être à leurs yeux une réalité majeure impliquant une politique qui leur est propre, alors même qu'ils n'emploient pas le terme au XIème siècle. En effet, au premier abord, elle apparaît comme un espace de conflit, aire instable où s'affrontent les influences des grands seigneurs. Cependant, elle répond également à d'autres enjeux que nous allons tenter de déterminer et d'expliquer. Le premier d'entre eux est mis en avant par Charles Higounet à propos du phénomène particulier des bastides[297]. Selon lui, les forteresses installées en zone de marche favorisent l'installation ou la formation de bourgs, et feraient donc partie d'une nouvelle étape de peuplement[298]. En effet, la frontière ne doit plus être simplement considérée comme un espace vide, mais également comme une nouvelle zone d'occupation humaine relativement dynamique[299]. Ces fondations castrales auraient pour vocation de fixer l'habitat, mais aussi renforcer le commerce le long des grandes voies de communication[300]. A nouveau, cet enjeu soulève un paradoxe puisque les espaces frontaliers peuvent à la fois être considérés comme domaines de colonisation, mais aussi comme aires instables et mouvantes[301]. La conception de l'occupation de ces territoires connaît une évolution. Il semble qu'avant l'an mil, il s'agisse d'une terre qu'il faut mettre en valeur puis, au cours des siècles suivants, se constitue en un véritable front militaire[302]. Charles Hignouet voit dans les bastides l'effet inverse. L'emplacement de ces forteresses se fait dans un premier temps à des fins défensives[303]. C'est seulement à postériori que viennent s'ajouter les autres fonctions servant à subvenir aux besoins de la garnison en place[304]. L'auteur se place à une période postérieure à celle étudiée par Philippe Sénac, à savoir les XIIIème et XIVème siècles. Les préoccupations liées à la frontière et aux châteaux ne sont donc plus nécessairement les mêmes qu'au XIème siècle, période où le souci principal est de fixer une population et de tirer un profit maximal de ses terres. La frontière, outre son aspect militaire, semble remplir une fonction créatrice. Elle fixe ce que Pierre Toubert qualifie de « peuplement-tampon », installé pour amortir des conflits et l'instabilité de la zone[305]. Les grands seigneurs y installent de puissantes forteresses par souci de protection, mais elle n'est pas pour autant un

[297] Charles HIGOUNET, « bastides et frontières » dans *Le Moyen-Age*, vol. 3, n°1, la Renaissance du livre, 1948, p. 113-130.
[298] *Ibid*., p. 115.
[299] André BAZZANA et Philippe SENAC, « frontière, peuplement… *op. cit.*, p. 104
[300] Charles HIGOUNET, « bastides et … *op. cit.*, p. 114.
[301] André BAZZANA et Philippe SENAC, « frontière, peuplement… *op. cit.*, p . 103
[302] *Ibid*., p. 106
[303] Charles HIGOUNET, « bastides et … *op. cit.*, p. 121.
[304] *Ibid*., p. 128-129.
[305] Pierre TOUBERT, « Frontière et frontières… *op. cit.*, p. 13.

espace fermé. Elle serait plutôt à concevoir comme un territoire d'investissement ouvert, vivant, fixant la population et le commerce[306]. Les zones de marche n'ont pas pour objectif de stopper la vie économique, bien au contraire. L'occident, au XIème siècle, jouit d'une économie ouverte facilitée par les installations dans ces régions auxquelles le commerce profite également[307]. Toutefois, ce constat n'est pas universel et à l'inverse, certaines frontières, comme c'est le cas de la forêt de Gâtine, ont fait l'objet de désertification volontaire[308]. L'auteur propose de définir ce terme non pas en fonction de l'activité présente, mais selon le degré de stabilité. En effet, pour lui, ce n'est pas la relative pérennité de la frontière qui est la cause de l'installation d'institutions économiques ou juridiques, mais l'inverse[309]. Cette durabilité n'implique pas pour autant l'absence de conflits. Ces régions sont notamment disputées pour le contrôle de ces populations et des juridictions religieuses mises en place[310].

Le château de Marmande est, d'un point de vue tant géographique que topographique, idéalement placé pour répondre aux prérogatives militaires de la zone de marche. En effet, il est implanté sur un éperon rocheux constituant le plus haut point de l'espace environnant. Il répond à des objectifs de surveillance opérés principalement par le biais de la tour-guette. Culminant à près de 30 m, à l'image de la tour du Haut-Clairvaux, elle permet une surveillance de la région et, éventuellement, l'anticipation des mouvements en sortie des forêts l'encerclant. Cette implantation topographique couplée à de puissantes défenses passives et actives lui procure également un avantage militaire. Cependant, la frontière ne répond pas uniquement à ces obligations puisqu'elle est aussi une importante aire de colonisation. En ce sens, Marmande et ses seigneurs participent à fixer et à développer la population dans le sud de la Touraine. Le premier sire de Marmande, Bouchard, serait à l'initiative du prieuré de Buxière, Acharie lui, serait le fondateur de l'église de Nancré, voire du bourg entier, et autorise également en qualité de seigneur, la fondation du village de Celle[311]. À ces éléments s'ajoute la probable création du prieuré Grandmontain de Fontmore par Bouchard ou son fils à la fin du XIIème siècle ou au début du XIIIème siècle. En outre, comme le souligne Mathieu Déjardin, les seigneurs de Marmande ont participé au

[306] *Ibid*.
[307] Jean-François LEMARIGNIER, *Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales, mémoire de Master*, Université de Lille, Lille, 1945, p. 71
[308] Pierre TOUBERT, « Frontière et frontières… *op. cit.*, p. 14
[309] *Ibid*., p. 15.
[310] *Ibid*.
[311] Chantal SENSEBY, *Peuplement et société*…, *op. cit.*, p. 525. ; CN 105.

développement de la zone par leurs fondations d'une part, et par les nombreuses donations d'autre part[312]. Les cessions de bourgs comme Buxière, ou de moulins comme celui des Trois-Moulins, permettent à ces derniers de croître sous l'égide des moines de l'abbaye de Noyers.

Enfin, le dernier enjeu mis en avant se greffe directement sur celui précédemment évoqué, à savoir la vie économique. Les *domini* de Marmande vont y participer activement jusqu'à avoir une réelle emprise et importance dans le circuit économique du sud Touraine. Le premier élément qui nous permet d'arriver à cette conclusion est la présence probable d'un marché ou d'une foire au pied du château. Comme nous l'avons remarqué, les propriétaires de forteresses ont très largement eu tendance à attirer ces organes marchands pour tirer un maximum de profit. Par sa position frontalière et se situant sur la route entre Poitiers et Tours, le site paraît être idéal pour ce type d'activité. Cependant, il est encore impossible de certifier leurs présences pour les siècles étudiés. Le fief des seigneurs est en grande partie composé de ports. Ils détiennent sur ces lieux de nombreux droits leur permettant d'asseoir une certaine puissance économique sur la zone. Non seulement ils possèdent une presque totale hégémonie sur le passage de la Vienne, la Creuse et la Veude, mais pour le cas de Buxière, ils disposent aussi du droit de cénage sur les pêcheurs ainsi que des droits coutumiers sur les marchés et les foires du bourg. Grâce aux nombreux noyaux de peuplement présents dans leur fief et aux droits qu'ils appliquent sur ces derniers, Acharie et sa famille dynamisent la vie économique de la région et constituent une véritable puissance financière. Elle transparaît notamment au travers des divers moulins intégrés à leurs terres. Les moulins de Sauvage, des Trois Moulins et à Libéré assurent aux *domini* un revenu conséquent et régulier[313]. Celui des Trois-Moulins semblent avoir une importance particulière car il n'est jamais cédé mais les seigneurs concèdent régulièrement les rentes ou une partie de la production[314]. Une charte de 1254 nous rapporte que Bouchard confirme la donation de 6 setiers de blé en mesure de Marmande, perçus sur le moulin des Trois-Moulins, aux religieux de Fontmore[315]. Le fait que la mesure de Marmande soit utilisée prouve l'importance de la seigneurie. La puissance économique dont disposent les propriétaires du château constitue un élément permettant d'expliquer l'influence dont ils font preuve.

---

[312] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 44.
[313] CN 246, 263.
[314] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 44.
[315] Mathieu DEJARDIN, *Château de Marmande…*, *op. cit.*, p. 44 ; Annexe 21 p. XIV-XV.

Au vu de tous ces éléments, le *castrum* répond aux différents enjeux constituant la frontière. Il permet de contrôler cette région de contact et ferme les voies terrestres et fluviales. Par cette position les seigneurs de Marmande assurent une protection à leur suzerain, probablement le comte d'Anjou ou le vicomte de Châtellerault. L'implantation en zone de marche ne peut pas répondre à une initiative privée, mais répond à une politique à plus grande échelle, militaire d'une part, démographique et économique d'autre part. Les princes installent des fortifications frontalières dans le but de créer de nouveaux noyaux de peuplements et s'asseoir leur contrôle dans ces régions cruciales. La forteresse d'Acharie répond à ses prérogatives et mène une politique territoriale visant à développer le peuplement et la vie économique de son fief. Ces éléments méritent d'être développés plus en profondeur, mais le manque de travaux sur le sujet ne permet pas une exhaustivité sur la notion de frontière. Nous avons tenté de donner une définition de la zone de marche entre deux comtés en nous appuyant sur des études concernant des frontières de royaume. Il est donc nécessaire de rappeler que les conclusions auxquelles nous sommes arrivées doivent être maniées avec prudence puisqu'il existe une réelle différence entre ces deux types de frontières[316]. Cependant, en l'absence de travaux sur les frontières comtales, le phénomène reste relativement inconnu. Ainsi, tenter de donner une définition générale nous est impossible car chaque zone de marche résulte d'une volonté et d'une dynamique qui lui est propre.

Au terme de cette partie, nous avons pu constater la puissance des seigneurs de Marmande. Elle repose en partie sur les alliances que ces derniers parviennent à mettre en place et qui leur permettent d'accéder à une influence non négligeable sur la région. Les *domini* de la forteresse tourangelle ont, tout au long des trois siècles étudiés, participé à renforcer leur puissance. Le mariage de Guillaume avec la fille du seigneur de Montsoreau marque véritablement l'apogée de leur importance dans la région. Contrairement à ce qu'écrit Chantal Senseby, le XIème et le début du XIIème siècle ne peuvent pas remettre en cause cette conclusion. En effet, même à cette période où elle est encore assez jeune, la seigneurie fait incontestablement partie des grandes puissances du sud de la Touraine. Acharie se repose sur un fief hérité de ses parents et qui lui permet de s'assurer une certaine manne financière et un contrôle de la région. L'emprise que ce dernier peut avoir lui revient

[316] Pierre TOUBERT, « Frontière et frontières… *op. cit.*, p. 13.

probablement des commanditaires supposés du château qui lui ont sûrement accordé les organes nécessaires pour être un relais de leur pouvoir. A nouveau, nous entrons en contradiction avec les écrits concernant Marmande. Il est en effet peu probable que la fondation soit une création privée. Nous avons donc exploré les pistes les plus vraisemblables, et les différents éléments soulevés tendent vers les vicomtes de Châtellerault ou les comtes d'Anjou. Ces derniers — si les hypothèses se vérifient — étaient en mesure de fournir à la forteresse et à son fief l'importance que nous avons pu observer. L'influence que le *castrum* et ses propriétaires ont pu avoir se manifeste également au travers de sa position frontalière. Ils ont non seulement rempli une fonction créatrice, mais ils se placent aussi en gardiens la région. Le château participe à défendre les limites d'un territoire, d'une influence et dépasse donc les enjeux d'une simple seigneurie d'origine privée. Malgré les nombreux éléments soulevés au fil de cette partie, l'épaisseur sociale et historique des *domini* reste encore largement sous-estimée. L'architecture — notamment le front oriental — encore en élévation témoigne de la richesse et de la puissance du lignage. Nous allons donc chercher lors de l'étude de ces structures bâties les marqueurs symboliques de cette influence. Nous allons également nous demander si la position frontalière du site a une quelconque incidence sur le modèle architectural choisit.

Partie II. La relation entre la frontière et la fortification du front oriental

Nous venons donc d'étudier le contexte historique et géographique, ce qui nous a permis de mesurer l'importance des seigneurs de Marmande dans le paysage politique de la Touraine. Ce travail nous à permis de mesurer l'importance des seigneurs de Marmande dans le paysage politique de la Touraine. Nous avons également tenté d'expliquer la notion de frontière, terme recouvrant une réalité complexe et restant encore délicat à manier. Bien plus qu'une simple ligne de démarcation, la zone de marche est avant tout un espace de contact perméable. La vision d'une aire pauvre et délaisser doit être abandonner et dans le cas d'une frontière comtal, il faut plutôt imaginer un territoire qui tend à attirer la population avec ses propres enjeux qui influence les choix réaliser au sein d'une forteresse. Le cas de Marmande est un juste témoin des problématiques liées à cette zone. Les seigneurs vont non seulement développer cet espace par la création de bourgs et d'un solide commerce, mais ils vont également fortifier cette frontière. Il convient donc à présent étudier la courtine et son flanquement par le prisme de cet enjeu. Il est alors question de savoir si l'implantation de Marmande en zone de marche a eu un impact sur la mise en défense du site. Les formules employées dans ce programme de construction peuvent-elles se retrouver dans d'autres châteaux frontaliers ? Le type de défense active et passive employé sur le site est-il influencé par un « modèle frontalier » ?

Avant d'entamer ce travail, il convient de détailler le phasage du site réalisé par Nicolas Prouteau et Nicolas Bilot afin d'avoir une vision générale du château et de comprendre à quel moment intervient cette mise en défense[317]. Ils distinguent six phases différentes sur la forteresse, étalées entre le XIème et le XXème siècle[318]. Les premiers éléments construits du site semblent être la tour-porte, puis le logis roman venant s'accoler à cette dernière[319]. La courtine n'est pas précisément datée, cependant, les deux archéologues proposent de la rattacher à cette première phase de construction entre la fin du XIème siècle et la première moitié du XIIème siècle[320]. Le second programme est constitué d'une reprise de cette

[317] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 42-43.
[318] Annexe 3, fig. 5.
[319] Annexe 4, fig. 10 ; Annexe 35, fig. 73.
[320] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 42.

enceinte[321]. Les travaux se concentrent essentiellement sur la circulation avec l'ajout d'escaliers permettant l'accès au chemin de ronde[322]. Au cours de cette même phase, datée de la seconde moitié du XIIème siècle, sont également ajoutés, par le biais d'une surélévation, des salles à vocations résidentielles dans la tour-porte[323]. Le programme de fortification de l'enceinte intervient durant la première moitié du XIIIème siècle[324]. Au cours de cette étape de construction sont installées cinq tours percées d'archères. La courtine est donc reprise pour améliorer la circulation et permettre le passage entre toutes les tours et le niveau sommital de l'enceinte. De plus, les auteurs proposent d'ajouter à cette phase un recreusement du fossé[325]. En effet, nous pouvons imaginer que lors de la reprise de la courtine en un front massivement défendu, le fossé est réaménagé selon un profil en U[326]. En effet, enceinte et fossés forment ensemble la défense passive. Alors, comme le souligne Nicolas Prouteau, l'enjeu défensif marqué, il semble logique de reprendre le fossé[327]. Le XVème siècle marque durablement le site, notamment par l'adjonction de nombreux espaces à vocation résidentielle[328]. Cette phase concerne majoritairement le bâtiment occidental, le logis installé sur l'escarpement à l'ouest ainsi que la tour-maitresse. Une extension vers le sud-est est ajoutée à la tour-porte, ainsi que le percement de baies à meneaux sur sa façade nord-ouest et la construction d'une tour-guette servant d'escalier sur celle nord-est[329]. L'intérieur du logis roman est repris pour accueillir d'autres salles résidentielles[330]. La cinquième phase concerne majoritairement le logis oriental qui est vraisemblablement construit ou reconstruit entre la fin du XVIème siècle et le XVIIème siècle[331]. La terrasse d'artillerie au sud est probablement installée à la même période. La dernière campagne de modification a lieu entre la fin du XVIIIème siècle et le début du XXème siècle et voit se transformer le château en un bâtiment agricole[332].

La troisième phase, correspondant à la mise en défense du site, sera au cœur de ce développement. Elle correspond non seulement à une volonté de fortification visant à doter

---

[321] *Ibid.*
[322] Annexe 36, fig. 74.
[323] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.,* p. 42.
[324] *Ibid.*
[325] *Ibid.,* p. 19.
[326] Annexe 37, fig. 75 et 76.
[327] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.,* p. 20.
[328] *Ibid.,* p. 42.
[329] Annexe 38, fig. 77, 78 et 79.
[330] *Ibid.,* p. 42-43 ; Annexe 39, fig. 80, 81 et 82.
[331] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.,* p. 43. Annexe 7, fig. 15, 16, 17 et 18.
[332] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.,* p. 43.

le site d'une puissante défense active, mais également à une période où les seigneurs de Marmande veulent afficher leur puissance, ce front oriental répondant à un véritable désir ostentatoire. L'étude du contexte historique nous a permis de déterminer qu'au XIIIème siècle les *domini de Mirmanda* obtiennent une autorité qu'ils souhaitent afficher. Cependant, pour étudier cette mise en défense, il faut également analyser les deux phases précédentes, notamment l'évolution de la courtine et son articulation avec les nouvelles tours. Il est donc nécessaire d'examiner tout d'abord ce flanquement comprendre ses enjeux et sa conception.

Chapitre II.1. Le flanquement : un front puissamment défendu

II.1.1. Description architecturale de l'enceinte, des tours et du fossé

En préambule de cette section il convient de faire un point sur l'enregistrement et la numérotation des structures. Dans un souci de cohérence générale et de coordination, nous avons décidé de suivre la logique présentée par Nicolas Bilot et Nicolas Prouteau dans leur étude[333]. Les tours seront donc numérotées de T01, au nord-ouest du site, jusqu'à T06, au sud-est. Les pans de courtines seront eux enregistrés de C1, correspondant à la plate-forme d'artillerie se situant au sud-ouest, jusqu'à C14, actuel portail à l'est.

Avant d'étudier la mise en défense et du flanquement du site, il faut revenir sur les phases antérieures de la courtine et du fossé. La première installation de l'enceinte est probablement ultérieure à la destruction du *castrum* en 1072 lorsque Acharie reconstruit son château. Son premier état reste difficile à placer chronologiquement, mais elle semble intervenir conjointement avec le logis roman et la tour-porte[334]. Elle est initialement construite de manière continue car aucun flanquement datant du XIème n'a été révélé. Cette étude sera concentrée sur les pans de courtines C9 à C13. Ce sont en effet les seuls vestiges datant de cette période. C1 à C8 ainsi que C14 sont installés à postériori et viennent très probablement détruire l'enceinte du XIème siècle. Celle-ci est construite en pierres de calcaire équarries grossièrement réglées[335]. Les blocs sont de tailles diverses et incluent des moellons de petit appareil ainsi que des pierres taillées de grand appareil. L'enceinte est simplement liée à la terre et aucun mortier ne vient solidifier la structure. Cette dernière est conservée sur une hauteur oscillant entre 4 et 5 m[336]. La courtine C10 mesure une dizaine de m si nous y ajoutons le niveau de défense sommital. Elle présente sur sa face interne quelques trous de boulin — notamment sur C9 et C10 — cependant, aucun bâtiment ne semble être accolé à ces pans de courtine. Il s'agit donc probablement de traces d'installation d'échafaudage[337]. L'absence de sondage nous empêche de déterminer comment est réalisée la fondation, et à quelle profondeur elle se situait. Il est impossible de savoir si la courtine repose directement sur le rocher, ou si au contraire le substrat a fait l'objet d'un traitement particulier afin de

[333] Annexe 40, fig. 83. ; Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 53.
[334] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 42.
[335] Annexe 41, fig. 87.
[336] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 29.
[337] *Ibid.*, p. 29. ; Annexe 41, fig. 85 et 86.

recevoir ces fondations. Nous pouvons toutefois penser que ces dernières sont puissantes car aucun contrefort ne solidifie la structure.

Cette muraille devait enclore l'intégralité du site actuel jusqu'au logis roman et couvrait une surface d'environ 4000 m². L'actuelle maison des propriétaires conserve l'orientation que devait avoir cette enceinte. Le cadastre napoléonien laisse apparaître une plus grande portion de cette dernière[338]. Nous pouvons y observer la continuité de la courtine jusqu'à la tour-porte. Cette partie a dû être gommée par le portail, mais elle était en élévation au moins jusqu'en 1840. Le plan de cette enceinte selon un tracé brisé est très probablement dû aux contraintes techniques imposées par une muraille maçonnée[339]. Les angles marqués par ces tracés sont généralement occupés par des tours ou des contreforts[340]. Ce rôle est assuré par les tours T01 et T04 venant adoucir le tracé de l'enceinte. Cependant ces angles peuvent aussi être ménagés volontairement dans le but d'en faire le même usage qu'un éperon[341]. Les tracés brisés de Marmande ont pu être réalisés en suivant au plus près le terrain. Dans ce cas, ils relèveraient seulement des contraintes topographiques.

L'enceinte est entièrement aveugle et ne comporte aucun élément de défense active[342]. La défense sommitale plus tardive efface les éventuels aménagements antérieurs. Actuellement ce niveau est composé d'un parapet correspondant probablement à la quatrième phase de fortification du site datée du XVème siècle. La végétation masque en grande partie cet aspect. Néanmoins, C10 possède encore cet élément architectural[343]. Nous y observons un parapet non crénelé percé à deux reprises pour installer deux petites archères[344].

La défense passive du site est non seulement assurée par ce mur d'enceinte, mais également par un puissant fossé. Ce dernier, très probablement creusé en parallèle de la courtine, mesure entre 7 et 8 m de profondeur[345]. Cependant, ce n'est pas sa profondeur totale puisque la présence cavités sur la contrescarpe prouve l'ajout d'un important remblai

---

[338] Annexe 40, fig. 84.

[339] Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence,* volume 1, Picard, Paris, 1991, p. 229.

[340] *Ibid*.

[341] *Ibid.,* p. 230.

[342] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.,* p. 29.

[343] Annexe 42, fig. 88 et 89.

[344] Annexe 43, fig. 90 et 91.

[345] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.,* p. 19. ; Annexe 37 ; fig. 75 et 76.

le comblant[346]. En effet, ces cavités apparaissent elles aussi en partie comblées, et seules les parties hautes en sont visibles. Nicolas Prouteau propose donc de restituer un fossé d'une profondeur d'environ 10 m[347]. Si nous prenons cette donnée et y ajoutons la hauteur de la courtine, la défense passive du site oscille entre 17 et 20 m[348]. Cela permet donc de mettre en avant l'importance de l'enjeu défensif du site possédant une défense passive non négligeable.

Malgré cet important remblai masquant une partie du fossé, son profil dessine vraisemblablement un U. Au cours des XIème et XIIème siècles, une majorité de fossés sont installés selon un profil en V[349]. Cela pourrait s'expliquer, comme nous l'avons précédemment dit, par un possible réaménagement du fossé lors de la troisième phase de construction. Nicolas Prouteau, rajoute que ce recreusement pourrait également être dû à sa possible occupation[350]. Certains aménagements troglodytiques sont clairement liés à de l'extraction, cependant les cavités installées sur les plateaux ont prouvé la réutilisation de ces espaces.

Une opération de sondage permettrait de répondre à plusieurs questions, notamment celles concernant la réfection du fossé, mais également celles relatives aux fondations des tours et de l'enceinte. En l'absence d'opérations archéologiques, rien ne permet de dater avec précision ces éléments de défense.

Les tours de flanquement interviennent quant à elles dans un troisième temps. Cette troisième phase correspond véritablement à une mise en défense du site, mais aussi à une volonté ostentatoire des seigneurs de Marmande à une période où ces derniers ont besoin d'afficher leur puissance. Le mode de construction est assez semblable aux courtines avec une utilisation d'un moyen appareil de calcaire simplement équarri. Les blocs semblent être de taille plus homogène que ceux des courtines. Les pierres de T01 et de T02 sont de dimension assez similaire avec une longueur oscillant entre 20 et 47 cm et une hauteur moyenne de 17 cm[351]. Pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas pu accéder à T03 et nous n'avons donc pas pu mesurer tous ses éléments[352]. Les tours 4 et 5 présentent elles aussi une maçonnerie assez similaire. La longueur des blocs varie entre 26 et 42 cm et une hauteur

[346] Annexe 37, fig. 75.
[347] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 19.
[348] *Ibid.*
[349] *Ibid.*
[350] *Ibid.*, p. 20.
[351] Annexe 44, fig. 92, 93, 94 et 95 ;
[352] Annexe 45, fig. 96 et 97.

légèrement plus faible que les deux premières avec certains blocs mesurant moins de 10 cm, le tout donnant une moyenne inférieure à 15 cm[353]. Le blocage est lié à la terre et le parement lui à un mortier rose pâle avec de nombreuses inclusions de quartz. L'épaisseur des joints est assez cohérente sur l'ensemble du flanquement et varie entre 2 et 3 cm. Cependant, à de rares endroits, elle atteint 4 à 5 cm. Ces tours sont installées sur de puissantes voûtes répartissant les poussées de l'ouvrage. Cette fondation se traduit notamment sur la face externe avec la présence de larges bases[354]. Les premières assises des tours, au même titre que celles des courtines, ne nous sont pas connues et ne pourront être étudiées que par une intervention archéologique. Un talus vient renforcer les tours en sous-œuvre[355]. Cet élément semble être ajouté dans un deuxième temps et pourrait correspondre soit à la reprise du fossé, soit à un renforcement des tours par simple précaution[356]. Elles sont accolées directement sur ces derniers ce qui explique la fragilité de l'ensemble et donc l'effondrement partiel de certaines tours[357]. L'installation de ces éléments architecturaux implique un percement des murs de la courtine. Cependant, les pans de courtine ne sont pas entièrement détruits. Dans le cas de la tour 2 par exemple, une ouverture est simplement percée permettant ainsi l'accès à la tour[358]. Il est également probable que le mur ait été doublé lors de la construction de cette tour. L'intérieur de la porte ne permet pas de la voir clairement, mais le sommet de la courtine met en avant une nette différenciation entre deux blocs de maçonnerie[359].

La circulation entre les deux niveaux des tours est probablement assurée par la courtine. Ces éléments flanquants ne sont pas suffisamment grands pour avoir accueilli des aménagements de type escaliers. La face interne de la T02 — la seule encore en élévation — ne montre pas la trace d'ouverture permettant d'accéder au second niveau de la tour. L'escalier installé sur la courtine C12 devait préalablement mener sur le niveau sommital de l'enceinte[360]. C'est potentiellement par cet espace que l'entrée au niveau haut des tours est possible. Un accès à cette enceinte et un nettoyage de la zone seraient judicieux pour analyser la communication au sein de ces élévations. Nous observons des planchers installés dans ces structures desservant les archères hautes. Les planchers des premiers niveaux sont

[353] Annexe 46, fig. 98, 99, 100 et 101.
[354] Annexe 47, fig. 102 et 103 ; Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p.30.
[355] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 31.
[356] *Ibid.*
[357] Annexe 48, fig. 104, 105 et 106.
[358] Annexe 49, fig. 107 et 109.
[359] Annexe 49, fig. 108.
[360] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 30. ; Annexe 38, fig. 75.

probablement soutenus par leur voûte. Ceux des seconds niveaux présentent les traces de trous de boulin permettant l'installation de pièces de bois et donc des planchers[361]. La présence de trous d'encastrement à des niveaux inférieurs pourrait nous laisser supposer la présence de jambes de force pour soutenir le sol. La tour T04 présente également ces éléments, mais elle conserve en plus quelques pièces de bois au sein de ces encastrements. Il serait alors intéressant d'effectuer une datation par dendrochronologie pour savoir s'il s'agit de pièces médiévales. Dans ce cas, cela permettrait de donner une date sur l'installation de ces planchers et donc la construction des tours. Néanmoins, il paraît plus probable que ces poutres soient plus tardives que le Moyen Âge. Les analyses seraient tout de même intéressantes car la dendrochronologie nous permettrait de dater une période de réfection des tours, donc le moment où elles ont été réutilisées.

Le niveau de défense sommital des tours a été repris à une période postérieure à leur construction. Les tours ont été surélevées pour installer un parapet crénelé sommaire qui ne porte pas de traces d'archères ou de mâchicoulis[362]. Les tours TO1, T02 et T04 sont les supports de cette défense et le modèle semble être identique sur les trois. Nous pouvons donc aisément dater ces constructions de la même phase[363]. La tour T03 ne semble pas porter les traces d'une quelconque surélévation[364]. Le cas de la tour T05 est plus complexe. Si le parapet a existé sur cette dernière, il n'en reste que peu d'élévations[365]. Cependant, la végétation couvrant le haut de la structure cache probablement la présence d'une maçonnerie. Nous observons que la courtine C13 a aussi fait l'objet d'une surélévation semblable à la C10[366]. Toutefois, elle ne parait pas avoir été percée d'archères, mais nous n'avons pas pu examiner préciser cet élément. Le parapet de la T04 et de la T02 semble lié structurellement avec la défense sommitale des courtines qui les entourent. Il parait donc probable que ce parapet en haut des tours fut installé de manière synchrone à ces dernières. Nous pourrions donc dater ces éléments du XVème siècle.

La tour T02 présente une gorge faisant de cette structure un espace autonome[367]. Les tours T03 et T04, malgré leur effondrement partiel, semblent aussi posséder une gorge[368].

[361] Annexe 50, fig. 110, 111, 112 et 113.
[362] Annexe 51, fig. 114.
[363] Annexe 51, fig. 117, 114 et 115.
[364] Annexe 51, fig. 115.
[365] Annexe 51, fig. 118.
[366] Annexe 51, fig. 118 ; Annexe 42, fig. 88.
[367] Annexe 49, fig. 107.
[368] Annexe 52, fig. 119 et 120.

Ces deux structures présentent une maçonnerie ressemblant à une ouverture qui correspondrait sûrement à une porte. Celle de la T03 est encore en élévation contrairement à celle de la T04. L'arrachement de la courtine C13 au niveau de la T04 a probablement masqué la présence de l'autre angle de l'ouverture. Dans ces trois cas, la porte donne accès au premier niveau de la tour. Cependant, celle de la T04 est plus haute et est actuellement inaccessible. Nous pouvons donc imaginer un système de rampes ou d'escalier pour rejoindre l'ouverture. La tour T05 n'est aujourd'hui pas fermée par une gorge. Mais la présence d'un arrachement de la courtine C13 à son extrémité sud indique qu'il manque une partie de l'enceinte[369]. De plus, la présence d'un coup de sabre sur cette même enceinte pourrait traduire le départ d'un nouveau pan de courtine qui correspondrait à la gorge de la T05. Le cadastre napoléonien de 1840 montre une plus grande portion de l'enceinte et il ne fait pas apparaître de rupture dans le tracé au niveau des tours[370]. Ces éléments nous permettent de supposer que la T05 devait elle aussi être fermée par une gorge. La tour T01 présente probablement le même modèle car l'arrachement de la courtine C10 pourrait également manifester la présence d'une gorge[371]. Nous opérons le même constat sur le cadastre napoléonien, à savoir que la courtine ne semble pas percée au niveau de la T01[372]. Toutes les autres tours encore en élévation sont fermées à la gorge. Ainsi, il existe de fortes probabilités pour que ce soit le cas pour la tour 1. Nous pouvons donc resituer un flanquement, daté du XIIIème, uniforme avec un plan qui identique sur l'ensemble de l'enceinte.

Bertrand Joubert, l'architecte des bâtiments de France s'occupant des restaurations du château nous a fait part d'une de ses hypothèses. Pour lui, l'angle de la courtine C11 a pu être occupé par une autre tour[373]. Manifestement, la distance entre T02 et T03 nous apparaît très importante par rapport aux autres. Moins de 10 m séparent T01 de T02, 11 m seulement séparent T04 et T05, alors que T03 est distante de T02 de plus de 20 m. Nous pouvons constater que cet écartement représente le double des deux autres précédemment cités. Nous pourrions donc être tentés de restituer à cet emplacement une autre tour. De surcroît, le plan brisé formé par C11 est le seul avec C12 qui n'est pas occupé par une tour. Cet angle pourrait donc correspondre à l'emplacement d'un élément de flanquement, mais il pourrait également

[369] Annexe 53, fig. 122.
[370] Annexe 40, fig. 84.
[371] Annexe 53, fig. 121.
[372] Annexe 42, fig. 84.
[373] Annexe 42, fig. 83.

correspondre à un angle laissé volontairement pour faire office d'éperon[374]. Nous ne pouvons pas écarter cette hypothèse puisque cette section de l'enceinte est en grande partie ruinée. Le cadastre napoléonien ne représente pas de tour à cet endroit, mais il est probable qu'elle était déjà détruite en 1840[375]. Seule une opération archéologique accompagnée de sondages pourrait nous donner les arguments nécessaires pour répondre à cette hypothèse.

Il reste une question que nous devons nous poser concernant le flanquement. Il s'agit d'étudier les raisons de l'édification d'un tel front défensif et surtout de savoir pourquoi s'être contenté du front est. La première hypothèse à soulever concerne une interruption de chantier. Le fait que les tours soient agrafées à la courtine et qu'elles ne soient pas incluses dans la maçonnerie pourrait nous faire supposer que ce front défensif ait été installé dans un contexte d'urgence. Il est probable que les seigneurs de Marmande avaient prévu de flanquer l'ensemble de la courtine dans un contexte de guerre, mais n'ont pu terminer les travaux faute de temps et de moyens. Cette théorie doit être relevée mais aucun autre élément ne permet de l'étayer. De plus, le fait que les tours soient accolées à l'enceinte n'est pas nécessairement dû à une urgence. Il faut faire la distinction entre maîtrise technique et volonté du commanditaire et en effet, cette construction répond peut-être à un choix du seigneur de Marmande.

Le front ouest peut également ne pas avoir été mis en défense par choix du maître d'ouvrage. En effet, cette partie du château est installée à flanc de falaise. La défense passive offerte par la topographie a pu être un élément décisif dans l'installation des tours de flanquement. De plus, si l'hypothèse d'une occupation sur cette plate-forme se vérifie, il se peut que les structures soient considérées comme élément « tampon » ne nécessitant pas d'être aussi massivement défendues. Cette hypothèse nous parait toutefois peu probable. Le front oriental étant massivement défendu et le flanquement très rapproché, nous trouvons invraisemblable qu'ils aient volontairement laissé une telle lacune dans la défense.

Enfin, la dernière hypothèse est celle qui nous apparaît comme la plus crédible. Il est possible que l'enceinte ait été entièrement flanquée. En effet, le front occidental du site a été énormément perturbé par l'ajout postérieur des deux logis. L'enceinte du XIème n'est plus visible sur cette partie de la forteresse. Il est donc tout à fait possible que les tours étaient installées sur l'ensemble de l'enclos. Il semble peu plausible que les seigneurs de Marmande

[374] Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence,* volume 1, Picard, Paris, 1991, p. 230.
[375] Annexe 40, fig. 84.

aient laissé la plate-forme d'accès au site sans défense. En outre, dans leur rapport Nicolas Prouteau et Nicolas Bilot ont souligné le fait que les propriétaires ont vu à l'angle nord-est de leur maison la présence d'une sixième tour[376]. En effet, l'analyse du cadastre napoléonien montre la présence de cette tour au sud-est du site, à proximité de l'actuel portail[377]. Les deux archéologues ont décidé de la reporter sur le plan de masse du site[378]. Ses dimensions ne sont sûrement pas reportées précisément sur le cadastre mais nous connaissons avec certitude son emplacement. Son plan reprend celui des autres tours : elle se présente selon un plan hémicirculaire et est fermée à la gorge. Nous proposons donc de rattacher cette dernière à la même phase de fortification du site. La présence d'un flanquement dans cette zone et la continuité de l'enceinte nous laissent supposer que la muraille devait être entièrement flanquée. C'est certainement la construction des deux logis occidentaux qui a détruit ces éléments de défense dans le but d'installer des espaces résidentiels.

II.1.2. Les tours de Marmande au sein de leur contexte

Nous venons de décrire et d'analyser la courtine, le fossé et le flanquement du château de Marmande. Les défenses de cette forteresse présentent une enceinte polygonale suivant la topographie à laquelle viennent s'agrafer, à postériori, des tours hémicirculaires relativement rapprochées. Il convient désormais d'étudier et d'analyser le flanquement qui a pu être mis en place au cours du XIIIème siècle. Des comparaisons seront proposées afin de comprendre comment les ouvrages saillants de Marmande s'inscrivent dans leur contexte architectural. Il sera donc question de savoir si ces dernières s'intègrent à la fois aux modèles mis au cours de ce siècle, mais aussi aux modèles mis en œuvre dans les forteresses frontalières.

La fin du XIIème siècle et le début du XIIIème siècle marquent véritablement la généralisation d'un flanquement par des tours à archères[379]. Ces éléments se développent au sein de l'architecture militaire royale notamment grâce à Philippe-Auguste[380]. Ce modèle connaît un premier essor dans les régions proche du domaine royal, puis dans les forteresses

[376] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.,* p. 31.
[377] Annexe 40, fig. 84.
[378] Annexe 3, fig. 4.
[379] Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes,… op. cit.,* Vol. 1, p. 267.
[380] *Ibid.*

sous influence plantagenêt, particulièrement dans le Poitou[381]. Au cours du XIIème siècle, les tours de flanquement sont majoritairement de plan rectangulaire[382]. C'est notamment le cas de celles de la forteresse de Gisors[383]. Ses tours rectangulaires sont ouvertes à la gorge et dotées d'un étage, installé sur un plancher, où sont insérées des archères sous niches. Dans la seconde moitié du XIIème siècle, nous observons un regain d'utilisation du plan circulaire sans cependant abandonner celui rectangulaire[384]. La fin de ce siècle semble marquer un tournant, avec l'apogée du flanquement circulaire pouvant s'expliquer par l'impact du système dit « Philippien »[385]. La généralisation de ce plan n'est pas uniquement dû au phénomène de mimétisme, mais s'explique également par les avantages fonctionnels qu'il offre[386]. En effet, il permet d'éviter les angles morts contrairement aux tours de plan rectangulaire qui laissent deux espaces hors de porter de tir[387].

De nombreuses variantes de ces plans circulaires ont été mises en œuvre, du simple demi-cercle en passant au cercle aux trois quarts développés ou demi-cercle outrepassé, jusqu'aux tours en U[388]. Ces plans ont connu une évolution et des variations en fonction de la topographie ou des choix du maître d'ouvrage. Ce type de plan était utilisé afin de donner une certaine indépendance à la tour vis-à-vis de l'enceinte[389]. Celle-ci déborde alors vers l'intérieur de l'enclos. Néanmoins, ce modèle ne s'est pas généralisé, et certaines tours se contentent de flanquer l'extérieur de la courtine, ce qui est le cas à Marmande, mais aussi à Mez-le-Maréchal où l'angle de l'enceinte mord sur la tour[390].

Le système de flanquement circulaire ne semble pas nécessiter l'emploi de contreforts puisque les exemples sont assez rares[391]. Nous pouvons cependant noter les exemples tardifs de Saumur et de Nonette en Auvergne aux alentours des années 1370, possédant ces aménagements sur leurs tours circulaires[392].

Le plan circulaire permet de multiplier le nombre de tours et leur rapprochement, contrairement au plan rectangulaire. Parfois, les tours se trouvent même contigües comme

---

[381] *Ibid.*, p. 267-268.
[382] *Ibid.*, p. 288.
[383] *Ibid.*, p. 289.
[384] *Ibid.*, p. 290.
[385] *Ibid.*
[386] *Ibid.*, p. 297.
[387] *Ibid.*
[388] *Ibid.*
[389] *Ibid.*, p. 298.
[390] *Ibid.*
[391] *Ibid.*
[392] *Ibid.*

c'est le cas de La Folie à Braine où nous voyons une tour d'angle construite vers 1230 reliée par une enceinte circulaire à une tour médiane, donnant l'impression que trois tours rondes furent accolées[393].

Le flanquement circulaire n'est cependant pas le seul modèle mis en œuvre au cours du XIIIème siècle. Outre les tours rectangulaires nous pouvons mentionner celles polygonales, système se développant principalement à la fin du XIIIème siècle[394]. Nous trouvons quelques exemples, notamment la tour d'Avranches de Douvres, ou le château de Lillebonne construit par Philippe-Auguste[395]. Nous pouvons également citer les tours à éperons, modèle dérivant des plans circulaires ou polygonaux[396]. Il reste cependant assez marginal puisqu'il nécessite une maitrise poussée de la taille de pierre[397]. Le plan des tours en amande est lui dérivé du plan circulaire et est formé de deux courbes elliptiques dessinant une amande[398]. Nous avons quelques exemples au début du XIIIème siècle comme à Bressuire, au Coudray-Salbart, à Loches ou à Provins[399]. Ce plan est très efficace face aux armes de jet, mais sa mise en œuvre difficile en fait un plan relativement rare sur le territoire français[400].

L'emploi d'un talus à la base des tours semble s'imposer à la fin du XIIème siècle[401]. Le modèle dit « philippien » apporte avec lui le développement de ces éléments tronconiques[402]. Ces organes sont installés sur les tours construites à même les fossés et permettent de contrer les sapes et d'offrir une meilleure protection contre les projectiles[403]. Ce n'est pas un élément représentatif d'une période puisqu'il reste constant tout au long du Moyen Age[404].

Nous venons de réaliser, à l'aide de l'ouvrage de Jean Mesqui, un portrait du flanquement au cours du XIIIème siècle. Il convient à présent d'étudier quelques cas de châteaux respectant le modèle présent à cette période et de les comparer à Marmande.

Le premier cas que nous allons aborder est celui de Château-Thierry[405]. Ce dernier est installé, comme Marmande, en position frontalière. Il contrôle la zone de contacts entre le

---

[393] *Ibid.*, p. 299.
[394] *Ibid.* et p. 300.
[395] *Ibid.*, p. 300.
[396] *Ibid.*, p. 301.
[397] *Ibid.*
[398] *Ibid.*, p. 302.
[399] *Ibid.*
[400] *Ibid.*, p. 303.
[401] *Ibid.*, p. 305.
[402] *Ibid.*
[403] *Ibid.*
[404] *Ibid.*
[405] Annexe 54, fig. 123 et 124.

domaine royal français et le comté de Champagne[406]. Le site fait l'objet d'une amélioration de la défense au cours du XIIème sous l'égide de Thibaud II de Champagne[407]. Au XIIIème siècle, une nouvelle phase de fortification vient agrandir l'espace initial et met en place un puissant front défensif[408]. Thibaud IV vient ajouter, entre 1230 et 1270, une courtine flanquée de dix tours hémicirculaires. Le plan et les dimensions de ces dernières montre une standardisation. Néanmoins, la mise en œuvre faite de divers matériaux prouve la présence de plusieurs équipes travaillant sur le château[409]. La maçonnerie est composée d'un petit appareil grés régulièrement assisé[410]. Certaines tours, comme la 12, sont réalisées en calcaire local mais d'autres, comme la 13, mettent en avant une provenance plus lointaine des matériaux. Ces deux dernières font partie du groupe 1 composé de tours de plan circulaire à face intérieure plate au diamètre variant entre 6 et 7 m, dimensions similaires à celles de Marmande[411]. Les salles sont couvertes par une coupole et sont percées, comme à Marmande, de trois archères à ébrasement triangulaire avec une ouverture étroite[412]. Seule la tour du Roi – tour n°8 – possédait quatre archères puisqu'elle est plus large[413]. Deux archères latérales servent à battre la courtine et une axiale permettent un tir sur le glacis[414]. Toutes ces tours possèdent deux niveaux, le dernier était soit une terrasse crénelée, soit une salle haute couverte donnant accès grâce à deux portes aux chemins de ronde[415]. Au même titre que Marmande, la communication entre ces deux niveaux n'existant pas au sein de ces tours, un escalier en bois devait être installé contre les tours ou l'enceinte[416]. La fonction de ce groupe de tours est purement défensive. Ces éléments de flanquement sont saillants et talutées à leur base[417]. Ce groupe fait vraisemblablement partie de la mise en défense initiée par Thibaud IV entre 1226 et 1236[418]. Son aspect se retrouve également dans d'autre fortifications champenoises telles Fère-en-Tardenois et Nesles-en-Dôle. Ces châteaux permettent « par leurs codes architecturaux de « définir une frontière lisible. »[419]. Lorsque

---

[406] François BLARY, « Château et frontière occidentale du comté de Champagne (XIIe-XIVe) », dans *Château Gaillard*, n° 26, 2012, p. 57.

[407] *Ibid.*, p. 58.

[408] *Ibid.*

[409] *Ibid.*

[410] Jean MESQUI, *Ile de France Gothique : les demeures seigneuriales*, volume 2, Picard, Paris, 1988.

[411] François BLARY, « Château et frontière… *op. cit.*, p. 60 ; André CHATELAIN, *Châteaux forts et féodalité en Ile de France : Du XIème au XIIIème siècle*, Editions Créer, Nonette, 1983.

[412] François BLARY, « Château et frontière… *op. cit.*, p. 60.

[413] Jean MESQUI, *Ile de France Gothique… op. cit*., p.. 121.

[414] François BLARY, « Château et frontière… *op. cit.*, p. 60.

[415] *Ibid.*

[416] *Ibid.*

[417] *Ibid.*

[418] *Ibid.*, p. 61.

[419] *Ibid.*, p. 68.

Château-Thierry est rattaché au domaine royal en 1285, les programmes de construction visent donc à gommer le caractère frontalier de la forteresse et se focalisent essentiellement sur l'entrée[420].

Le second cas que nous allons étudier est celui de Nogent-le-Rotrou[421]. Le château est installé sur le plateau Saint-Jean et surplombe le Val de l'Huisne d'environ 60 m[422]. Il contrôle cinq vallées et se place sur la route entre le Mans et Chartes. De même que Marmande, il se situe en position frontalière, ici entre la Perche et la Normandie[423]. Cela donne au château une importance stratégique, c'est pourquoi le comte de Charte, Thibaut le Tricheur, va, au cours du Xème siècle, confier la frontière à un fidèle nommé Rotroldus[424]. La forteresse est mentionnée pour la première fois en 1028[425]. Dès la fin du XIème siècle, les seigneurs de Nogent prirent le titre de comte du Perche[426]. Le comte Rotrou III fut marié à Harise de Salisbury, sœur du comte de Salisbury, entre 1100 et 1144[427]. Il est également connu pour avoir participé à plusieurs conflits en Terre Sainte, ce qui lui valut la moitié de Saragosse, récompense offerte par Alphonse roi d'Aragon[428]. Son successeur Rotrou IV, beau-frère du roi Louis VII, participe avec ce dernier aux coalitions conte Henri II, roi d'Angleterre[429]. Son emplacement frontalier entre le domaine royal et celui plantagenêt a permis au comte de jouer un rôle essentiel dans le conflit les opposants[430]. Philippe-Auguste se poste à Nogent en 1189. C'est de cette forteresse qu'il entreprit la conquête du Maine, puis de la Touraine. Rotrou mourut lors de la troisième croisade à Saint-Jean d'Acre[431]. Thomas, comte de 1202 à 1217, s'était visiblement lié d'amitié avec le futur Roi Louis VIII et combattit au côté de Philippe-Auguste à Bouvines en 1214[432]. A sa mort, le château revient à Guillaume, un proche du roi de France[433]. Après la conquête de la France par Philippe-

---

[420] *Ibid. ;* Jean MESQUI, *Ile de France Gothique… op. cit*., p. 119.
[421] Annexe 55, fig. 125, 126 et 127.
[422] Philippe SIGURET, « le château Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou », Cahiers Percherons, n°2, Association des amis du vieux Nogent et du Perche, Nogent-le-Rotrou, 1957, p. 6.
[423] *Ibid.*
[424] *Ibid.*
[425] Jean MESQUI, *Château et fortification en France,* Flammarion, Turin, 1997, p. 267.
[426] Philippe SIGURET, « le château Saint-Jean… *op. cit.,* p. 11.
[427] Jean MESQUI, *Château et… op. cit.,* p. 267.
[428] Philippe SIGURET, « le château Saint-Jean… *op. cit.,* p. 20.
[429] *Ibid.,* p. 22.
[430] *Ibid.*
[431] *Ibid.*
[432] Jean MESQUI, *Château et… op. cit.,* p. 267.
[433] Philippe SIGURET, « le château Saint-Jean… *op. cit.,* p. 23

Auguste le château perd une partie de son intérêt stratégique et Louis VIII finit par annexer le comté[434].

Les seigneurs de Nogent-le-Rotrou semblent donc être des proches de la couronne française. La mise en place d'un flanquement au cours du XIIIème siècle est donc très fortement impactée par le modèle dit « philippien ». Le château est enclos par une enceinte de plan ovoïde dominant un éperon barré[435]. La moitié nord-est est la plus exposée, c'est pour cette raison que cette portion est flanquée de sept tours hémicirculaires, dont deux formant la porterie[436]. Ces tours sont qualifiées par Jean Mesqui de « tradition philippienne » et sont percées d'archères à ébrasement triangulaire et fente « en rames »[437]. La présence de ce type d'archères permet de dater ces tours des années 1225, correspondant alors à la période où le château est sous la domination de la couronne française[438]. Le modèle utilisé est semblable à celui de Marmande. De plus, de la même manière, une seule partie de l'enceinte a été flanquée. Dans le cas de Nogent-le-Rotrou, cela est dû à la topographie. En effet, l'installation permet de supposer que la défense passive devait probablement être suffisante. C'est une hypothèse émise également concernant le château de Marmande. Il se pourrait donc que, comme à Château-Thierry et Nogent, cette logique de défense réponde à un choix.

Le troisième cas d'étude est celui de Dreux[439]. L'enceinte fortifiée du château est installée sur le coteau dominant la ville au nord-ouest[440]. L'analyse du marché passé entre Robert II Gâteblé, comte de Dreux, et Nicolas de Beaumont Roger, maître d'œuvre, nous permet de mieux comprendre la structure de cette enceinte démantelée en 1593[441]. Il relate la construction d'un château au lieu-dit « Danemarche » près de Dreux en octobre 1224. Selon l'auteur quatre tours de l'enceinte et le puits peuvent être datés du XIIIème siècle[442]. Le maître d'œuvre avait pour consigne de prendre la tour-maîtresse de Nogent-le-Rotrou pour modèle. Il était également chargé de terminer la construction de la portion nord-ouest de la courtine. Cette dernière fut donc surélevée de 65 cm et surmontée d'un parapet crénelé[443].

---

[434] *Ibid.*
[435] Jean MESQUI, *Château et… op. cit.,* p. 267.
[436] *Ibid.*
[437] *Ibid.*, p. 268.
[438] *Ibid.*
[439] Annexe 56, fig. 128 et 129.
[440] Philippe LAUER, « Marché de la construction du château de Dreux. », dans Bulletin de la société nationale des antiquaires de France, 1924, p. 272.
[441] *Ibid.*
[442] *Ibid.*, p. 273.
[443] *Ibid.*, p. 276.

Les travaux concernent également les tours qu'il devait terminer, puis l'ajout d'une identique aux autres[444].

Pour en revenir au château, il est composé d'une grande enceinte polygonale qui enserrait un espace de 250 m de long sur 125 m de large. La courtine nord-ouest était flanquée de quatre tours, alors que celle du sud-est n'en supporte que deux[445]. Ces tours sont de plan semi circulaire et semblent être percées d'archères, mais ni étude, ni analyse précise ne vient apporter plus d'éléments sur ces dernières. Nous pouvons toutefois noter qu'il s'agit d'un site, comme Marmande, en position frontalière, à la limite entre les influences des Capétiens et des Plantagenets. De plus, à l'image des deux autres exemples précédemment cités, les seigneurs de Dreux sont également des proches de la couronne française puisque Robert Ier de Dreux est le frère de Louis VII[446]. Cette implantation en zone de marche et la proximité avec le pouvoir royal pourraient expliquer le choix du plan circulaire pour le flanquement. De surcroît, une étude approfondie sur le maître d'œuvre permettrait de mettre en avant les relations que celui-ci a pu avoir avec les rois de France et s'il était lié aux travaux capétiens.

Le flanquement circulaire de Marmande se retrouve dans ces trois exemples, mais nous pouvons également noter qu'il est aussi fréquemment présent dans les sites ayant fait l'objet de fortifications par la couronne française ou ses vassaux entre l'extrême fin du XIIème siècle et le début du XIIIème siècle. Nous observons ce modèle dans plusieurs forteresse construites ou mises en défense par Philippe-Auguste. C'est le cas notamment de Dourdan, de la Ferté-Milon mais aussi d'Yèvres-le-Châtel[447]. Ces trois exemples possèdent des tours semi-circulaires au diamètre approchant 10 m, et sont percées d'archère à ébrasement triangulaire et fente de tir simple[448]. C'est également le cas de Coucy-le-Château qui présente des tours de même plan avec un diamètre de 9 m qui sont dotées d'entre quatre et cinq archères[449]. Les tours précédemment citées présentent des dimensions bien supérieures à celles de Marmande. Cependant, notons qu'il s'agit là de fortifications royales. Les seigneurs tourangeaux ont pu s'inspirer de ces modèles tout en les réduisant pour correspondre à

---

[444] *Ibid.*, p. 277.

[445] André CHATELAIN, *Châteaux forts et féodalité en Ile de France : Du XIème au XIIIème siècle*, Editions Créer, Nonette, 1983, p. 351.

[446] *Ibid.*, p. 222.

[447] Annexe 57, fig. 130 et 131 ; Annexe 58, fig. 132. ; Annexe 59, fig. 134 et 133.

[448] Jean MESQUI, *Ile de France Gothique : les demeures seigneuriales*, volume 2, Picard, Paris, 1988, p. 180, 183, 204 et 380-381.

[449] *Ibid.*, p. 142 ; Annexe 60, fig. 135 et 136.

l'échelle d'un château siège d'une seigneurie. Nous trouvons ce système de flanquement circulaire dans d'autres châteaux non royaux s'inspirant des modèles dit « philippiens », notamment pour Mez-le-Maréchal, La Folie à Braine ou encore de Luzarches[450]. Ces exemples reprennent tous le plan des châteaux royaux en réduisant les dimensions. Ici, les tours ne dépassent que très rarement les 8 m de diamètre, et celles de la Folie à Braine correspondent aux dimensions des éléments flanquants de Marmande.

Au terme de cette section nous pouvons noter que l'architecture de Marmande, en particulier les éléments de flanquement de la courtine, semble s'inspirer des modèles majoritaires au XIIIème siècle, à savoir un flanquement régulier de plan circulaire percé de trois archères à ébrasement triangulaire. De plus, les trois exemples développés au cours de cette partie montrent que les ouvrages frontaliers ont également employé ce système. Cependant, nous ne pouvons pas en conclure pour autant que la zone de marche a une influence sur les modèles choisis lors de la mise en défense. En effet, l'architecture de Marmande semble correspondre à des « canons » établis à une période donnée plutôt qu'à un système défensif propre aux frontières. D'autres plans et modèles de tours ont pu être utilisés dans les forteresses frontalières. Nous pouvons citer par exemple le cas du Haut-Clairvaux. Enfin, les ouvrages de flanquement de Marmande semblent être influencés par les constructions de la couronne française qui met en place une certaine « normalisation ». Toutefois, notre propos doit à nouveau être nuancé puisque le phénomène des tours circulaires n'est pas uniquement l'apanage de la fortification « philippienne ». Des forteresses comme Vendôme viennent appuyer cet argument. Manifestement, cette dernière présente également des tours de plan circulaire, mais elle serait datée des années 1200 au plus tard et se trouve sous influence plantagenêt. Marmande peut aisément être rapproché des tours de flanquement du XIIIème siècle. Si l'hypothèse d'une filiation avec l'architecture capétienne nous apparait intéressante et mérite d'être abordée, il faut malgré tout rester vigilant.

[450] *Ibid.*, p. 222-223 ; André Châtelain, *Château forts, … op. cit.*, p. 350 et 398 ; Annexe 61, fig. 138 et 137 ; Annexe 62, fig. 139 et 140 ; Annexe 63, fig. 141 et 142.

Chapitre II.2. La multiplication des archères monodirectionnelles

Les tours hémicirculaires installées au XIIIème siècle offrent une importante capacité défensive au site. Ce flanquement très rapproché — une distance moyenne inférieure à 20 m entre chaque tour — est combiné à une défense active très impressionnante. Le choix d'un flanquement régulier associé aux archères a été fait, permettant ainsi la couverture d'un maximum d'angles. Cette mise en défense est donc complétée par la multiplication des postes de tir qui sont au nombre de vingt et un. Mais nous devons signaler que seuls ceux encore en élévation ou fortement suspectés sont comptabilisés. La découverte d'une sixième tour, l'autre moitié de T03, devait augmenter ce chiffre. Sur ce front, le nombre d'archères devait alors au XIIIème siècle s'élever à une trentaine. De même, la présence d'une potentielle tour sur la courtine C11 et la restitution de l'ensemble de l'enceinte datant de cette période montrent que le site devait être une véritable place forte massivement défendue. Malgré tout, la multiplication de la défense passive n'implique pas nécessairement la garnison suffisante pour occuper tous les postes de tir.

II.2.1. Description architecturale de la défense active du front oriental

Avant de commencer la description, il convient de faire un point sur la méthode d'enregistrement de ces ouvertures. Il a été choisi, en accord avec mon directeur de mémoire, de numéroter en continu. Nous avons numéroté les postes de tir de gauche à droite et de haut en bas, de sorte que l'archère A01 corresponde à l'archère latérale gauche du second niveau de la T01, et l'archère A24 à l'archère latérale droite du premier niveau de la T05[451]. Nous avons décidé d'enregistrer uniquement les archères encore en élévations ou dont la présence nous apparaît comme certaine comme c'est le cas de la T01. La T03 ne sera donc, dans ce travail, percée que de deux archères. Or, il est très fortement probable qu'elle devait en avoir plus sans qu'aucun élément ne permette d'estimer leur nombre et leur position. Nous avons également décidé de ne pas restituer les archères de la T06 et de ne pas numéroter les deux archères du parapet de la C10 puisqu'elles n'entrent pas dans le champ chronologique de notre étude.

[451] Annexe 64, fig. 143 et 144.

L'analyse archéologique de ces ouvertures tir a été effectuée à l'aide de deux campagnes de relevés : l'une en avril 2017 et l'autre en avril 2018. Pour des raisons de sécurité, toutes les archères n'ont pu être dessinées. L'étude présente dans ce travail ne sera donc pas exhaustive et nous espérons qu'une fois les restaurations terminées nous pourrons accéder aux archères restantes. Nous avons donc réalisé les pierres à pierres des archères A05 dans la première tour, les autres étant soit trop haut et l'accès risqué, soit grandement ruinées[452]. Nous avons également étudié les archères A07 et A08 de la tour T02[453]. L'ouverture A09 est en partie bouchée par deux blocs de tuffeau qu'il serait dangereux de déplacer[454]. La T03, du fait de son décrochement de l'enceinte, n'a pas été relevée. Les archères A12 et A13 de la T04 ont pu être dessinées[455]. Cependant, le niveau bas de cette tour est comblé par un important volume de terre nous empêchant l'accès aux archères A14 et A15[456]. Celles du niveau bas de la TO5 à savoir A19, A20 et A21, ont été entièrement relevées[457]. Le niveau haut est inaccessible sans l'installation d'un échafaudage empêchant les archères A16, A17 et A18 d'être incluses dans la campagne de dessin[458]. Ce sont donc au total huit ouvertures de tir qui ont été concernées par cette opération. Cela nous a permis d'avoir un échantillon suffisant pour analyser le système défensif du site.

Nous allons commencer par étudier les ébrasements qui ne sont pas parementés mais composés du blocage des tours. Nous pouvons observer une maçonnerie de blocs de calcaire très hétérogène. Ces derniers, grossièrement équarris, sont de tailles très différentes variant du petit moellon de quelques cm à des pierres de plus de 40 cm. Ils sont liés à l'aide du même mortier rose pâle que celui de la tour. Sur certaines archères, ce liant représente une majorité de la maçonnerie, comme nous l'observons pour A13[459]. Nous pourrions alors imaginer que ces ébrasements ont fait l'objet d'un traitement particulier afin d'aplanir et de solidifier l'ensemble. Le seuil est composé de ces mêmes éléments. Dans le cas des ouvertures A20 et A13, il se présente comme un niveau presque entièrement constitué de mortier[460]. La fente de tir A12 est particulière car le seuil et l'ébrasement ouest prouve que cette dernière a été modifiée à postériori. La liant et sa mise en œuvre paraissent différents de ce que nous

[452] Annexe 65, fig. 145, 146, 147, 148, 149 et 150.
[453] Annexe 66, fig. 151, 152 et 153 ; Annexe 67, fig. 154, 155 et 156 et 157.
[454] Annexe 68, fig. 158, 159 et 160.
[455] Annexe 69, fig. 162, 161 et 163 ; Annexe 70, fig. 164, 165 et 166.
[456] Annexe 71, fig. 167 et 168.
[457] Annexe 72, fig. 171, 170, 169 et 172 ; Annexe 73, fig. 174, 175, 173 et 176 : Annexe 74, fig. 178, 177 et 179.
[458] Annexe 75 fig. 180, 181, 182, 183, 184, 185 et 186.
[459] Annexe 70, fig. 165 et 166.
[460] Annexe 70, fig. 166 ; Annexe 72, fig. 172.

pouvons observer sur le reste de la défense passive[461]. Nous pouvons examiner de grands aplats de mortier orangé probablement placés pour solidifier la structure et éviter l'agrandissement de la fissure qui s'observe sur la face externe de T04[462]. Le seuil d'A19 a possiblement été repris assez récemment. La présence d'un mortier de chaux dans lequel sont insérés des morceaux de TCA nous permet d'affirmer qu'il est postérieur au XIIIème siècle. Le ciel de ces ouvertures de tir est lui composé de dalles de calcaires de grandes dimensions.

L'encadrement de ces éléments de défense active, ainsi que les fentes de tir font l'objet d'un traitement particulier. En effet, ils sont constitués de pierres de taille en tuffeau blanc. La face interne de ces maçonneries est composée de trois ou quatre assises, alors que les fentes de tirs en présentent quatre à huit. La taille de ces blocs est également variable, mais reste tout de même assez homogène au sein de la même archère. L'encadrement de l'ébrasement et celui de la fente de tir semblent respecter une hauteur moyenne de 22 cm[463]. La hauteur des blocs des ébrasements d'A20 et d'A21 semble normalisée aux alentours de 30 cm[464]. Les modules utilisés sur certaines archères sont plus variables, notamment pour les archères A07 et A12 dans lesquelles les pierres des fentes de tir oscillaient entre 20 et 30 cm de haut. Ces maçonneries sont probablement issues d'une extraction locale. La mise au jour d'un front de taille sur le plateau permet d'avoir une idée des dimensions des lits de taille. La majorité de ces derniers mesurent entre 20 et 30 cm. Cela semble cohérent avec blocs retrouvés dans les encadrements des archères car la majorité des pierres ont une taille incluse entre 20 et 30 cm, et ne dépassent jamais cette hauteur maximale.

Nous pouvons également remarquer que la maçonnerie porte encore des traces de tailles. Nous observons un layage dont l'orientation est très variable, mais aucune trace de bretture ou autre outil de finition. Le marteau taillant, ou laye, – faisant partie des outils à percussion lancée – est parfois utilisé pour aplanir la face d'une pierre tendre[465]. À Marmande, les tailleurs de pierre ont effectué une taille oblique en suivant la diagonale des blocs[466]. Cet outil est énormément utilisé entre le Xème et le XIIIème siècle, puis la bretture lui est préférée. Ainsi, nous pouvons proposer une taille effectuée entre le Xème et le XIIIème siècle. L'absence

[461] *Ibid.*
[462] Annexe 69, fig. 161.
[463] Annexe 65, fig. 150.
[464] Annexe 73, fig. 176 ; Annexe 74, fig. 179.
[465] Jean Claude Bessac, *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'antiquité à nos jours,* Edition du CNRS, Paris, 1993, p. 39.
[466] *Ibid.*, p. 45.

de bretture pourrait traduire le fait que le travail est réalisé avant son développement. Cependant, il nous faut rester méfiants quant à ces datations puisque le layage perdure tout au long du Moyen Age. De plus, l'absence de taille brettellée n'est pas nécessairement déterminant sur la datation mais peut être la conséquence d'un choix.

Les dimensions des ouvertures de tir évoquées précédemment sont assez variables et ne semblent pas être normalisées d'une tour à l'autre. Les archères latérales de la T05 – A19 et A21 – présentent des mesures plus faibles que l'ouvertures axiale A20[467]. Elles mesurent en effet près de 1 m de haut alors que l'ouverture axiale mesure 30 cm de plus. Le constat est le même pour les fentes de tir car celles de A19 et de A21 mesurent environ 80 cm, alors que celle de A20 est haute de près d'1,20 m. Toutefois, les deux archères latérales sont plus profondes de 20 cm que A20. Le constat est différent à propos la tour T04 puisque A12 est plus haute et plus profonde que A13[468]. Cependant, l'archère latérale A13 est plus large de 1 m et sa fente de tir plus profonde de plus de 50 cm. Cette différence est probablement la conséquence du seuil plat de A12 restreignant la hauteur de la fente de tir. Celle de A13 est accrue de 50 cm par la plongée à mi épaisseur. Les archères de la T02 sont – outre la largeur – très similaires dans leurs dimensions[469]. Les encadrements mesurent environ 1,20 m de haut et environ 90 cm de large pour A07, et 1,34 m pour A08. Les fentes de tirs sont également analogues avec une largeur de 5 cm pour une hauteur proche de 1,50 m. L'archère A08 possède néanmoins une particularité qui est un étrier plongeant dit « en rame ». La hauteur de la fente de tir ajoutée à cette profondeur donne une dimension totale de plus de 1,80 m[470]. Les dimensions de A05 sont proches – à quelques centimètres près – de celles de A20. L'encadrement mesure 1,10 m de large sur 91 cm de haut. Les mesures des fentes de tir sont également semblables, à savoir entre 5 et 6 cm de large et environ 1,20 m de long.

L'étude de toutes ces mesures nous a également amené à calculer l'ouverture pondérée des archères. Il s'agit d'une référence mise en place par Jean Mesqui[471]. Cette mesure se calcule en divisant l'angle de l'ébrasement par la profondeur de l'archère, ce qui donne un résultat en degré par mètre. Ce calcul permet de donner un aperçu de la couverture de l'archère. Plus l'ouverture pondérée est faible, plus l'archère est monodirectionnelle. A

[467] Annexe 72, fig. 172 ; Annexe 74, fig. 179 ; Annexe 73, fig. 176.
[468] Annexe 69, fig. 163 ; Annexe 70, fig. 166.
[469] Annexe 66, fig. 153 ; Annexe 67, fig. 157.
[470] Annexe 57, fig. 157 et 156.
[471] Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence*, volume 2, Picard, Paris, 1991, p. 261.

l'inverse, plus elle est grande, plus la surface couverte est grande[472]. Sur les huit ouvertures relevées, trois présentent une ouverture pondérée inférieure à 20° par mètre. L'archère A21 est celle dont l'ouverture est la plus basse avec 15° par mètre, puis A12 avec 17° par mètre et enfin A13 dont l'ouverture pondérée est de 19° par mètre. Nous pouvons ajouter à ce groupe deux autres archères dont le paramètre est également proche de 20° par mètre. A19 et A20 dépassent tout juste les 20°. Ce système d'archères peu ouvertes installé entièrement dans l'épaisseur de la tour s'apparente à ce qui est observable sur l'architecture philippienne[473]. Ce type d'archères se développe surtout à la fin du XIIème siècle comme nous pouvons le voir avec l'exemple de Mehun-sur-Yèvre[474]. Cependant, la présence d'étriers se retrouvant aussi à Loches permet de proposer une datation dans les premières années du XIIIème. Nous pouvons alors supposer une construction de ces archères dans la toute fin du XIIème siècle ou dans les toutes premières années du XIIIème siècle. Ces archères peu ouvertes ont pour avantage de fragiliser au minimum les maçonneries dans lesquelles elles sont installées, mais ont des angles de tir assez limités. Ainsi, ce groupe est composé d'archères étant probablement monodirectionnelles. Les archères A21, A13 et A19, devaient probablement avoir pour objectif de tirer uniquement au bas des courtines, parallèlement à elles. A12 à été modifiée à postériori et ce qui a probablement masqué une partie de cette ouverture.

Les fentes de tirs A05, A07 et A08, dépassant les 20° par mètre ne font pas partie de ce premier groupe. A07 atteint les 23° par mètre, A08 est ouverte de 27° par mètre, et enfin A05 a la plus grande ouverture pondérée du site avec 30° par mètre. Les archères dépassant les 20° par mètre sans niche, donc percées dans l'entièreté du mur sont relativement rares. Aucun exemple possédant une ouverture pondérée de 30° par mètre n'est cité dans l'ouvrage de Jean Mesqui. Cependant, il s'agit là d'un ouvrage généraliste qui n'intègre pas l'ensemble des sites castraux. De plus, cette mesure n'est pas utilisée systématiquement pas les autres auteurs. Ainsi, nous ne pouvons pas – en l'état actuel des recherches – proposer d'éléments de comparaison pour ce groupe d'archères. Nous pouvons néanmoins souligner le fait que ces archères sont présentes exclusivement dans les tours T01 et T02. Si nous ajoutons à cela les dimensions assez spectaculaires de la fente de tir de l'archère A08, la présence d'un étrier en rame – unique sur le site – ainsi que la qualité remarquable de la mise en œuvre de ces trois archères, nous pouvons proposer une datation différente de celle des trois autres

[472] *Ibid.*
[473] *Ibid.*
[474] *Ibid.*, p 263.

tours[475]. En effet, les fentes de tirs y sont plus régulières et plus fines[476]. La mise en œuvre des archères A07, A08 et A09 nous parait également mieux travaillée, avec des blocs de dimensions plus homogènes[477]. Cela nous montre certainement un travail de qualité supérieur. Nous ne pouvons pas proposer de datation pour ces éléments mais nous émettons l'hypothèse, grâce à l'analyse de ces archères, d'une phase différente pour la T02 et la T01.

Le site de Marmande possède donc des archères à simple ébrasement[478]. Les ouvertures de tir de Marmande appartiennent toutes au type A, à savoir les archères en sifflet[479]. Ces types avec un angle de tir relativement ouvert mais fragilisant la structure se retrouvent à toute époque. Ils possèdent une fente de tir rectangulaire prolongée par un étrier. Selon la typologie établie par Pierre Sailhan, ces fentes de tirs correspondent au type IIC[480]. L'élargissement à l'extrémité inférieure de la fente permet d'ouvrir l'angle de tir vers le bas et fait partie des aides à la visée. L'archère A08 présente un étrier en « rame » ou en « bèche » correspondant au type IIIA ou IIIB[481]. Nous trouvons d'autres exemples d'archères en « rame » à Coucy-Le-Château et Nogent-le-Rotrou datées des années 1230[482]. La majorité des archères plongent à mi épaisseur ; c'est le cas d'A05, A07, A08, A12 et A20[483]. Les archères A21 et A12 présentent un seuil plat comme nous pouvons en observer dans les châteaux de Nesles et de Provins[484]. La A19 est assez singulière puisqu'elle plonge au niveau de l'étrier mais reste assez plate sur le reste de l'épaisseur[485]. Le niveau de sol des tours est en dessous des archères. Des allèges sont donc ménagées nous laissant penser que l'archer devait se positionner à l'extérieur de l'archère de manière à être éloigné de la fente de tir.

Le modèle d'archère à ébrasement simple se retrouve très fréquemment au XIIIème siècle. C'est notamment le cas à Saumur, château faisant partie du domaine royal français

---

[475] Annexe 67, fig. 157.
[476] Annexe 66, fig. 151 ; Annexe 67, fig. 156 ; Annexe 68, fig. 158.
[477] Annexe 66, fig. 153 ; Annexe 67, fig. 157 ; Annexe 68, fig. 158.
[478] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 30.
[479] Pierre SAILHAN, « Typologie des archères et canonnières : les archères des châteaux de Chauvigny », Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest et des musées de Poitiers, Poitiers, 1978, p. 519.
[480] *Ibid.*, p. 513. ; Nous tenons à signaler un aménagement particulier concernant l'archère A12. Elle Présente un aménagement particulier en bas de la fente de tir. En effet, une partie du bloc est arrondi. Il s'agit soit d'une érosion naturelle, soit plus vraisemblablement d'une pierre retailler pour transformer la structure en archère-canonnière.
[481] Pierre SAILHAN, « Typologie des archères et canonnières : les archères des châteaux de Chauvigny », Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest et des musées de Poitiers, Poitiers, 1978, p. 514.
[482] Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes,… op. cit., p. 288.*
[483] Nicolas PROUTEAU, Nicolas BILOT, *Le château de Marmande… op. cit.*, p. 30.
[484] Annexe 74, fig. 179 ; Annexe 69, fig. 163 ; Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes,… op. cit.,* p. 263.
[485] Annexe 72, fig. 172.

en 1207[486]. Philippe Auguste y installe quatre tours cylindriques percées de deux niveaux d'archères[487]. Elles répondent au schéma dit « philippien » avec un ébrasement triangulaire profond aménagé dans toute l'épaisseur du mur[488]. Elles sont peu ouvertes et permettent un angle de tir relativement limité. Ce modèle correspond à celui qui se retrouve à Marmande. Elles sont légèrement moins larges que celle du site étudié au cours de ce mémoire, avec une largeur comprise entre 50 et 75 cm[489]. Cependant, les hauteurs de ces différentes archères – en moyenne 1,25 m – coïncident avec celles de la forteresse tourangelle. Elles sont également couvertes de grandes dalles de tuffeau et la fente de tir mesure entre 8 et 10 cm[490]. Néanmoins, les archères de Saumur ne présentent aucune aide à la visée. Comme la plupart des archères de Marmande elles ne permettent pas une couverture maximale mais permettent de ne pas fragiliser la tour.

Ce modèle se retrouve également au château de Nogent-le-Rotrou. Au XIIIème siècle, des tours de flanquements sont installées sur l'enceinte préexistante. Ces tours sont en partie percées d'archères « en rame » datées des années 1225-1230[491]. Les tours présentent comme à Marmande trois archères à ébrasement simple, une axiale et deux latérales. Les descriptions du château étant peu nombreuses il nous est actuellement impossible de connaitre les dimensions exactes de ces archères. Plus généralement, ces archères se retrouvent très fréquemment dans les fortifications de la couronne française, ou de ses vassaux, au cours du XIIIème siècle. Nous pouvons notamment retrouver ce système à Château-Thierry, où les tours de 6 à 8 m de diamètre sont percées de trois archères à ébrasement et fente simple datés de la première moitié du XIIIème siècle[492]. L'encadrement présente une mise en œuvre similaire avec des blocs de plus grandes dimensions que le reste des ébrasements[493]. Les archères sont hautes de 1,2 m et leur largeur varie entre 80 cm et 1,2m[494]. Elles sont, comme à Marmande, couvertes de grande dalles[495]. Nous pourrions également citer les forteresses

[486] Emmanuel LITOUX dir., « Le château et la citadelle de Saumur, architecture du pouvoir », *Supplément au bulletin monumental,* Paris, 2010, p. 39 ; Annexe 76, fig. 187 et 188.

[487] Anne OPRITRESCO-DODD, « Saumur : découvertes récentes au château », *Bulletin Monumental*, tome 159, n°3, Paris, 2001, p. 253.

[488] *Ibid.*

[489] *Ibid.*

[490] *Ibid.*

[491] Jean MESQUI, *Château et fortification en France,* Flammarion, Turin, 1997, p. 268.

[492] Jean MESQUI, *Ile de France Gothique : les demeures seigneuriales,* volume 2, Picard, Paris, 1988, p. 121.

[493] *Ibid.*

[494] François BLARY, « Château et frontière... *op. cit.*, p. 60.

[495] *Ibid.*

de Dourdan et de Mez-le-Maréchal où les archères se présentent selon le même modèle[496]. Le Château de Luzarches possède également des tours hémicirculaires percées d'archères à ébrasement triangulaire et fente simple d'1,5 m de haut, dimensions qui sont assez similaires à ce que nous retrouvons à Marmande[497]. C'est également un modèle se trouvant sur les sites de Thiers-sur-Thève et Nesles-en-Dôle dont les tours sont aussi pourvues d'ouvertures de tir à ébrasement triangulaire et fente de tir simple[498]. Le cas de Montaiguillon est remarquable puisque ses tours, percées d'archères similaires aux autres, possèdent deux niveaux qui sont, comme à Marmande, planchéiés[499].

Ces exemples ne représentent pas l'ensemble des châteaux utilisant ce modèle d'archères. L'objectif ici n'est pas d'être exhaustif mais de proposer suffisamment d'éléments de comparaison permettant d'affiner la datation. Les constructions des tours et des archères de ces sites sont toutes datées du XIIIème siècle et pour une majorité de la première moitié de ce siècle. Cependant, aucune de ces archères ne présente d'étrier. En effet, les exemples d'archères à ébrasement simple, ouverture faible et fente rectangulaire prolongée par un étrier sont peu nombreux. Il nous est donc difficile de dater avec précision les archères de Marmande. Toutefois, nous avons montré que ce modèle d'archères se développe majoritairement au début du XIIIème siècle et que l'étrier semble être utilisé à la même période. Ainsi, la datation proposée par Nicolas Prouteau et Nicolas Bilot nous apparaît comme cohérente. Il faut néanmoins rester prudent quant à la datation par comparaison stylistique puisque cette dernière reste subjective.

II.2.2. Défendre et afficher son pouvoir : les ouvertures de tir du castrum.

La précédente section nous à permis d'analyser la défense active du site. Nous pouvons à présent revenir sur les fonctions symboliques attribuées aux archères et lesquelles peuvent être mises en relation avec Marmande. Puisque Philippe Durand montre dans son *Expérimentation de tir dans les châteaux*, que 50 % des tirs effectués par les assaillants pouvaient atteindre un défenseur placé dans l'archère, il faut nous interroger sur leur

[496] Jean MESQUI, *Ile de France Gothique… op. cit.,* p. 183 et 223.
[497] André CHATELAIN, *Châteaux forts… op. cit.*, p. 398
[498] Jean MESQUI, *Ile de France Gothique… op. cit.,* p. 313 ; André CHATELAIN, *Châteaux forts… op. cit.,* p. 356 ; Annexe 77, fig. 189 ; 190 et 191.
[499] Jean Mesqui, *Ile de France Gothique… op. cit.,* p. 229 ; Annexe 78, fig. 192 et 193.

efficacité[500]. Les conditions de l'expérience ne permettent pas d'appliquer les résultats bruts au Moyen Age. Pour affiner ses conclusions, il ajoute certains paramètres notamment les arcs moins puissants et les embouts en plastiques utilisés lors de l'expérimentation, mais aussi le fait que les tirs ne sont pas effectués en situation de conflit[501]. Les études réalisées par Peter N. Jones et Derek Renn montrent également qu'à 25 m, 30 % des tirs effectués par les assiégeants pouvaient atteindre leurs cibles[502]. Les ouvertures de tir ne devaient donc pas protéger entièrement le défenseur. En outre, Philippe Durand ajoute que la vue et le bruit d'une flèche avaient un effet psychologique efficace[503]. Le tireur dans l'archère devait donc se positionner sur le côté pour éviter de recevoir une flèche, réduisant alors la couverture de l'archère. Ces arguments nous amènent à nous questionner sur l'efficacité de ces éléments de défense actifs. Il faut souligner l'aspect parfois purement ostentatoire de ces derniers. L'archéologue rajoute qu'au château du Coudray-Salbart ainsi qu'a Castelnaud ou à Budos les étriers sont pratiquement inutiles[504]. Ces supposées aides à la visée seraient alors entièrement décoratives.

Pour Alain Salamagne, les archères peuvent remplir également un autre rôle que celui du flanquement. Ces dernières pourraient en effet avoir pour objectif d'éviter les escales des murs, mais également d'empêcher le positionnement des engins de siège[505]. Pour l'auteur les ouvertures de tir ne couvrent que très rarement le pied de la tour et de la courtine et pourraient donc être utilisées pour tirer sur les assaillants montant aux échelles[506]. Les archères ne devaient alors servir qu'en dernier recours après que les défenses sommitales aient été détruites[507]. Cette hypothèse nous parait très peu plausible. Même si, manifestement, la garnison n'était pas suffisante pour employer l'ensemble des archères, il est fort probable qu'un archer occupait l'étage et se servait des trois archères qui sont à sa disposition. Les archères devaient également être utilisées pour tirer sur les assiégeants et non pas uniquement sur les échelles. Il semblerait peu probable qu'autant de forteresses

---

[500] Philippe Durand, « L'expérimentation de tir dans les châteaux : de nouvelles perspectives pour la castellologie », dans *Bulletin Monumental*, tome 156, n°3, 1998, p. 257-274, p. 272.

[501] *Ibid.*

[502] Alain SaLAMAGNE, « Archères, mâchicoulis et tours dans l'architecture militaire du Moyen Age (XIIIè-XVè siècles) : éléments fonctionnels ou symboliques ?, Dans *Aux marches du Palais, qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* , congrès international d'archéologie médiévale, le Mans, 1999, p. 77.

[503] Philippe Durand, « L'expérimentation de tir… *op. cit.*, p. 272.

[504] *Ibid.*, p. 273.

[505] Alain SaLAMAGNE, « Archères, mâchicoulis… *op. cit.*, p. 78.

[506] *Ibid.*

[507] *Ibid.*

soient dotées d'un grand nombre d'archères si ces dernières n'avaient pour seule utilité d'abattre les hommes escaladant les courtines.

Il faut toutefois noter la forte puissance symbolique exercée par les archères. En effet, toutes ne devaient pas être fonctionnelles ou même occupées. Cependant, l'assaillant, lui, n'avait aucun moyen de savoir quelle ouverture était susceptible de lui couter la vie. Le cas de la fente de jour à Chambois est assez représentatif. Cette dernière ressemble à s'y méprendre sur sa face externe à une archère alors qu'il s'agit en réalité d'une simple fente d'éclairage[508]. La multiplication des organes de tir, comme à Marmande ou à la tour du Diable à Gisors, implique également l'augmentation de la garnison[509]. Cependant, nous pouvons douter du fait que les seigneurs de Marmande avaient les moyens d'entretenir en permanence plus d'une trentaine d'archers. Il serait plus vraisemblable d'imaginer un archer par niveau occupant les trois archères. Néanmoins, la force évocatrice de cette puissante défense active impacte psychologiquement ses adversaires puisqu'au vu du nombre important d'ouvertures de tir, personne ne peut déterminer laquelle est occupée ou non. De plus, l'aspect extérieur est également un composant dissuasif. La présence d'éléments tels que des étriers, des croisillons ou même la taille des fentes de tir ne répond probablement pas à des enjeux fonctionnels, mais plutôt à une volonté ostentatoire[510]. Le cas de Najac est très représentatif puisque les tours présentent des archères de très grande taille, parfois sur plusieurs niveaux, dans le seul but d'impressionner l'adversaire[511].

Les archères de Marmande, au vu de leur angle de tir monodirectionnel, de leur faible ouverture et de leur nombre, nous apparaissent comme répondant en premier lieu à une volonté ostentatoire et dissuasive. La multiplication des organes défensifs permet de compenser leur faible ouverture et d'assurer une couverture quasiment totale. Cependant, elles nécessitent le maintien d'une garnison assez importante que de simples seigneurs ne peuvent pas se permettre. De plus l'encadrement des fentes de tir en tuffeau blanc des tours T04 et T05 nous laisse penser que la volonté ici est d'afficher son pouvoir et la puissance défensive du site. La présence d'étriers vient étayer cette hypothèse puisque, comme le souligne Jean Mesqui, « à moins de demeurer constamment en position de tir de

[508] Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes, … op. cit.,* vol. 2, p. 252, fig. 307.
[509] *Ibid*., p. 254, fig. 309.
[510] *Ibid.*, p. 256.
[511] *Ibid.*, p. 256, fig. 312.

plongée, et d'attendre le passage d'un ennemi dans sa ligne de mire, le tireur n'avait pas la moindre chance d'atteindre un quelconque objectif[512]… ».

Cette seconde partie avait pour vocation de décrire et d'analyser les tours à archères du front nord-oriental. Nous avons pu constater que les défenses mises aux places au cours du XIIIème siècle correspondent aux modèles et aux formes retrouvées ailleurs à cette période. En effet, l'utilisation d'un flanquement de plan circulaire sur deux niveaux, taluté à la base et percé de trois archères à ébrasement triangulaire et faible ouverture, semble être prépondérant à cette période. L'analyse de plusieurs comparaisons nous a également permis de mettre en avant ce système de fortification dans les châteaux frontaliers. Toutefois, il ne semble pas y avoir de « canons » architecturaux propres aux zones de marches. La position de Marmande en frontière entre les comtés du Poitou et de Touraine a probablement motivé la mise en défense du site. Néanmoins, elle ne semble pas avoir dicté les formes que cette fortification a prise. Le lien avec le pouvoir royal français semble, lui, avoir eu une incidence sur ces éléments. Manifestement, les comparaisons établies au cours de cette partie apparaissent également comme appartenant à des proches de la couronne. Il nous parait donc probable que la « normalisation » mise en place par Philippe-Auguste au XIIIème siècle ait pu avoir une certaine influence sur les modèles utilisés à Marmande. Enfin, nous avons pu observer que cette portion de l'enceinte répond non seulement à une volonté de mise en défense, mais aussi à des enjeux ostentatoires. Les seigneurs de Marmande ont probablement décidé d'installer un flanquement aussi puissant à une période où ils ont les moyens et l'ambition d'asseoir leur puissance et leur prestige. Ce front constitue alors le marqueur le plus fort de la domination que ces derniers exercent dans le sud de la Touraine, et plus particulièrement sur la frontière.

[512] *Ibid.*, p. 283.

Synthèse : La question de la défense active dans le « modèle Philippien »

Au cours de la seconde partie nous avons pu mettre en avant l'influence de l'architecture dite « philippienne » dans la fortification du XIIIème siècle et en particulier à Marmande. Cette synthèse aura donc pour objectif de caractériser ce modèle et de nous questionner sur son impact sur le château tourangeau.

Le règne de Philippe-Auguste est marqué par sa volonté de repousser les limites du domaine royal. Ce désir d'accroissement passe par la lutte acharnée contre l'espace plantagenêt[513]. Les périodes conflictuelles participent à l'effervescence des innovations dans le domaine de la fortification. Les premières années de son règne sont relativement calmes, mais dès 1187 Henri II ranime les hostilités avec la prise et la destruction de Dreux[514]. La seconde partie de son règne met en évidence l'édification et la reprise de nombreuses places fortes[515]. Son succès est en partie dû à ses prédécesseurs lui ayant laissé une situation stable et maîtrisée[516]. La plupart des grandes seigneuries s'étaient désormais rangées du côté de la couronne, ce qui lui laissait le champ libre pour agir. L'agrandissement du domaine royal va participer à enrichir le roi et sa domination apparaît dès lors incontesté sur le territoire français[517].

Le roi va mettre en place un corps d'ingénieurs destiné à la fortification de ces nouvelles forteresses et à la mise en défense des châteaux repris[518]. Sa réflexion sur la défense est héritée de l'analyse des bâtiments antiques ainsi qu'aux principes retrouvés chez Végèce[519]. Nous pouvons ajouter à ces éléments sa participation à la troisième croisade et ses connaissances sur la fortification proche-orientale[520]. Dans le *Registre A* publié par John Baldwin, nous pouvons observer que les châteaux font l'objet d'une politique d'ensemble[521].

---

[513] André CHATELAIN, *Châteaux forts… op. cit.*, p. 28.
[514] *Ibid.*, p. 28-29.
[515] *Ibid.*, p. 31.
[516] Jean MESQUI, *Ile de France Gothique… op. cit.,* p. 12.
[517] André CHATELAIN, *Châteaux forts… op. cit.*, p. 31.
[518] Alain, ERLANDE-BRANDENBURG, « L'architecture militaire au temps de Philippe-Auguste : une nouvelle conception de la défense », dans *La France de Philippe-Auguste : le temps des mutations,* colloques internationaux du CNRS, Paris, 1982, p. 595.
[519] *Ibid.*, p. 596 ; Végèce est l'auteur de *De re militari* qui présente entre autres un manuel pratique sur l'attaque et la défense de place forte.
[520] *Ibid.*
[521] John W. BALDWIN, *les registres… op. cit.* ; Alain, ERLANDE-BRANDENBURG, « L'architecture militaire… *op. cit.*, p. 597.

Le choix du lieu de l'implantation des nouvelles forteresses ainsi que le choix du programme est assuré par le roi. Les ingénieurs eux, s'occupent de l'étude du terrain et faisaient des propositions au roi qui devait ensuite trancher[522]. Philippe-Auguste garde un contrôle total sur la mise en défense de son territoire. Ses activités concernent trois types de travaux : la remise en état, les compléments des forteresses et les travaux neufs. Les compléments permettent au roi d'asseoir son pouvoir sur les châteaux nouvellement repris à l'aide d'un modèle qui marque son appartenance à la royauté, à savoir les tours rondes[523]. La fortification du royaume de France obéit à une politique qu'il réfléchit. Le point de départ semble être le Louvre, puis il encadre le Duché de Normandie avec des lignes de fortifications[524]. Parallèlement il consolide les places-fortes de l'Ile de France. Ensuite il s'occupe du Berry en commençant par Bourges. La prise de Château-Gaillard concrétisant la prise de la Normandie, il entreprend ensuite la fortification de plusieurs villes sur ce territoire[525]. Cette politique met en avant un désir de conquête, mais également la volonté de conserver les places nouvellement conquises[526]. Le roi investit beaucoup dans cette mise en défense et permet, par le biais de financements à certains seigneurs, la fortification de leur site, s'assurant par la même occasion leur fidélité.

Le château du Louvre correspond vraisemblablement au prototype du modèle « philippien »[527]. Sa construction s'échelonne entre 1190 et 1211 et a pour objectif de renforcer une portion de l'enceinte de Paris[528]. Son plan quadrangulaire très régulier – 77 m sur 70 m – est flanqué de tours d'angle circulaires et de tours intermédiaires de même plan. Ces dernières avaient un diamètre de 8,5m et étaient distantes d'une trentaine de mètres chacune. La tour-maîtresse s'installe dans la cour et est légèrement décalée au nord. Elle est de plan cylindrique et est entourée d'un fossé d'eau de 6 m de profondeur pour 10 m de largeur. Le fait qu'elle devait représenter le pouvoir du roi explique ses dimensions gigantesques, à savoir 32 m de haut pour un diamètre de 15,6m[529]. Elle comptait trois étages voûtés et était accessible par un pont-levis placé au sud de la construction. Ce château n'a

[522] *Ibid*., p. 598.
[523] *Ibid.*
[524] *Ibid.*, p. 602.
[525] *Ibid.*
[526] *Ibid.*, p. 603.
[527] André CHATELAIN, *Châteaux forts… op. cit.*, p. 32 ; Annexe 79, fig. 194 et 195.
[528] André CHATELAIN, *Châteaux forts… op. cit.*, p. 297.
[529] *Ibid.*

pas pour vocation d'accueillir des espaces résidentiels car il s'agit d'une forteresse à vocation purement défensive, destinée à faire front aux potentiels envahisseurs anglo-normands[530].

A La suite du Louvre, bon nombre de châteaux virent le jour dans le premier quart du XIIIème siècle, reprenant son plan quadrangulaire avec une courtine flanquée de tours circulaires, possédant une tour-maitresse cylindrique et son propre fossé[531]. C'est le cas de Dourdan, Coucy-le-Château ou encore Nesles-en-Dôle[532]. Dans ces constructions sont privilégiés les plans simple et la qualité de la mise en œuvre, permettant d'avoir des ouvrages rationnels et fonctionnels[533]. L'objectif de ces châteaux étant de minimiser la surface à défendre, Philippe-Auguste va donc édifier des forteresses dont la surface ne dépasse jamais le demi-hectare[534]. Contrairement à Château-Gaillard, la finalité n'est plus la multiplication des niveaux de défense, mais de tout regrouper sur une enceinte puissamment défendue[535]. Pour se faire, une courtine talutée dépassant le plus souvent les 8 m de haut est construite. Un chemin de ronde protégé par un parapet crénelé est installé sur cette dernière et un large fossé est creusé à ses pieds. Nous pouvons également mentionner la présence d'un flanquement régulier disposé aux angles et au milieu de la muraille. Ces tours de plan circulaire sont percées d'archères sur plusieurs niveaux. Les tours sont fortement en saillie permettant une couverture complète du terrain par les archères[536]. Le système d'archères dit « philippien » repose sur des archères à ébrasement triangulaire peu ouvertes et installées dans l'entière épaisseur du mur[537]. Cette conception permet de ne pas fragiliser la maçonnerie et d'offrir un angle de tir relativement réduit. Les ouvertures pratiquées dans les murs de tours sont généralement monodirectionnelles ou ont un angle de tir très limité. Pour compenser ce paramètre, l'architecture pensée par Philippe-Auguste met en place un flanquement de tours circulaires régulier et très rapproché, permettant d'équilibrer ces limites par leur nombre. De façon plus globale, le modèle d'archères « philippiennes » a eu un impact important sur les châteaux du territoire français et représente 63% des ouvertures de tirs étudiées par Jean Mesqui[538].

---

[530] *Ibid.*, p. 298.
[531] *Ibid.*, p. 32.
[532] Jean MESQUI, *Ile de France Gothique… op. cit.,* p. 180, 134 et 256 ; André CHATELAIN, *Châteaux forts… op. cit.*, p. 355.
[533] André CHATELAIN, « Recherche sur les châteaux de Philippe-Auguste », dans *archéologie médiévale,* tome 21, Paris, 1991, p. 115.
[534] *Ibid.*, p. 137.
[535] *Ibid.*, p. 138.
[536] *Ibid.*
[537] Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes, … op. cit.,* vol. 2, p. 262.
[538] *Ibid.*, p. 280.

L'influence de la normalisation que tente de mettre en place le roi de France est remarquable. En effet ses vassaux vont avoir tendance, par mimétisme, à reprendre ce modèle. C'est un moyen pour les seigneurs de marquer leur allégeance mais également de défier le roi. En effet, certains vont tenter de construire plus grand et plus haut que leur suzerain dans le but d'afficher leur puissance. Le système philippien tente de standardiser la fortification au cours du XIIIème siècle. Cependant, il faut se détacher de l'idée d'un modèle strict. Nous pouvons constater que les plans utilisés par ce dernier sont des programmes se retrouvant régulièrement au XIIIème siècle. Il s'agit le plus souvent d'une adaptation liée à cette période plutôt que d'une imitation des codes mis à place à Dourdan par exemple. La tendance d'attribuer les archères à ébrasement triangulaire à ce modèle doit être nuancée. En effet, l'usage des niches est le plus souvent rattaché à l'architecture Plantagenêt. Il n'existe pas de rupture imperméable entre les deux. La niche intervient plus tardivement dans le domaine français, mais elle n'est pas uniquement liée aux constructions de Richard Cœur de Lion ou de Jean Sans Terre. Il faudrait donc revoir cette conception de modèle « philippien » et la lecture de la thèse de Denis Hayot sur l'architecture fortifiée capétienne au XIIIème siècle permettre de remettre en cause cette conception trop restrictive.

Le cas de Marmande n'est pas différent. Si nous comparons avec les éléments précédemment mis en avant, le flanquement pourrait être rattaché à l'architecture de Philippe-Auguste. Nous pourrions y voir une adaptation du modèle « philippien » à une courtine préexistante. En effet, le plan circulaire des tours percées d'archères à ébrasement simple, peu ouvertes, peut aisément être rapproché de ce qui a été fait dans les tours de Dourdan ou de Nesles-en-Dôle. Toutefois, comme nous l'avons précédemment mentionné, la mise en défense de Marmande répond principalement aux « canons » du premier quart du XIIIème siècle. Le lien entre Guillaume de Marmande et la couronne française pourrait néanmoins nous laisser que penser que ce dernier a été influencé par les forteresses royales. Ce dernier élément mérite amplement d'être exploré et préciser.

Conclusion

Cette étude a, dans un premier temps, été centrée sur la reprise de travaux sur le contexte historique de la seigneurie. L'objectif était alors de caractériser l'occupation du site et de déterminer l'impact des *domini* de Marmande sur leur environnement. L'étude des sources, notamment du cartulaire de Noyers, nous a permis de revenir sur certaines hypothèses et de les affiner. Dans plusieurs cas, le récolement documentaire, nous a plutôt amené à critiquer quelques théories. La rechercher effectuée nous amène donc à conclure que la seigneurie de Marmande peut être divisée en deux phases bien distinctes. La première, couvrant le XIème et le XIIème siècle, concerne principalement la construction du pouvoir banal. La seconde débutant avec Guillaume de Marmande à la fin du XIIIème marque véritablement la domination des propriétaires du château sur la région dans laquelle il est implanté. Les premiers seigneurs de Marmande, contrairement aux pensées de certains chercheurs, disposent d'une véritable influence sur le territoire tourangeau. Ces derniers, et notamment Zacharie, marquent durablement leur fief et vont chercher à développer ce dernier. Les nombreuses donations faites à l'abbaye de Noyers viennent en témoigner. Dès cette période, ils imposent une hégémonie quasiment totale sur le trafic fluvial de la Veude, de la Creuse et de la Vienne. Le XIIIème siècle voit le rapprochement avec la famille de Montsoreau qui ne vient finalement que concrétiser ce que Zacharie et ses successeurs avaient tenté de mettre en place. Cette deuxième phase voit se matérialiser la puissance des seigneurs de Marmande dans la prise de contrôle de plusieurs forteresses importantes formant une frontière défensive. Le statut de chevalier banneret détenu par Guillaume et ses fils vient affirmer l'influence dont ces derniers disposent. Cependant le manque de sources ne nous permet pas de mesurer avec précision l'épaisseur sociale de cette seigneurie. Il serait alors judicieux d'effectuer une recherche approfondie dans les archives départementales de la Vienne et d'Indre et Loire afin d'y trouver, peut-être, de plus amples informations.

Le second chapitre de notre mémoire nous a amené à nous questionner sur le commanditaire supposé du château. En effet nous avons montré que le château a peu de chances d'émaner d'une initiative privée. Nous avons donc étudié les forces politiques présentes dans la zone ayant eu l'opportunité de construire la forteresse de Marmande. Nous en sommes alors parvenus à la conclusion selon laquelle les comtes d'Anjou ou les vicomtes de Châtellerault pourraient être les commanditaires d'une telle fortification. Toutefois, les sources font à nouveau défaut et ne nous permettent pas de trancher la question avec

certitude. L'examen des sources connues aujourd'hui ne révèle pas de lien entre le comte d'Anjou et le premier châtelain de Marmande, Adélard Bardon. Dans ce même chapitre nous avons également analysé l'environnement du château. Ce travail nous a tout d'abord mené à nous poser des questions quant au possible *castrum* de Marmande. Nous nous sommes alors demandé quelles réalités recouvre le mot, et quelles sont elles sur le site. L'analyse des sources, du cadastre et de la topographie nous laisse penser que le site devait accueillir un habitat groupé. L'hypothèse qui parait la plus cohérente serait celle d'une occupation de la plate-forme liée à une activité souterraine. La mise en place de prospections géophysiques nous permettrait d'affirmer ou d'infirmer cette théorie. Nous avons également tenté d'apporter les premiers éléments de réponse à la problématique. En effet, nous avons essayé de définir la notion de frontière et nous nous sommes attachés à en donner ses enjeux. La frontière, outre un intérêt militaire est aussi une zone créatrice où les fonctions économiques s'intensifient. Marmande semble être parfaitement adapté à son rôle de forteresse frontalière. Non seulement elle permet grâce à sa puissante architecture de défendre la zone, mais les seigneurs du château ont également contribué à développer et fixer l'habitat. La notion de zone de marche reste encore inconnue et les travaux réalisés sont trop peu nombreux et ne concernent que certains espaces. Les fonctions de la frontière nous restent encore trop méconnus et nous espérons que des chercheurs viendront agrandir notre savoir à propos de ce phénomène.

La seconde partie de notre étude concerne l'aspect architectural. Cette année nous nous sommes concentrés sur le front oriental du château mis en défense au XIIIème siècle. L'objectif était d'affiner la chronologie des différents éléments, mais également de comprendre les raisons d'une telle fortification et de savoir quel impact avait eu la frontière à ce sujet. Pour cela nous avons réalisé une campagne de relevés sur huit archères nous permettant alors d'avoir un échantillon suffisant. L'analyse des tours et des archères a montré qu'il s'agissait très probablement d'un programme mis en place au début du XIIIème siècle, probablement dans entre les années 1200 et 1220. L'étude comparative montre effectivement que les modèles employés à Marmande correspondent à ceux qu'on retrouve majoritairement dans les fortifications de cette période. Les raisons de la mise en défense du site nous apparaissent elles assez évidente. Elle répond tout d'abord à la position frontalière du site et à la nécessité de fortifier un site implanté en limite de comté. Si la zone de marche a eu un impact sur la décision de ce programme, il ne semble pas qu'elle ait eu une influence sur la forme que prend ce dernier. En effet, aucun modèle architectural ne semble propre à

la frontière les comparaisons étudiées répondent avant tout aux « canons » architecturaux du XIIIème siècle. Enfin cette phase de construction répond à une volonté d'affichage. Nous l'avons remarqué, mais c'est à cette période que la seigneurie de Marmande concrétise son influence. Ainsi, Guillaume a certainement voulu imprimer dans la pierre son prestige et sa puissance. Cette analyse du bâti, pour être exhaustive, doit être complétée par quelques sondages permettant de répondre aux questionnements soulevés lors de cette partie. Lorsque nous regardons l'historiographie, nous nous apercevons que le site et la seigneurie de Marmande sont passés relativement inaperçus. Toutefois, nous avons pu mettre en avant sa puissance et son importance dans le paysage castral du sud de la Touraine. L'épaisseur sociale des *domini* et l'importance architecturale du site sont encore à ce jour sous-estimées. Nous espérons que la mise en place d'opérations dans les années futures suscitera l'intérêt des spécialistes et permettront d'apporter plus de précisions à notre étude.

Bibliographie

Sources Primaire :

MABILLE Emile, *Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine : contenus dans la collection de Dom Housseau,* société archéologique de Touraine, Tours, 1863.

CHEVALIER Casimir (ed.), *cartulaire de l'abbaye de Noyers,* Guilland-Verger, Georget-Joubert, Tours, 1872.

LETORT Paul (ed.), *Cartulaire de l'Abbaye Notre-Dame de Noyers,* Bernerd Danquigny, 2011.

Ouvrages :

D'ARGENSON Marquis, « Notice sur le château et les seigneurs de Marmande (Vienne) », dans *mémoire de la société des antiquaires de l'ouest année 1853*, Poitiers, 1854, p. 129-145.

BACHRACH Bernard S., *Fulk Nerra : the neo-roman consul, 987-1040*, university of california press, Berkelez / Los Angeles / London, 1993.

BALDWIN John W., *les registres de Philippe-Auguste,* t. 7, Paris, 1992.

BARDISA Marie, Myriam GUERID, *Pressigny en Touraine : architecture et peuplement de la basse vallée de Claise jusqu'au XVIème siècle,* Cahiers du patrimoine, Paris, 1997.

BAZZANA André et SENAC Philippe, « frontière, peuplement et reconquête dans la péninsule Ibérique au Moyen-Age », dans *Château et territoire : limites et mouvances,* Actes de colloques des premières rencontres internationale d'archéologie et d'histoire en Périgord, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Besançon, 1995.

BESSAC Jean Claude, *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'antiquité à nos jours,* Edition du CNRS, Paris, 1993.

BLARY François, « Château et frontière occidentale du comté de Champagne (XIIe-XIVe) », dans *Château Gaillard,* n° 26, 2012, p. 57-69.

BIENVENU Jean-Marc, Robert FAVREAU, Georges PON, *Grand cartulaire de Fontevraud : Pancarta et cartularium abbatissae et ordinis Fontis Ebraudi,* tome 1, Archives historiques du Poitou, Poitiers, 2000.

BOSSEBOEUF Louis Augustin, *Le Coudray-Montpensier, l'abbaye de Seuilly et les environs,* Paul Bousrez, Tours, 1900.

BOURASSE Jean-Jacques, GIRADET Karl, FRANÇAIS Louis, *et al*., *La Touraine : histoire et monuments,* Maison A. Mame, Tours, 1856.

CARRE DE BUSSEROLLE Jacques-Xavier, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine,* J. Floch, Mayenne, 1966.

CHALMEL Jean-Louis, *Histoire de la Touraine depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'année 1790,* vol. 4, Leffite Reprints, Marseille, 1981.

CHATELAIN André, *Châteaux forts et féodalité en Ile de France : Du XIème au XIIIème siècle,* Editions Créer, Nonette, 1983.

CHATELAIN André, « Recherche sur les châteaux de Philippe-Auguste », dans *archéologie médiévale,* tome 21, Paris, 1991.

CHERRIER Noëlle, « Châteaux, frontières et espaces forestiers à l'Est du Poitou au Xème au début du XIIIème siècle », dans *Château-Gaillard,* tome XVII, p. 45-52.

CUNRATH Etienne, *Pierre de taille : Artisanat-Outillage et applications : Forge-Extraction-Taille,* Archives des artisans de la pierre de taille, la Plessis-Robinson, 2007.

DEBORD André, « *castrum* et *castellum* chez Adémar de Chabannes » dans *Archéologie médiévale,* tome 9, CRAM, Caen, 1979, p. 97-115.

DEBORD André, « Les bourgs castraux dans l'Ouest de la France », dans *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du Xème au XVIIIème siècle,* Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, Auch, 1980, p. 57-75.

DEBORD André, « Remarques sur la notion de bourg castral », dans *Annales du Midi*, tome 102, n°189-190, 1990, p. 55-61.

DE CHAVIGNY Octave Desmé, « Les anciens seigneurs de Montsoreau », *Bulletin de la société archéologique de Touraine*, vol. 7, 1888, p. 419.

DURAND Philippe, « L'expérimentation de tir dans les châteaux : de nouvelles perspectives pour la castellologie », dans *Bulletin Monumental*, tome 156, n°3, 1998, p. 257-274.

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, « L'architecture militaire au temps de Philippe-Auguste : une nouvelle conception de la défense », dans *La France de Philippe-Auguste : le temps des mutations*, colloques internationaux du CNRS, Paris, 1982, p. 595-604.

GIL Vincent, « Réseau castral et hiérarchie féodale dans la vicomté de Châtellerault (Vienne), Xème – XVème siècles », dans *Résidences du pouvoir, pouvoir de la résidence : travaux archéologiques récents entre Loire et Pyrénées, Xème-XVème siècles*, Actes du Colloque de Pau, 3 octobre 2002, p. 139-150.

HALPHEN Louis, *Le comté d'Anjou au XIème siècle*, Slatkine, Genève, 1974.

HIGOUNET Charles, « bastides et frontières » dans *Le Moyen-Age*, vol. 3, n°1, la Renaissance du livre, 1948, p. 113-130.

LABANDE Edmond-René (dir.), « Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers : quatorze siècles de vie monastique », dans *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest,* Poitiers, 1986, p. 86-87.

LAUER Philippe, « Marché de la construction du château de Dreux. », dans *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1924, p. 271-279.

LITOUX Emmanuel dir., « Le château et la citadelle de Saumur, architecture du pouvoir », *Supplément au bulletin monumental*, Paris, 2010.

LORANS Elisabeth, « Bourgs, églises et châteaux en Touraine aux XIème et XIIème siècle », dans *Annales de Bretagne et des payes de l'Ouest*, tome 97 ; n°4, 1990, p. 437-461.

MATZ Jean-Michel, TONNERRE Noël-Yves, *L'Anjou des princes : fin IXème- fin XVème siècle*, Picard, Paris, 2017.

MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence*, volume 1, Picard, Paris, 1991.

MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence,* volume 2, Picard, Paris, 1991.

MESQUI Jean, *Château et fortification en France,* Flammarion, Turin, 1997.

MESQUI Jean, *Ile de France Gothique : les demeures seigneuriales,* volume 2, Picard, Paris, 1988.

OPRITRESCO-DODD Anne, « Saumur : découvertes récentes au château », *Bulletin Monumental*, tome 159, n°3, Paris, 2001.

PEYVEL Pierre, « Structures féodales et frontières médiévales : l'exemple de la zone de contact entre Forez et Bourbonnais aux XIIIème et XIVème siècles », dans *Le Moyen-Age : revue d'histoire et de philologie,* vol. 1, n°1, 1987, p. 51-83.

PRELL Jan Hendrik, *comtes, vicomtes et noblesse au Nord de l'Aquitaine aux Xe- XIe siècles : Etudes prosopographiques, historiques et constitutionnelle sur le Poitou, l'Aunis et la Saintonge,* Unit for Prosopographical Research, Prosopographia et Genealogica, Padstow, 2012.

PROUTEAU Nicolas, BILOT Nicolas, *Le château de Marmande : Etude archéologique préliminaire du bâti*, Levé topographique et étude préliminaire du bâti, CESCM, septembre 2014.

SAILHAN Pierre, « Typologie des archères et canonnières : les archères des châteaux de Chauvigny », Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest et des musées de Poitiers, Poitiers, 1978.

SALAMAGNE Alain, « Archères, mâchicoulis et tours dans l'architecture militaire du Moyen Age (XIII^{è}-XV^{è} siècles) : éléments fonctionnels ou symboliques ?, Dans *Aux marches du Palais, qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* , congrès international d'archéologie médiévale, le Mans, 1999, p77-85.

SAVETTE Colonel, « le château de Montsoreau : étude historique et archéologique », *société des lettres, sciences et arts du Saumurois,* n°67, 1933, p. 30-50.

SENAC Philippe, Pierre BONASSIE, *Frontières et espaces pyrénéens au Moyen-Age,* Université de Perpignan, CREPF, Perpignan, 1992.

SIGURET Philippe, « le château Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou », dans *Cahiers Percherons*, n°2, Association des amis du vieux Nogent et du Perche, Nogent-le-Rotrou, 1957.

SOUTY Pierre, « En feuilletant le cartulaire de Noyers : le drame de Grizay », *Bulletin des amis du vieux Chinon*, vol. 5, n°10, 1956.

SOUTY Pierre, « Essai sur la seigneurie de Marmande au XIème et XIIème siècle », *Bulletin des amis du vieux Chinon*, vol. 7, n°1, 1967, p. 5-11.

TOCK Benoît-Michel, « Remarques sur le vocabulaire du château dans les textes diplomatiques français et belgets antérieurs à 1200 », dans *La vie de château,* Actes de Colloque « fonction et représentations des châteaux et des palais du Moyen-Age à nos jours », presse universitaire de Strasbourg, 13-15 mai 1995, p 13-31.

TOUBERT Pierre, « Frontière et frontières : un objet historique » dans *Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen-Age,* Actes de colloque d'Erice-Trapani, Ecole Française de Rome, 1988.

ZADORA- Elisabeth RIO, « Bourgs castraux et bourgs ruraux en Anjou aux XIème-XIIème siècles », dans *Château et peuplement en Europe occidentale du Xème au XVIIIème siècle*, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, Auch, 1980, p. 174-179.

ZADORA-RIO Elisabeth, « Construction de châteaux et fondation de paroisses en Anjou aux Xème – XIIème siècles », dans *Archéologie médiévale,* tome 9, Caen, 1979, p. 115-125.

Ouvrages universitaires :

DEJARDIN Mathieu, *Château de Marmande : étude documentaire*, mémoire de Master I, Université de Poitiers, 2015.

GUILLOT Olivier, *Le comte d'Anjou et son entourage au XIème siècle*, Thèse de doctorat, Droit, Université Panthéon-Assas, 1972.

LEMARIGNIER Jean-François, *Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales,* mémoire de Master, Université de Lille, Lille, 1945.

MOREAU Quentin, *Les structures souterraines en contexte castral dans le nord du département de la Vienne, du XIe au XVe siècles*, Université de Poitiers, Poitiers, 2015.

PIBOULE Patrick, *les souterrains aménagés du Châtelleraudais*, Université de Poitiers, Poitiers, 1970.

SENSEBY Chantal, *Peuplement et société aux XIème et XIIème siècles en Touraine méridionale d'après le cartulaire de Noyers*, Thèse de doctorat, Université Paris 1, 1995, 2 vol.